



SOMMAIRE

- 2 Hydro-Québec en un coup d'œil
- 5 Message du président du Conseil d'administration
- 6 Message du président-directeur général

REVUE DE L'ANNÉE

- 8 Hydro-Québec Production
Exploiter un parc de production fiable et flexible
- 14 Hydro-Québec TransÉnergie
Tirer le maximum de nos actifs de transport
- 20 Hydro-Québec Distribution
Assurer la tranquillité d'esprit de nos clients : notre priorité
- 26 Hydro-Québec Équipement et services partagés et SEBJ
Maximiser la valeur de nos interventions
- 32 L'innovation technologique, un axe de développement stratégique
- 36 Électrification des transports terrestres
- 38 Une performance environnementale, sociale et économique
- 42 Une activité économique importante

REVUE FINANCIÈRE

- 47 Analyse par la Direction
- 70 États financiers consolidés
- 97 Rétrospective quinquennale
- 100 Données financières trimestrielles consolidées

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

- 101 Direction corporative
- 102 Conseil d'administration
- 104 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
- 108 Gouvernance
- 112 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec

INSTALLATIONS D'HYDRO-QUÉBEC

- 116 Équipements de production, de transport et de distribution
- 117 Grands équipements

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 118 Pour nous joindre
- 118 Unités de mesure

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Exploitant essentiellement la filière hydroélectrique, elle soutient le développement d'autres filières – comme l'éolien et la biomasse – par ses achats auprès de producteurs indépendants. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique.

L'entreprise compte quatre divisions :

HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION

produit de l'électricité pour le marché québécois et en commercialise sur les marchés de gros.

HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

exploite le réseau de transport d'électricité le plus vaste d'Amérique du Nord au bénéfice de clients au Québec et hors Québec.

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

assure aux Québécois un approvisionnement fiable en électricité. Pour répondre aux besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale qu'Hydro-Québec Production est tenue de lui fournir, elle s'approvisionne principalement par appels d'offres. La division multiplie les initiatives en faveur d'une utilisation efficace de l'électricité.

HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS

et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), filiale d'Hydro-Québec, conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

En couverture

Barrage, évacuateur de crues et réservoir de l'aménagement de la Romaine-2.

Ci-contre

Vanne papillon à l'intérieur de la conduite forcée de la centrale de la Romaine-2.



	2014	2013
Résultats et dividende (M\$)		
Produits	13 638	12 878
Résultat d'exploitation	5 807	5 367
Résultat provenant des activités poursuivies	3 380	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées ^a	–	4
Résultat net	3 380	2 942
Dividende	2 535	2 207
Bilans (M\$)		
Actif total	74 890	73 110
Immobilisations corporelles	60 713	59 077
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	44 744	44 477
Capitaux propres	20 618	19 394
Flux de trésorerie (M\$)		
Activités d'exploitation	5 623	5 017
Activités d'investissement	(3 875)	(5 386)
Activités de financement	(2 187)	(127)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 275	1 695
Ratios financiers		
Couverture des intérêts	2,25	2,09
Rendement des capitaux propres provenant des activités poursuivies (%)	16,2	14,6
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%)	24,8	22,8
Taux de capitalisation (%)	31,8	30,5
Taux d'autofinancement (%)	51,6	68,3

a) Les activités abandonnées sont liées à la décision prise en 2012 d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires.

	2014	2013	2012	2011	2010
Clientèle et ventes					
Nombre total d'abonnements au Québec	4 179 850	4 141 990	4 096 267	4 048 708	4 000 168
Ventes d'électricité au Québec (TWh)	174,9	173,3	168,4	170,0	169,5
Ventes d'électricité hors Québec (TWh)	26,6	32,2	31,8	26,8	23,3
Effectif rémunéré au 31 décembre^a	19 505	19 692	21 032	21 977	22 590
Installations					
Nombre de centrales hydroélectriques	62	61	60	60	60
Puissance installée totale (MW)	36 643^b	36 068	35 829	36 971	36 671
Besoins québécois de puissance à la pointe (MW) ^c	38 743	39 031	38 797	35 481	37 717
Lignes aériennes et souterraines					
Transport (km)	34 187^d	33 885	33 911	33 902	33 725
Distribution (km) ^e	115 583	114 843	114 649	113 525	112 089
Nombre de postes électriques	530^f	527	527	525	525
Production et achats d'énergie					
Énergies renouvelables (GWh) ^g	213 896^h	218 861	209 349	201 813	192 321
Énergies de tous types (GWh)	216 633^h	220 147	214 062	208 742	203 842
Proportion d'énergies renouvelables (%)	99^h	99	98	97	94

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

b) En plus de la capacité de production de ses propres installations, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW), en vertu d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited qui sera en vigueur jusqu'en 2041. Elle achète également toute la production de 31 parcs éoliens (2 857 MW) et de 4 petites centrales hydroélectriques (48 MW) ainsi que la quasi-totalité de la production de 7 centrales de cogénération à la biomasse et de 3 au biogaz (206 MW) appartenant à des producteurs indépendants. De plus, elle a accès à 1 132 MW en vertu de contrats à long terme avec d'autres fournisseurs.

c) Le chiffre de 2014 était valide en date du 20 février 2015. Les valeurs indiquées correspondent aux besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. La pointe d'une période donnée est déterminée d'après des mesures à intervalles fixes. Celle de l'hiver 2014-2015 s'est établie à 38 743 MW le 8 janvier 2015 à 8 h, après que la charge transmise sur le réseau eut momentanément atteint 38 950 MW à 7 h 21.

d) Soit 33 915 km de lignes exploitées par Hydro-Québec TransÉnergie et 272 km, par Hydro-Québec Distribution.

e) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

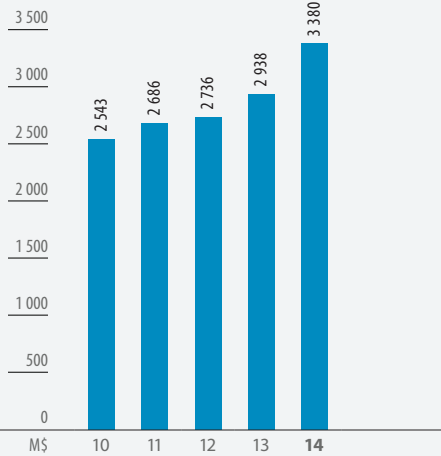
f) Soit 519 postes exploités par Hydro-Québec TransÉnergie et 11, par Hydro-Québec Distribution.

g) Ces chiffres comprennent des certificats d'énergie renouvelable liés à la production des centrales d'Hydro-Québec Production qui ont été vendus à des tiers; ils excluent les achats d'énergie éolienne, d'énergie hydraulique et de biogaz pour lesquels des certificats ont été vendus à des tiers.

h) Donnée préliminaire. La donnée finale sera publiée dans le *Rapport sur le développement durable 2014*.

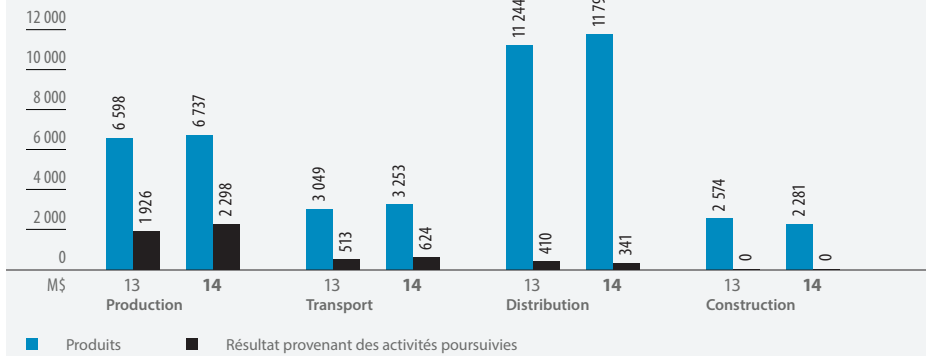
Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

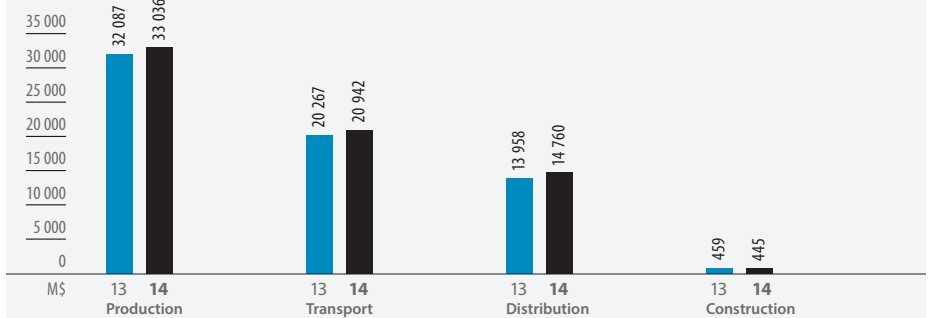


Le résultat provenant des activités poursuivies a atteint 3 380 M\$, en hausse de 442 M\$ par rapport à 2013. Il s'agit du meilleur résultat au titre des activités poursuivies de l'histoire d'Hydro-Québec. Ce résultat exceptionnel est attribuable au solide rendement de l'entreprise sur tous ses marchés, conjugué à une saine gestion des charges d'exploitation.

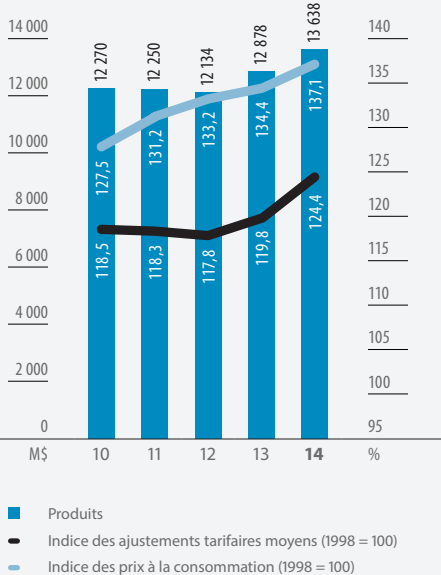
PRODUITS ET RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR SECTEURS



ACTIF TOTAL PAR SECTEURS

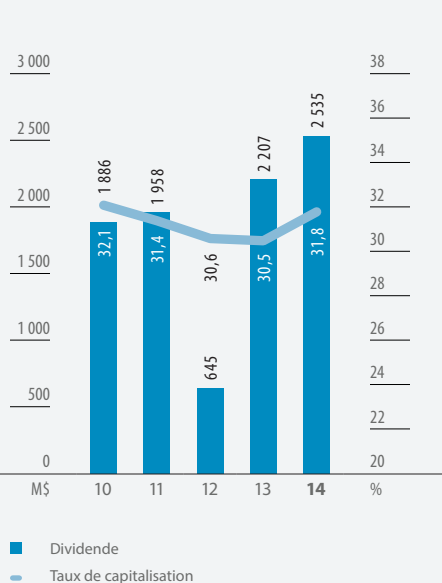


PRODUITS, INDICE DES AJUSTEMENTS TARIFAIRES MOYENS ET INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION



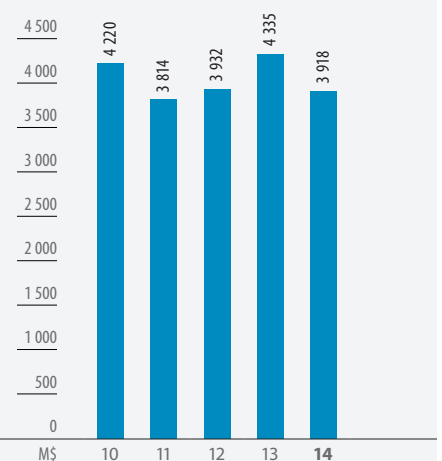
Les produits ont totalisé 13 638 M\$, comparativement à 12 878 M\$ en 2013. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 574 M\$ pour s'établir à 13 184 M\$. Au Québec, ils se sont chiffrés à 11 555 M\$, en hausse de 470 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Sur les marchés hors Québec, ils ont atteint 1 629 M\$, en hausse de 104 M\$. Les autres produits ont été de 454 M\$, contre 268 M\$ en 2013.

DIVIDENDE ET TAUX DE CAPITALISATION



En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalent à 75 % du résultat net. Pour l'exercice 2014, le dividende s'élève à 2 535 M\$.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN ACTIFS INCORPORELS^a



a) Y compris le Plan global en efficacité énergétique.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont totalisé 5,6 G\$ en 2014. Ils ont notamment permis de verser le dividende de 2 207 M\$ de l'exercice 2013 et de financer une part importante du programme d'investissement, qui a atteint 3,9 G\$ en 2014.



Salle des convertisseurs
du poste de l'Outaouais.

Un résultat impressionnant

En 2014, Hydro-Québec a réalisé une performance exceptionnelle, enregistrant le meilleur résultat de son histoire au titre des activités poursuivies et du dividende

qu'elle versera à son actionnaire, le gouvernement du Québec. La rentabilité qu'elle affiche année après année en fait un fleuron de l'économie québécoise. La Direction et le personnel peuvent être fiers d'une telle réussite.

Au cours de l'année, le programme d'investissement, les activités d'exploitation et les projets d'innovation de l'entreprise ont d'ailleurs généré des retombées importantes pour l'ensemble du Québec et ses régions.

Cette performance n'aurait toutefois pas été possible sans l'efficacité dont font preuve les gestionnaires de tous les niveaux, dans les diverses sphères d'activité de l'entreprise, et sans l'implication continue des employés. Un souci permanent d'efficacité et des efforts d'innovation constants dans les métiers de base ont également largement contribué à cette réussite.

La mission de développement du potentiel énergétique dont Hydro-Québec s'acquitte avec une rigueur exemplaire et la préservation des actifs du patrimoine constitué depuis la création de l'entreprise nous laissent entrevoir un avenir énergétique durable.

Outre son président et le président-directeur général, le Conseil d'administration compte actuellement onze membres d'horizons divers œuvrant au sein de sept comités. Les responsabilités des administrateurs sont multiples, qu'il s'agisse de conseiller la Direction dans le choix et la mise en œuvre des orientations stratégiques d'Hydro-Québec, de veiller à une saine gestion et à la rentabilité de l'entreprise ou encore d'approuver les grands projets d'infrastructure et veiller à leur réalisation dans le respect des budgets et des objectifs de développement durable de l'entreprise. Ainsi, en 2014, le Conseil a examiné de nombreux projets dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'énergie.

Je suis reconnaissant à tous les administrateurs pour la qualité de leur participation aux travaux du Conseil, notamment ceux qui nous ont quittés durant l'année : M^{mes} Marie-France Poulin, Martine Rioux et Christyne Tremblay ainsi que MM. Patrick Déry, Louis Lagassé et Michel Plessis-Bélair, ce dernier ayant été administrateur indépendant durant plus de dix ans. Je salue également l'apport de M. Pierre Karl Péladeau, qui a présidé le Conseil d'administration avec un grand savoir-faire. Je profite aussi de l'occasion pour mentionner l'arrivée de quatre nouveaux membres : MM. Gilbert Charland, Laurent Ferreira, Éric Forest et Yvon Marcoux.

Je veux en outre souligner la contribution marquante de M. Thierry Vandal au développement et au rayonnement d'Hydro-Québec. Je tiens à le remercier pour les efforts soutenus qu'il a déployés pour que l'organisation atteigne ses objectifs, au cours de ses dix années comme président-directeur général. Il nous lègue une organisation performante et financièrement solide.

Enfin, je félicite la Direction et je remercie l'ensemble des employés pour leur contribution vitale à la réussite d'Hydro-Québec.

Le président du Conseil d'administration,

Michael D. Penner



Michael D. Penner



Thierry Vandal

Une année remarquable

En 2014, Hydro-Québec a inscrit le meilleur résultat au titre des activités poursuivies de son histoire, soit 3,4 G\$, ce qui lui permettra de verser un dividende record de 2,5 G\$ à son actionnaire, le gouvernement du Québec. Cette progression

de 15 % de notre rentabilité par rapport à 2013 s'explique par le solide rendement de l'ensemble de nos activités dans un contexte marqué par des températures froides en début d'année, tant au Québec que sur les marchés hors Québec, ainsi que par la saine gestion de nos coûts d'exploitation. L'expertise, le professionnalisme et la détermination de tous les employés d'Hydro-Québec sont au cœur de cette réussite.

L'augmentation de la contribution de nos marchés hors Québec repose notamment sur l'efficacité de nos installations de production et de notre réseau de transport, sur les coûts avantageux de notre production hydroélectrique et sur l'exécution judicieuse de nos programmes de vente. Nos exportations ont profité de prix plus favorables en 2014, notamment en début d'année alors que les grands froids balayaient le continent nord-américain.

DES FAITS MARQUANTS

L'année 2014 se distingue par plusieurs réalisations importantes. Nous avons mis en service les deux groupes de la centrale de la Romaine-2 (640 MW), le premier en novembre et le second en décembre. Cette centrale est la première des quatre que comptera le complexe de la Romaine (1 550 MW) à être raccordée au réseau.

Nous avons démarré les phases 2 et 3 du déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée. Depuis le lancement de ce programme en février 2013, plus de 2,5 millions de compteurs de nouvelle génération ont été installés. À la fin de 2016, ce seront 3,8 millions de ces compteurs qui auront été mis en service chez nos clients. La mise en place d'une telle infrastructure témoigne de notre détermination à accroître sans cesse notre efficience opérationnelle et la qualité de notre service à la clientèle. En effet, ce réseau intelligent va nous permettre de réduire nos coûts d'exploitation, d'offrir de nouveaux services et d'optimiser la gestion du réseau de distribution d'électricité.

Axe de développement stratégique pour Hydro-Québec, l'innovation technologique contribue au rayonnement de l'entreprise à plus d'un titre. C'est ainsi qu'en 2014, nous avons créé avec Sony la coentreprise Technologies Esstalion en vue de concevoir des systèmes de stockage d'énergie de grande capacité destinés aux réseaux électriques. Au cours de l'année, les systèmes SUMO de notre filiale TM4 ont été choisis par deux des plus importants fabricants d'autobus de Chine, qui en ont commandé plusieurs centaines auprès de la société Prestolite E-Propulsion Systems, une coentreprise de TM4 et de la chinoise Prestolite Electric (Beijing). Enfin, en vertu d'une licence pour le Royaume-Uni, la société britannique National Grid exploitera pendant dix ans le LineScout, un robot télécommandé conçu par Hydro-Québec pour l'inspection des lignes de transport à haute tension.

En février 2015, nous avons conclu une entente avec le Syndicat des technologues d'Hydro-Québec. Comme celle des autres syndicats de l'entreprise, la nouvelle convention collective arrivera à échéance en décembre 2018.

DES TRAVAUX EN PRODUCTION QUI SE POURSUIVENT

Les travaux progressent comme prévu aux trois autres sites du complexe de la Romaine (6,5 G\$), un chantier qui compte parmi les plus grands du Canada. Le montage des groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Romaine-1 (270 MW) est en cours et les premiers ouvrages de l'aménagement de la Romaine-3 (395 MW) sont en construction. La route (144 km), qui reliait déjà les trois premiers aménagements de ce complexe, rejoint depuis peu l'emplacement de celui de la Romaine-4 (245 MW), où des travaux préparatoires ont été effectués au cours de l'été et de l'automne.

À la Baie-James, la réfection d'un premier groupe turbine-alternateur de la centrale Robert-Bourassa – la plus grande centrale hydro-électrique souterraine du monde – a été menée à terme. L'ensemble des groupes de la centrale feront l'objet de travaux semblables qui s'échelonneront sur plusieurs années.

Soulignons qu'au titre des redevances hydrauliques, nous avons versé cette année 656 M\$ destinés au Fonds des générations, ce qui constitue un apport important pour les finances publiques du Québec.

UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN ÉVOLUTION

En 2014, nos investissements en transport se sont élevés à 1,6 G\$, dont 776 M\$ pour la croissance et 851 M\$ pour la fiabilité et la pérennité des actifs. Grâce à ces investissements, nous assurons la conformité du réseau avec les normes et les réglementations nord-américaines.

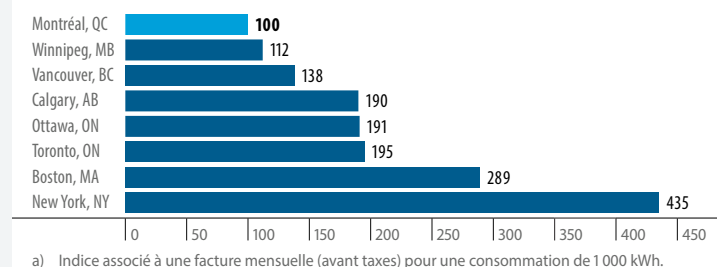
Soucieux de répondre à la croissance de la production et de la consommation d'électricité au Québec, nous optimisons le fonctionnement de notre réseau de transport et y ajoutons des équipements. C'est ainsi qu'en octobre 2014, nous avons mis en service la ligne à 735 kV (262 km) qui relie la centrale de la Romaine-2 au poste Arnaud, en Minganie.

En outre, Hydro-Québec a mené environ 1 300 projets en transport à l'échelle du Québec en 2014. Nous avons notamment modifié l'architecture du réseau à 315 kV reliant Québec et Montréal afin de maintenir la qualité de service et la fiabilité de l'alimentation électrique de l'est de Montréal. Dans la région de la Capitale-Nationale, la mise en service du poste Lefrançois, en décembre, permet de sécuriser l'alimentation des charges actuelles et de répondre à la croissance de la charge locale.

DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS EN DISTRIBUTION

Hydro-Québec a investi près de 826 M\$ en distribution en 2014, à l'échelle du Québec, dont plus de la moitié pour le maintien ou l'amélioration de la fiabilité et de la qualité du service. Ainsi, au cours des dix dernières années, 7 G\$ ont été investis dont 3 G\$ pour répondre à la croissance de la demande et 3 G\$ pour assurer la pérennité des installations. Le tarif destiné aux clients résidentiels d'Hydro-Québec est parmi les plus avantageux d'Amérique du Nord. Pour une consommation mensuelle de 1 000 kWh, Montréal occupe cette année encore la première position.

INDICE COMPARATIF DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ AU 1^{er} AVRIL 2014 — CLIENTS RÉSIDENTIELS^a



DES EFFORTS CONJUGUÉS

Grâce à l'apport soutenu des femmes et des hommes qui travaillent à Hydro-Québec et chez ses partenaires, nous avons pu atteindre des résultats remarquables en 2014, au profit de l'ensemble de la collectivité. Je les en remercie vivement.

UNE CONTRIBUTION REMARQUÉE

Enfin, je tiens à souligner le départ de Pierre Karl Péladeau, qui a occupé avec distinction le poste de président du Conseil d'administration d'avril 2013 à mars 2014, et l'arrivée de son successeur à ce poste, Michael D. Penner, qui nous fera bénéficier d'une riche expérience à titre d'entrepreneur sur la scène nord-américaine. Je remercie tous les membres du Conseil pour leur contribution aux succès d'Hydro-Québec.

Le président-directeur général,

Thierry Vandal



Richard Cacchione
Président d'Hydro-Québec
Production

Exploiter un parc de production fiable et flexible

En 2014, Hydro-Québec Production a dégagé le meilleur résultat net de son histoire, soit 2 298 M\$ et 368 M\$ de plus que l'année précédente. Les températures très froides de l'hiver 2014 ont contribué à cet excellent résultat. La disponi-

bilité de nos équipements durant cette période nous a en effet permis d'obtenir des prix intéressants sur les marchés de gros. Grâce au savoir-faire de l'ensemble de nos employés, nous mettons en place des processus de planification à court, à moyen et à long terme qui nous permettent d'établir un équilibre entre nos différentes obligations, soit de répondre à l'essentiel de la demande québécoise, d'exporter sur les marchés de gros et d'effectuer la maintenance de nos équipements.

En fin d'année, Hydro-Québec Production a franchi une étape importante dans la construction du complexe de la Romaine en mettant en service la centrale de la Romaine-2, d'une puissance installée de 640 MW, selon l'échéancier prévu. Ce complexe comprendra quatre centrales d'une puissance totale de 1 550 MW, pour une production d'énergie annuelle de 8,0 TWh. Cette nouvelle production nous permettra de tirer parti d'occasions d'affaires sur les marchés de gros. Parallèlement, nous avons mené des travaux de réfection dans le but d'assurer la pérennité du parc de production et d'optimiser nos installations.

En 2014, Hydro-Québec Production a versé 656 M\$ au titre des redevances hydrauliques destinées au Fonds des générations, ce qui représente un apport important pour l'économie québécoise.

2014 EN CHIFFRES

Produits	6,7 G\$
Résultat net	2,3 G\$
Clients (% des produits des ventes d'électricité)	
Hydro-Québec Distribution	75 %
Autres	25 %
Volume des ventes	
Hydro-Québec Distribution	165,5 TWh
Autres	27,3 TWh
Immobilisations corporelles au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	30,9 G\$
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1,2 G\$

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour approvisionner le marché québécois et en commercialise sur les marchés de gros.

NOS INSTALLATIONS

Notre parc de production compte 61 centrales hydroélectriques et 1 centrale thermique, ce qui représente un actif de 28,9 G\$ et une puissance installée de 36,5 GW. De plus, nos aménagements hydroélectriques comprennent 27 grands réservoirs d'une capacité de stockage de 176 TWh, auxquels s'ajoutent 668 barrages et 98 ouvrages régulateurs.

NOS ACTIVITÉS

Nous fournissons un volume maximal annuel de 165 TWh d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution. Au-delà de cet engagement, nous vendons notre production au Québec, principalement dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, et hors Québec, sur les marchés de gros de l'électricité.



L'ÉVOLUTION DU PARC DE PRODUCTION

En privilégiant l'hydroélectricité, une source d'énergie renouvelable, Hydro-Québec répond aux besoins du présent tout en s'assurant de préserver le patrimoine environnemental et l'avenir énergétique des générations futures. L'entreprise s'inscrit ainsi dans l'esprit du développement durable, qui vise une intégration harmonieuse des dimensions économique, sociale et environnementale.

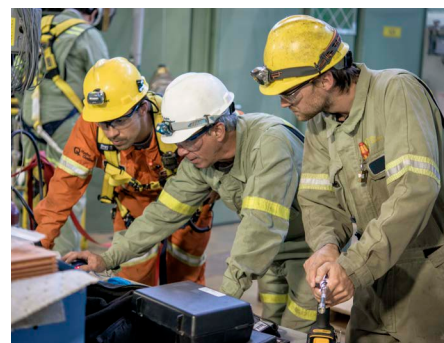
Au cours des douze dernières années, la mise en service de plusieurs centrales hydroélectriques a permis d'ajouter 4 254 MW à notre parc de production. Nous concentrons maintenant la majeure partie de nos efforts sur les chantiers du complexe de la Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre sur la Côte-Nord.

► En 2014, nous avons mis en service les deux groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Romaine-2 (640 MW). À la fin de l'année, nous avons aussi terminé la construction du barrage et des ouvrages de retenue de l'aménagement de la Romaine-1. Le montage des groupes turbines-alternateurs de la centrale a débuté et se poursuit selon l'échéancier en vue de la mise en service du premier groupe à la fin de 2015.

Le projet du complexe de la Romaine compte parmi les plus grands chantiers de construction du Canada.

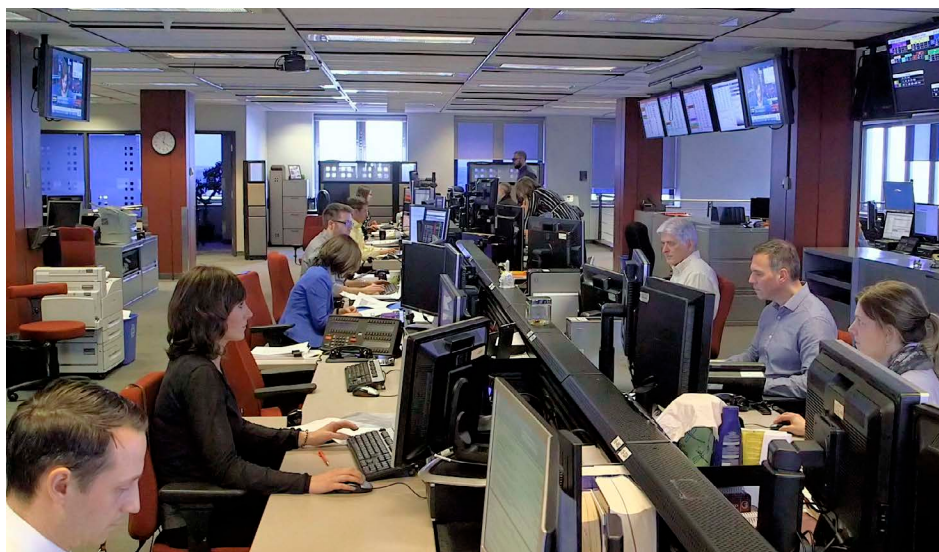
Sur le chantier de la Romaine-3, les travaux ont progressé à un rythme soutenu. Nous avons achevé la dérivation provisoire de la rivière et avons commencé à ériger les premiers ouvrages de l'aménagement pour que le tout soit opérationnel en 2017. Enfin, la route donne maintenant accès au site de la Romaine-4 où certains travaux préparatoires ont été lancés.

► En mai 2014, le comité d'examen (COMEX), chargé de l'analyse des projets situés sur le territoire de la Baie-James au sud du 55^e parallèle, a déposé son rapport sur les consultations publiques tenues en novembre 2012 dans six communautés criées. Ces rencontres faisaient suite à la réalisation du projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et de la dérivation Rupert. Le COMEX a conclu que le projet a été sans précédent eu égard au nombre de mesures d'atténuation et de compensation mises en place, sur le plan tant environnemental que social. Il est d'avis que le projet a contribué à une meilleure compréhension entre toutes les parties impliquées et à une plus grande participation des Cris au



1 La centrale des Cèdres a fêté son 100^e anniversaire en 2014. Elle a été inscrite en août au temple de la renommée de l'hydroélectricité (Hydro Hall of Fame) à l'occasion de la conférence HydroVision International, un événement d'envergure mondiale qui réunit chaque année des spécialistes des centrales hydroélectriques.

2 L'électricien d'appareillage Pierre-Luc Turgeon, le technicien expert Marcel Picard et l'électricien d'appareillage Félix Gaudreau discutent des tâches à effectuer dans le cadre d'essais spéciaux à la centrale de Rapide-2.



développement du territoire. De plus, le COMEX note que le promoteur s'est montré proactif en réduisant au minimum les impacts du projet et en assurant une plus grande participation des Cris aux suivis environnementaux et sociaux.

► Cette année, Hydro-Québec a réalisé une étude sur l'évaporation nette des réservoirs qui établit que la création de réservoirs en milieu boréal ne déséquilibre pas le cycle hydrologique étant donné que la quantité d'eau évaporée du réservoir est similaire à celle des écosystèmes qui l'ont précédé. La pertinence sur le plan environnemental du choix de l'hydroélectricité se voit une fois de plus confirmée.

► Depuis 2012, nous versons au Fonds du développement nordique une contribution annuelle de 10 M\$ qui permettra de mettre en valeur les territoires nordiques du Québec sur les plans économique, social et environnemental.

LA PÉRENNITÉ ET L'OPTIMISATION DES INSTALLATIONS

La pérennité et l'optimisation de nos installations constituent un impératif pour la sécurité et la fiabilité à long terme de l'approvisionnement en énergie électrique. Des équipes hautement spécialisées évaluent en permanence l'état et la performance des équipements afin de déterminer la nature et la priorité des interventions nécessaires. À ces fins, nous avons investi 326 M\$ en 2014 dans la réfection et le rééquipement de centrales. La planification des travaux doit être adaptée à la diversité de notre parc de production, qui comprend des centrales au fil de l'eau et des centrales à réservoir.

► À la Baie-James, nous avons terminé la réfection d'un premier groupe turbine-alternateur de la centrale souterraine Robert-Bourassa, la plus puissante de notre parc. Ce projet de réfection majeur, qui s'étalera sur plusieurs années, consiste principalement à remplacer les régulateurs de vitesse et les systèmes d'excitation et de commande des groupes turbines-alternateurs ainsi que les roues de certaines turbines.

► Dans la région de Manicouagan, nous avons mené à bien la réfection d'un deuxième groupe de la centrale Jean-Lesage (Manic-2). Les travaux visent à assurer la pérennité de la centrale et à augmenter sa puissance d'environ 30 MW. De plus, d'importants travaux sont en cours afin d'assurer la fiabilité à long terme des vannes sphériques de la centrale Manic-5.

► En Montérégie, nous avons terminé la réfection d'un des groupes de la centrale de Beauharnois. Ce projet de grande envergure, qui comprend la réfection de cinq autres groupes, entraînera des gains de production et prolongera la durée de vie de la centrale dont les 36 groupes en font l'une des plus puissantes du parc de production. Nous avons aussi entrepris la réfection d'un autre groupe turbine-alternateur à la centrale des Cèdres. Ce projet intégrera deux innovations technologiques. La première est l'installation d'un prototype de roue en acier à haute limite élastique. Cet acier, qui est plus facile à souder, résiste mieux à la fissuration, à la cavitation et aux contraintes mécaniques. La deuxième innovation est l'installation de servomoteurs électriques, ce qui permettra d'éliminer la composante oléopneumatique du groupe.

La puissance installée des 62 centrales gérées par Hydro-Québec Production totalise 36,5 GW.

Le coût moyen du kilowattheure s'est établi à 2,01 ¢ en 2014. Cet indicateur correspond à la somme des coûts de production, d'approvisionnement et de vente divisée par le volume des ventes nettes.

► En Outaouais, nous terminons les travaux de réfection visant à assurer la pérennité de la centrale de Pagan. Quant au projet de remplacement des mécanismes de levage des vannes de l'évacuateur intégré au barrage de Chelsea, il progresse comme prévu.

► En Abitibi-Témiscamingue, nous avons terminé le rééquipement du deuxième des quatre groupes de chacune des centrales de Rapide-2 et de Rapide-7. Le remplacement des quatre roues de turbine et de certains composants mécaniques générera des gains de puissance d'environ 12 MW à chacune des centrales. À la centrale des Rapides-des-Quinze, nous avons amorcé la réfection et le rééquipement de deux des six groupes. Le rendement amélioré des nouvelles roues de turbine et leur capacité accrue se traduiront par des gains de puissance d'environ 12 MW.

3



► Le projet d'extension et de mise à niveau de notre réseau de stations d'observation hydrométéorologique a entrepris sa troisième année et se poursuit conformément à l'échéancier prévu. L'installation, sur l'ensemble du territoire, de nouvelles stations et le remplacement de stations obsolètes s'échelonneront sur dix ans. Les données recueillies (précipitations, enneigement, températures, etc.) sont essentielles à la planification de la production et de la maintenance, à la gestion en temps réel des installations et à la conception des nouveaux ouvrages.

► En Mauricie, nous achevons les projets de réfection au barrage Gouin et au barrage de La Tuque. Ils touchent principalement les évacuateurs de crues, les vannes et les mécanismes de levage.

► À la centrale nucléaire de Gentilly-2, les travaux de préparation à la dormance se sont poursuivis durant l'année, conformément à la planification et dans le respect des exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Nous avons notamment effectué la vidange des circuits caloporteur et modérateur ainsi que le retrait de systèmes, ce qui nous a permis d'atteindre à la fin de l'année l'état de stockage sûr, avec uranium dans la piscine. Nous avons également entrepris des travaux préparatoires en vue de l'obtention d'un nouveau permis, reflétant la situation de la centrale, d'ici le 30 juin 2016. Le 17 décembre, les représentants d'Hydro-Québec ont présenté l'avancement du déclassement à la CCSN à l'occasion d'une réunion publique et les membres de la CCSN ont souligné la grande qualité du rapport d'Hydro-Québec.

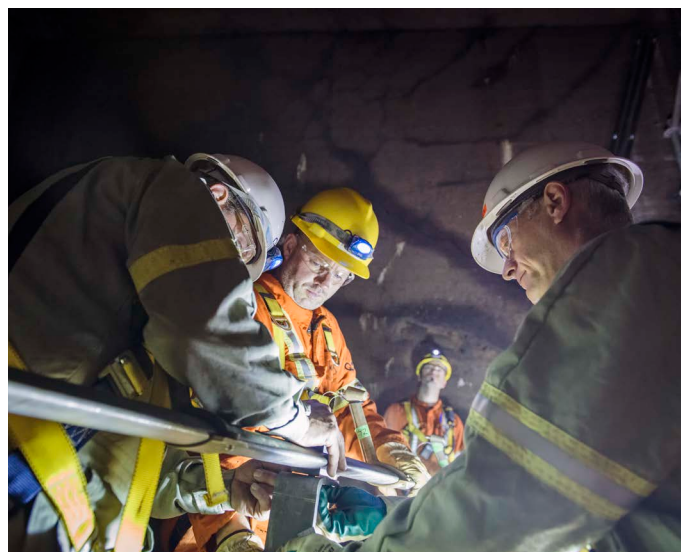
Notre production est à plus de 99 % d'origine hydraulique.

Par ailleurs, le déploiement du plan de travail pour la réaffectation des employés excédentaires, qui a commencé à la fermeture de la centrale, s'est poursuivi. Depuis septembre 2012, alors que 600 employés permanents étaient en poste à la centrale, près de 80 % des personnes touchées ont trouvé un autre poste dans l'entreprise, ont pris leur retraite ou ont joint les rangs d'un autre employeur. Près de la moitié des employés qui ont obtenu un autre poste sont restés dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

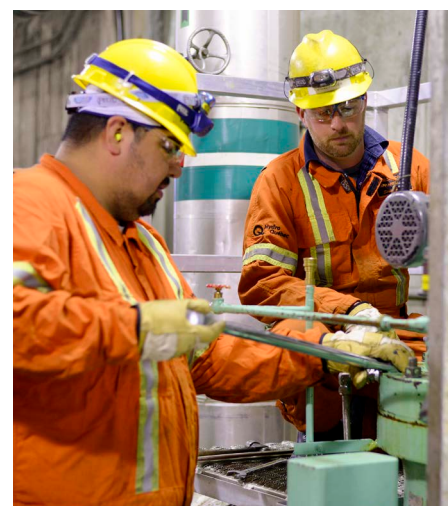
LA VALORISATION DE L'ÉLECTRICITÉ QUÉBÉCOISE

Le parc de production est géré en fonction de deux impératifs : la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Québec et la rentabilité de l'exploitation. Sur ces plans, les centrales à réservoir offrent de grandes capacités de stockage et peuvent démarrer en quelques minutes. Nous sommes ainsi en mesure de moduler la production en fonction de la demande intérieure et des conditions des marchés hors Québec.

► Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont totalisé 165,5 TWh en 2014, comparativement à 167,2 TWh en 2013.



4



5

1 Analyses et négociateurs sont à l'œuvre au parquet de transactions énergétiques d'Hydro-Québec Production.

2 Le rééquipement du deuxième des quatre groupes de chacune des centrales de Rapide-2 et de Rapide-7 est terminé.

3 Les opérateurs Mirco Furoy et Richard Maltais consultent les écrans de surveillance du pupitre de la salle de commande. Ces écrans affichent en temps réel l'état des équipements des centrales Robert-Bourassa et La Grande-2-A.

4 Le technicien Marcel Picard et les mécaniciens d'appareillage Stéphane Legault et Marc Savinsky effectuent des essais spéciaux destinés à évaluer le rendement de groupes turbines-alternateurs et à déterminer la meilleure façon de les exploiter.

5 Les mécaniciens d'appareillage Tommy Neeposh et Steve Fraser sont à l'œuvre à la centrale La Grande-2-A.



► Les exportations nettes ont généré 1 529 M\$, comparativement à 1 353 M\$ en 2013. Cette augmentation des revenus est attribuable principalement aux conditions de marché favorables de l'hiver 2014.

► L'hydroélectricité continue de susciter de l'intérêt chez nos voisins du nord-est des États-Unis. Ceux-ci dépendent de plus en plus du gaz naturel et doivent procéder au retrait de vieilles centrales dont la production est d'origine fossile. Notre énergie propre et renouvelable, dont la production émet peu de gaz à effet de serre, gagne en reconnaissance dans nos marchés.

► Hydro-Québec Production poursuit les démarches en vue de participer à des projets de lignes de transport entre le Québec et des États du Nord-Est américain. Ces liaisons favoriseraient une augmentation des exportations dans ces marchés.

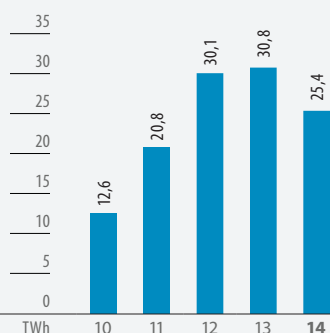
► Nous exploitons le parc de production de manière à disposer en permanence d'une réserve énergétique suffisante pour combler un déficit éventuel d'apports d'eau naturels équivalant à 64 TWh sur deux années consécutives, et à 98 TWh sur quatre années consécutives. Nous maintenons également une réserve de puissance conformément aux critères de fiabilité du secteur

de l'électricité. Au 31 décembre 2014, nos stocks énergétiques s'établissaient à 103,7 TWh.

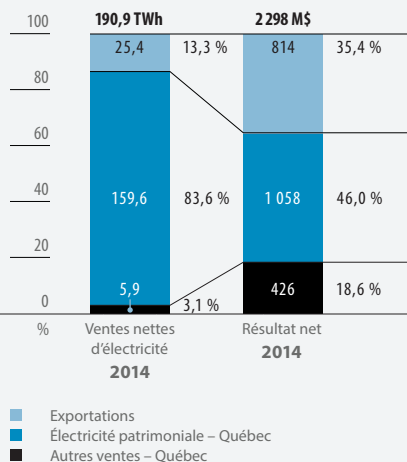
L'INNOVATION AU SERVICE DE LA PRODUCTION

L'effort d'Hydro-Québec Production en innovation technologique vise à accroître le rendement, la disponibilité et la durée de vie utile des actifs de la division. Menés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), des partenaires industriels et des chercheurs universitaires, les travaux réalisés en 2014 s'inscrivaient dans un portefeuille de 22 projets. La valeur totale de

EXPORTATIONS NETTES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION

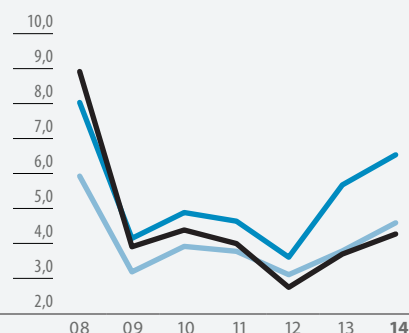


VENTES NETTES D'ÉLECTRICITÉ ET RÉSULTAT NET D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION PAR MARCHÉS



ÉVOLUTION DES PRIX DE L'ÉNERGIE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS D'HYDRO-QUÉBEC

Indice des prix moyens



- Gaz naturel : Henry Hub (\$ US/MMBtu)
- Électricité : Nouvelle-Angleterre – ISO-NE, Mass Hub, DAM^a (¢ US/kWh)
- Électricité : New York – NYISO, Zone A, DAM^a (¢ US/kWh)

a) DAM : Day-Ahead Market, soit le marché de la veille pour le lendemain (marché J-1)

Après avoir atteint un sommet en 2008, les prix du gaz naturel et de l'électricité dans le nord-est du continent ont chuté en 2009 pour atteindre un creux en 2012 et remonter par la suite.

2



ces projets, de la veille technologique, du soutien technique et des mandats d'expertise s'est chiffrée à 15 M\$.

► En 2014, nous avons poursuivi des projets conçus pour optimiser l'exploitation et la maintenance des moyens de production.

En voici des exemples :

□ Mesure en continu du débit des turbines hydrauliques : ce projet de développement d'une méthode de mesure mené sur trois groupes turbines-alternateurs dans trois centrales s'est terminé en novembre 2014. Les objectifs visés ont été atteints, soit l'exploitation optimale des groupes et la gestion optimale de l'eau fondées sur une connaissance plus précise du débit turbiné. Le déploiement de la méthode devrait débuter en 2015.

□ Projet PréDDIT (prédiction de la dégradation et diagnostic intégré des turbines) : cette application Web développée par l'IREQ permet d'afficher les cotes de dégradation en fatigue et en cavitation des turbines de notre parc de production. Le calcul de ces cotes est réalisé à l'aide de modèles et d'outils conçus dans le cadre du projet et validés par des campagnes de mesure sur le terrain. Une fois déployée dans l'ensemble du parc, cette application permettra de mieux suivre l'état des turbines et de prévoir l'évolution de leur dégradation. Elle servira notamment à mieux évaluer l'impact des différentes opérations – comme les arrêts-départs ou la marche à vide – sur la fiabilité des turbines. En 2014, par exemple, son utilisation a permis de mettre en lumière l'effet des démarrages sur la fiabilité en fatigue des turbines à la

En poursuivant la mise en valeur des ressources hydrauliques du Québec, à la source d'une énergie propre et renouvelable, nous serons en mesure de répondre aux besoins énergétiques des générations futures.

centrale de Beauharnois, ce qui a mené à une modification des procédures de démarrage de certains groupes de cette centrale afin de limiter l'impact des démarrages et de prolonger la durée de vie des turbines. Des gains similaires sont à prévoir dans d'autres centrales.

□ Logiciel OpenFOAM : nous faisons des calculs qui permettent d'évaluer la capacité d'évacuation des ouvrages régulateurs ainsi que les pertes de charge et les risques d'érosion en aval de ceux-ci. Ce projet vise à déterminer si le logiciel peut effectuer une simulation 3D des écoulements complexes qui ont lieu dans les ouvrages régulateurs. Ce logiciel libre, en plus de faciliter le partage de l'expérience et des connaissances, permet de réaliser davantage de calculs en moins de temps que les applications actuellement utilisées.

□ Remplacement des robots SCOMPI : les robots SCOMPI de deuxième et de troisième génération, qui nous ont permis de réaliser de nombreuses interventions de réfection (soudage, meulage, martelage et polissage) sur des turbines et des vannes, ont atteint la fin de leur vie utile. En 2014, nous avons conclu avec l'IREQ une entente portant sur la fabrication de cinq nouveaux robots SCOMPI de qualité commerciale. La livraison des premiers robots est prévue pour le début de 2016.



3



4

1 À la centrale de Beauharnois, deux mécaniciens mesurent le jeu entre les bobines et le rotor de l'excitatrice d'un groupe turbine-alternateur.

2 À la centrale de Rapide-2, le technicien expert Jean-Pierre Dionne et l'ingénieur en électricité Hugo Harnois s'apprennent à brancher trois transformateurs de courant à un analyseur de puissance.

3 Les travaux de réfection effectués en 2014 à la centrale de Paugan étaient liés essentiellement à la modernisation des équipements de commande et de protection des groupes turbines-alternateurs ainsi que des prises d'eau.

4 Nous installons dans des endroits stratégiques de nouvelles stations hydrométéorologiques afin de recueillir des données précieuses pour l'exploitation, la planification de la production, la protection de l'environnement, la sécurité et le génie civil.

**André Boulanger**Président
d'Hydro-Québec TransÉnergie

Tirer le maximum de nos actifs de transport

Le réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie continue d'être de plus en plus sollicité. En 2014, nous avons réalisé des travaux d'envergure visant à maintenir et à améliorer la qualité de nos actifs et, par le fait même, à maximiser la fiabilité

de notre réseau de transport. Par ailleurs, nous avons déployé d'importants efforts pour intégrer de nouvelles infrastructures afin de répondre à la demande de transit croissante sur le réseau d'électricité. Au total, nos investissements ont atteint 1,6 G\$.

Au titre de la croissance, l'investissement le plus important est lié à la construction du réseau d'intégration de la production de la centrale de la Romaine-2 sur la Côte-Nord. Parmi les travaux requis, mentionnons la ligne qui relie la centrale au poste Arnaud. Cette ligne prolonge et renforce le réseau de transport et permettra de répondre à la croissance des besoins.

Une grande partie de nos activités de planification est centrée sur le déploiement de notre modèle de gestion des actifs, qui consiste à mieux arrimer nos stratégies en matière de maintenance et de pérennité. À cet égard, nous avons intensifié nos activités de maintenance qui, pour les années à venir, contribueront à limiter la progression du risque de défaillance et à réduire les bris majeurs qui pourraient avoir un impact sur l'alimentation des clients. Cette stratégie comporte de nombreux avantages en ce qui a trait à la continuité du service, qui a été excellente en 2014.

La croissance du nombre de projets et l'évolution du réseau de transport soulèvent des défis à la fois nombreux et complexes. Pour y faire face, nous comptons sur notre personnel compétent et mobilisé qui joue un rôle de premier plan dans notre succès au quotidien.

2014 EN CHIFFRES

Produits **3,3 G\$**

Résultat net **624 M\$**

Clients (% des produits)

Hydro-Québec Distribution

(service de transport pour
l'alimentation de la charge locale)

84 %

*Hydro-Québec Production et
autres grossistes nord-américains*

(services de transport de point à point)

11 %

Autres

5 %

Immobilisations corporelles
au 31 décembre

(y compris les travaux en cours)

19,9 G\$

Investissements en immobilisations
corporelles et en actifs incorporels

1,6 G\$

NOTRE MISSION

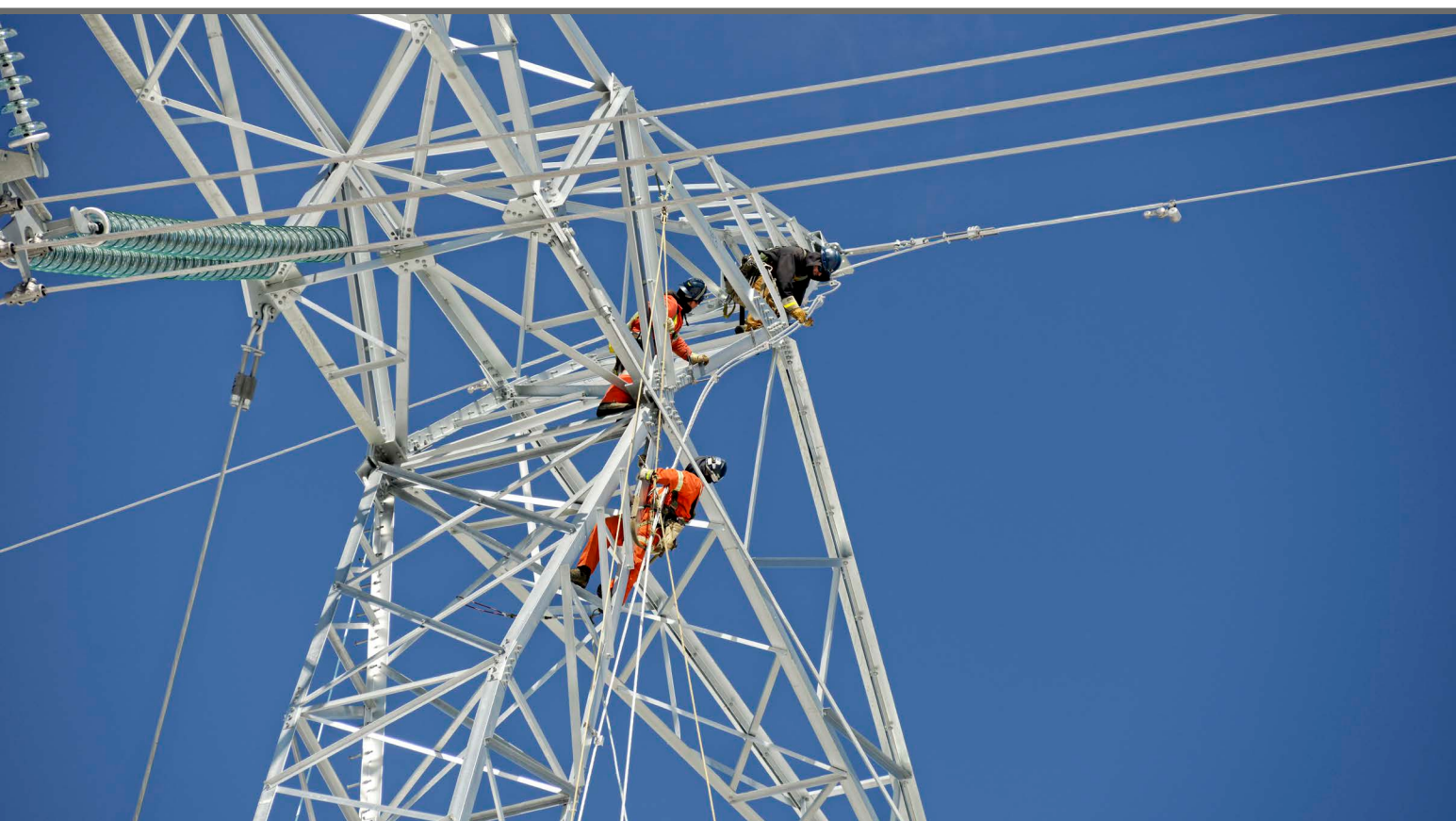
Hydro-Québec TransÉnergie exploite le réseau de transport d'électricité le plus vaste d'Amérique du Nord, commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois. Sa direction – Contrôle des mouvements d'énergie agit à titre de coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec.

NOS INSTALLATIONS

Notre réseau comprend 33 915 km de lignes de transport et 519 postes électriques, y compris des interconnexions qui permettent des échanges d'électricité avec les provinces atlantiques, l'Ontario et le nord-est des États-Unis. Nos tarifs et nos conditions de service, approuvés par la Régie de l'énergie, assurent un accès non discriminatoire à notre réseau, conformément à la réglementation nord-américaine applicable.

NOS ACTIVITÉS

Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle et garantir la qualité du service de transport, Hydro-Québec TransÉnergie veille au développement, à la fiabilité et à la pérennité du réseau. De plus, suivant un objectif d'amélioration continue de sa performance, la division porte une attention particulière au développement de son savoir-faire.



LES GRANDS TRAVAUX ET L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Nous gérons et développons le réseau de sorte qu'il transporte efficacement l'énergie à partir des centres de production jusqu'aux centres de consommation. En 2014, les investissements liés à la pérennité et à la croissance se sont maintenus à un haut niveau, soit plus de 1,6 G\$. Cette somme couvre tant le renouvellement des équipements parvenus au terme de leur vie utile que l'ajout de nouvelles lignes ou le renforcement de tronçons stratégiques soumis à des flux croissants d'énergie. L'année 2014, à cet égard, a connu un très grand nombre de mises en service dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

Un des importants défis relevés par Hydro-Québec TransÉnergie consiste à exploiter durablement des installations de transport qu'il faut entretenir, en continu, de façon optimale. C'est pourquoi nous déployons des outils de planification et des méthodes d'intervention capables à la fois d'assurer la continuité du service et d'accroître le rendement à long terme des équipements.

Le 8 janvier 2015, la demande d'électricité au Québec a atteint 38 743 MW.

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Le renforcement de l'alimentation de la boucle métropolitaine se poursuit comme il a été prévu dans les plans d'évolution mis de l'avant au cours des dernières années. L'objectif est de répondre aux besoins actuels et des années à venir.

La mise en service en 2013 de la section à 735 kV du poste du Bout-de-l'Île est le premier d'un ensemble de projets stratégiques et structurants pour l'alimentation du plus important centre de consommation du Québec.

► Nous avons modifié l'architecture du réseau à 315 kV reliant Québec et Montréal afin de maintenir la qualité du service et la fiabilité de l'alimentation électrique de l'est de Montréal :

- ajout du tronçon de la ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière reliant la ligne de la Mauricie-Bout-de-l'Île au poste de Lanaudière (échéance : 2015);
- poursuite des travaux touchant la section de transformation à 735-315 kV du poste du Bout-de-l'Île, qui permettra de transférer à ce poste des charges



1 Des monteurs sont à l'œuvre sur un pylône de la ligne Romaine-2-Arnaud maintenant en service.

2 De gauche à droite, les ingénieurs Pierre Dufour, Raymond Cossette et Sylvain Plante travaillent à la planification et au développement du réseau de transport pour les années à venir.

des postes de Duvernay, de Boucherville et de Lanaudière (échéance : 2015).

► Nous avons poursuivi les activités relatives au projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Ce projet prévoit la construction d'une ligne à 735 kV d'environ 400 km entre le poste de la Chamouchouane, situé au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et le futur poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV, qui sera intégré à la boucle métropolitaine de Montréal. Il comprend également l'ajout d'un tronçon de 19 km de ligne à 735 kV afin de dévier une ligne existante en provenance du poste de la Jacques-Cartier (région de Québec) vers le poste du Bout-de-l'Île. Les objectifs visés sont multiples :



Hydro-Québec TransÉnergie est reconnue mondialement dans le domaine de la conception et de l'exploitation de grands réseaux de transport.

En poursuivant le développement de notre réseau de transport et en assurant la pérennité de nos installations, nous nous préparons à répondre aux besoins des générations futures.

maintenir la fiabilité du réseau de transport, améliorer l'alimentation des postes de la boucle métropolitaine, assurer l'intégration optimale de nouvelles sources de production et préparer le réseau de transport pour l'avenir.

□ Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île (échéance : 2018) : dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement et demande d'approbation à la Régie de l'énergie : 2014.

□ Poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV (échéance : 2019) : demande d'approbation à la Régie de l'énergie : 2014.

► Nous avons poursuivi des travaux liés à la pérennité et à la croissance du réseau s'inscrivant dans le plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal, qui s'échelonne sur plus de 25 ans. Les premiers ouvrages visés par ce plan sont les suivants :

□ poste Bélanger à 315-120-25 kV et ligne d'alimentation (échéance : 2015);

□ poste Henri-Bourassa à 315-25 kV (échéance : 2015);

□ poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation (échéance : 2017);

□ poste De Lorimier à 315-25 kV et deux lignes d'alimentation (échéance : 2017) – approuvé par la Régie de l'énergie en 2014;

□ poste Saint-Patrick à 315-25 kV et deux lignes d'alimentation (échéance : 2019).

► Nous avons achevé les travaux touchant le poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV. Ce poste répond à la croissance de la demande dans la partie sud de Lanaudière. Il permet également de soulager la section à 315-120 kV du poste de Duvernay, dont la capacité d'alimentation était dépassée, et d'éliminer les dépassements de capacité de certaines lignes à 120 kV. Mise en service : décembre 2014.

► Nous poursuivons les travaux portant sur le poste de Blainville à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation, qui visent à répondre à la croissance de la demande dans la zone centrale des Basses-Laurentides. Échéance : 2015.

► Nous avons amorcé les travaux touchant la ligne biterne à 120 kV entre le poste Pierre-Le Gardeur et le poste de Saint-Sulpice, destinée à soutenir la croissance des besoins de la clientèle dans la région de Lanaudière. Échéance : 2015. Approuvé par la Régie de l'énergie en 2014.

► Nous poursuivons les travaux visant l'augmentation de la capacité du poste de Chomedey à 315-120 kV, à Laval, ainsi que le remplacement de ses équipements. Échéance : 2015.

LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Les importants travaux de réfection et de renforcement du réseau qui alimente la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) suivent leur cours, conformément au plan d'évolution mis de l'avant en 2008. Les installations visées, qui s'ajoutent aux postes Anne-Hébert, de Limoilou et de Charlesbourg mis en service respectivement en 2010, en 2012 et en 2013, concluront le Plan d'évolution portant sur le réseau régional de la CMQ. Cet important remaniement vise à la fois à soutenir la croissance de la charge à long terme et à assurer la pérennité du réseau dans la CMQ.

► Nous progressons dans les travaux relatifs aux deux lignes à 230 kV prévues entre les postes de Québec et de Limoilou. Échéance : 2015.

► Le nouveau poste Lefrançois à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation permettront le démantèlement, à terme, du poste de la Montmorency à 69-25 kV et de sa ligne d'alimentation. Ce projet vise à sécuriser l'alimentation des charges actuelles et à répondre à la croissance de la charge locale. Mise en service : décembre 2014.

► Le nouveau poste Duchesnay à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation sont destinés à remplacer le poste de Val-Rose à 69-25 kV et à répondre à la hausse de la demande dans la MRC de La Jacques-Cartier. Échéance : 2016.

INVESTISSEMENTS DANS LE RÉSEAU DE TRANSPORT (M\$)

	2014	2013	2012	2011	2010
Développement du réseau	776	998	688	460	423
Fiabilité et pérennité des actifs	851	917	735	832	825
Total	1 627	1 915	1 423	1 292	1 248



3

LES AUTRES RÉGIONS

Pour faire face aux différents enjeux touchant le réseau de transport, principalement l'évolution de la demande et la pérennité des actifs, nous avons mis en service ou raccordé divers autres équipements de transport et nous avons continué les travaux associés à certaines installations.

- Nous avons poursuivi les travaux de raccordement du complexe de la Romaine, dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie :
 - aménagement du poste de départ de la centrale de la Romaine-2 (640 MW) ainsi que de la ligne à 735 kV, d'une longueur de 262 km, qui relie la centrale de la Romaine-2 au poste Arnaud (mise en service : décembre 2014);
 - poursuite des travaux au poste aux Outardes et des travaux associés aux lignes à 735 kV (échéance : 2015).
- Nous intégrons progressivement la production éolienne souscrite par Hydro-Québec Distribution à la suite des appels d'offres de 2005 (2 000 MW) et de 2009 (289,9 MW) :
 - parcs éoliens Vents du Kempt, de la Rivière-du-Moulin (phase 1) et de la Seigneurie-de-Beaupré-4 (appel d'offres de 2005);
 - parcs éoliens de Saint-Damase, de la Mitis, du Plateau-2 et de Témiscouata (appel d'offres de 2009).
- Nous avons avancé dans les travaux relatifs à une ligne biterne à 230 kV entre les postes de Saint-Césaire et de Bedford, en Montérégie. Échéance : 2015.



4

► En Abitibi-Témiscamingue, nous avons entrepris plusieurs projets pour assurer la pérennité des installations et la satisfaction de la demande, notamment :

- remplacement des transformateurs de puissance à 735-315 kV du poste d'Abitibi (échéance : 2015) : approbation par la Régie de l'énergie en 2014;
- renforcement du réseau de transport à 120 kV des secteurs de Palmarolle et de Rouyn-Noranda par la prolongation jusqu'au poste de Palmarolle de la ligne à 120 kV au départ du poste de Figuery (mise en service : octobre 2014);
- renforcement du réseau de transport à 315-120 kV par l'ajout d'un autotransformateur et de compensation statique au poste de Figuery (échéance : 2015);
- installation de trois compensateurs synchrones au poste de Cadillac afin de maintenir le niveau du courant de court-circuit de l'installation tout en limitant les variations de tension sur le réseau de transport (mise en service : octobre 2014).
- Nous avons rehaussé la capacité de la compensation série au poste de Bergeronnes afin d'assurer le service de transport aux interconnexions avec l'État de New York et la Nouvelle-Angleterre. Mise en service : octobre 2014.
- Pour assurer la pérennité du réseau à courant continu, nous remplaçons les systèmes de commande et de protection des groupes convertisseurs aux postes de Radisson et de la Nicolet, et nous effectuons des travaux connexes aux postes de Grondines et de Lotbinière. Échéance : 2016.



5

Le plus vaste réseau en Amérique du Nord : d'année en année, nous adaptons nos activités afin de toujours répondre aux besoins de nos clients.

- 1 **Le conseiller en sécurité Patrick Moreau et la conseillère en prévention Suzanne Paradis posent devant la première ligne à 735 kV qui entre sur l'île de Montréal et qui contribue au renforcement de la boucle métropolitaine.**
 - 2 **Le poste de la Chamouchouane dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est au cœur d'un important projet.**
 - 3 **Durant la saison hivernale, dans les régions plus éloignées des grands centres comme la Côte-Nord, l'inspection des lignes de transport se fait en motoneige ou en hélicoptère.**
 - 4 **La salle des convertisseurs joue un rôle essentiel au poste de l'Outaouais.**
 - 5 **Le 23 septembre dernier, la Société de transmission électrique de Cedars Rapids (CRT), filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec, a célébré son 100^e anniversaire.**
- Nous devons également renouveler les équipements à 230 kV et à 735 kV, les automatismes et le bâtiment de protection du poste de la Nicolet, dans la région du Centre-du-Québec, afin d'en assurer la pérennité et de respecter les directives et les normes auxquelles Hydro-Québec TransÉnergie doit se conformer. Échéance : 2018.
- À la Baie-James, nous avons remplacé deux compensateurs statiques au poste de la Nemiscau, de même que les systèmes de refroidissement, de commande et de protection. Mise en service : décembre 2014.
- Le remplacement des deux compensateurs statiques du poste Albanel, dans le Nord-du-Québec, maximisera la continuité du service et la stabilité du réseau dans la région, tout en assurant l'exploitabilité et la planification optimales du réseau. Échéance : 2016.



NOTRE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ : LA FIABILITÉ

La direction – Contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie agit en qualité de coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport au Québec. Le coordonnateur soumet à la Régie de l'énergie les normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) qui s'appliquent au Québec, dans le cadre d'un régime de normes obligatoires instauré à l'échelle de l'Amérique du Nord. En 2014, il a poursuivi ses représentations auprès de la Régie de l'énergie afin de faire adopter les normes de la NERC qu'il propose.

► En mars, la Régie de l'énergie a adopté sept normes de fiabilité et a exigé du coordonnateur qu'il mène une consultation publique. Tout au long de l'année, le coordonnateur a donc poursuivi ses activités de consultation publique au sujet des normes de fiabilité additionnelles ou actualisées qu'il compte déposer auprès de la Régie de l'énergie.

► En septembre, la Régie de l'énergie a conclu une entente avec la NERC et le Northeast Power Coordinating Council (NPCC) concernant la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec. Le coordonnateur de la fiabilité a par conséquent été en mesure de déposer une version modifiée du guide des sanctions applicables en cas de non-conformité avec les normes de la NERC.

► En décembre, la Régie de l'énergie a fixé au 1^{er} avril 2015 la date d'entrée en vigueur de douze normes de fiabilité s'appliquant exclusivement à Hydro-Québec TransÉnergie.

NOS FAÇONS DE FAIRE EN ÉVOLUTION

Afin d'optimiser l'utilisation de nos actifs et de minimiser l'impact du risque de défaillance de nos équipements, nous avons poursuivi la mise en place de notre modèle de gestion des actifs, qui consiste notamment à mieux arrimer nos stratégies pour la pérennité et la maintenance.

► Pour appuyer cette démarche, nous avons raffiné les orientations en matière de pérennité et de maintenance de chacune de nos familles d'actifs. L'impact de ces orientations est ensuite simulé à l'aide de notre outil de modélisation du vieillissement du parc d'actifs. Les informations produites par ces simulations nous permettent d'optimiser et de mesurer les différentes actions à prendre et d'établir les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour maintenir à un niveau acceptable le risque de défaillance des équipements.

► Nous avons poursuivi le programme d'optimisation des systèmes de maintenance (OSM) pour relever les défis liés à la réalisation des travaux visant la maintenance et la pérennité tout en assurant la continuité de l'exploitation des installations de transport. L'ajout de cette nouvelle technologie facilitera la planification de la main-d'œuvre. Ce programme nous permet de maximiser nos interventions sur le réseau.

► Compte tenu de notre fort volume d'investissements, nous avons poursuivi les démarches d'optimisation de notre chaîne d'approvisionnement afin d'assurer l'obtention de matériel et d'équipements de qualité et de réduire les coûts de ceux-ci sur l'ensemble de leur cycle de vie.

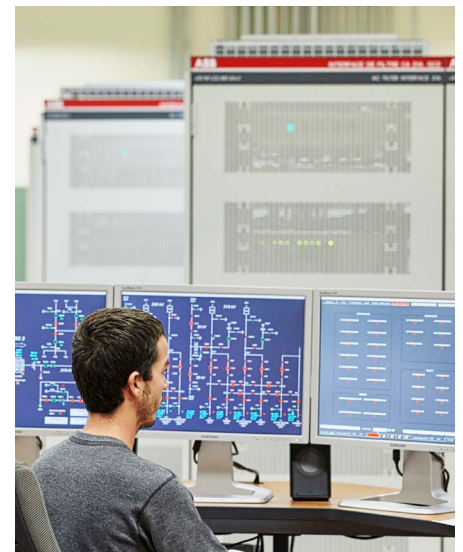
La fiabilité du réseau de transport est le fruit du travail et des efforts soutenus des employés et des fournisseurs.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

En 2014, nous avons poursuivi nos efforts en santé et sécurité par l'accroissement des actions visant nos employés, nos fournisseurs et le public. À cet égard, nous avons préparé des fiches de cadenassage destinées à uniformiser les mesures de sécurité qui doivent être prises lors des interventions touchant les équipements électriques. De plus, nous avons poursuivi le travail visant à sécuriser l'accès à des équipements sous tension situés dans des zones d'accès limité.

L'ENVIRONNEMENT ET LA MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION

Depuis deux ans, nous poursuivons notre utilisation de la technologie de télédétection lidar (light detection and ranging). Cette méthode permet de comparer la hauteur du couvert végétal à celle des conducteurs en vue d'établir le niveau d'intervention sur la végétation présente dans les emprises de lignes. En 2014, nous avons réalisé une nouvelle campagne de captation de données et amorcé l'intégration de celles-ci dans nos systèmes d'entreprise. L'optimisation graduelle des inspections de la végétation des emprises vise aussi à maintenir la fiabilité du réseau par une connaissance accrue des dégagements minimaux qui ne comportent pas de risque pour le public, les travailleurs et le réseau.



3

4

L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DU TRANSPORT

L'innovation technologique joue un rôle de premier plan dans tous nos secteurs d'activité. En 2014, nous avons consacré près de 21 M\$ à diverses démarches d'innovation, notamment en ce qui a trait au réseau intelligent. Nous avons poursuivi la réflexion concernant notre positionnement stratégique dans le domaine de la simulation et amorcé l'élaboration d'une feuille de route pour définir l'évolution à long terme de ces outils et assurer la pérennité de l'expertise sur ce sujet. Nos efforts en recherche-développement sont menés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) ainsi qu'avec des entreprises et des centres de recherche spécialisés.

► Nous avons démarré un projet visant l'intégration de technologies numériques offrant plus de capacité dans les réseaux de communication et un système de synchronisation fiable, continu et redondant dans les postes de transport afin de transformer le poste traditionnel en poste numérique. Notre objectif est de proposer des solutions sécuritaires qui permettent une communication entre équipements de différents fabricants et une normalisation des différents systèmes. Ces solutions auront au préalable fait l'objet d'une validation au moyen d'une plateforme expérimentale représentative de l'environnement réel. En construisant une réplique des systèmes de commande et de protection d'une future installation de transport, nous pourrions maximiser les retombées de ces nouvelles technologies tout en minimisant les risques de mise en œuvre.

► Hydro-Québec TransÉnergie, le Réseau de Transport d'Électricité (France) et l'Université de Sherbrooke ont signé, en 2014, un protocole d'entente visant la poursuite du partenariat de recherche associé à la chaire Structures et mécanique des lignes de transport d'énergie électrique de cette université. Ce partenariat de recherche permettra de déterminer des solutions novatrices pour optimiser à la fois la conception de nouvelles lignes et les interventions sur des lignes existantes.

► Dans le cadre du programme Réseau intelligent, une licence de commercialisation a été accordée à Alstom Grid pour le relais de perte de synchronisme (RPS), un produit développé en collaboration avec cette entreprise. Le premier de ces relais sera installé au poste du Saguenay, où il remplacera la manœuvre des parafoudres.

► Un prototype de l'outil de diagnostic UNIC (universel, non intrusif et ciblé) a été développé. Les essais de cet appareil, qui effectue une analyse de l'état des disjoncteurs en service, ont permis d'éviter des bris majeurs imminents et de réaliser l'inspection de disjoncteurs avant leur remplacement.

► Un modèle de simulation magnétothermique des transformateurs que nous avons développé a été validé et mis en service. Il nous permet d'exploiter des transformateurs au-delà de leurs limites théoriques sans nuire à leur durée de vie. Nous sommes ainsi en mesure de reporter l'achat de transformateurs ou encore d'évaluer leur performance thermique lorsqu'une problématique est décelée.

1 Le poste du Bout-de-l'Île améliore l'alimentation des postes de la boucle métropolitaine, assure l'intégration de nouvelles sources de production et prépare le réseau de transport pour l'avenir.

2 Les techniciens forestiers Claude Lévesque et Vincent Lord effectuent des inspections de la végétation afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour le public, les travailleurs et le réseau de transport.

3 Les monteurs Gratien Morel et Mathieu Larouche se préparent à remplacer des isolateurs sur une ligne à 735 kV.

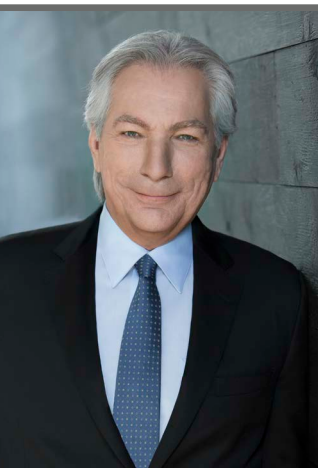
4 L'opérateur Alexandre Desroches étudie les schémas d'exploitation au poste de l'Outaouais.

► Le robot d'inspection de lignes LineScout dispose désormais de deux nouveaux outils de diagnostic qui ont fait leurs preuves en réseau, soit la sonde de corrosion LineCore, développée en partenariat avec BC Hydro et National Grid (Royaume-Uni), de même qu'un système de radiographie numérique.

► Une phase importante du développement de l'outil EMTP-RV, qui sert à la simulation des phénomènes électromagnétiques transitoires sur le réseau, s'est terminée en 2014. L'amélioration du moteur de calcul a permis une augmentation de la vitesse d'exécution ainsi que l'interopérabilité avec le logiciel de simulation des transits PSS/e et avec les données de simulation de réseaux.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT EN 2014 (M\$)

Innovation technologique	15,4
Soutien technique	4,5
Veille technologique	0,6



Daniel Richard
Président d'Hydro-Québec
Distribution

Assurer la tranquillité d'esprit de nos clients : notre priorité

Afin de répondre aux besoins de ses clients et d'assurer la tranquillité d'esprit de ceux-ci dans toutes ses activités, Hydro-Québec Distribution applique différentes mesures d'amélioration qui s'inspirent des meilleures pratiques

de l'industrie. S'appuyant sur des solutions technologiques éprouvées, la division fait évoluer ses services tout en assurant la fiabilité de son réseau. Hydro-Québec Distribution vise notamment à améliorer l'information accessible à sa clientèle et à simplifier l'accès à ses services.

En 2014, la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec Distribution à réaliser les phases 2 et 3 du déploiement de son infrastructure de mesurage avancée. L'expérience acquise au fil des installations effectuées depuis le début de ce projet permet un déploiement plus rapide et efficace que prévu de la nouvelle infrastructure : plus de 2,5 millions de compteurs de nouvelle génération ont été installés à ce jour, et nous prévoyons terminer l'installation des 3,8 millions de compteurs d'ici la fin de 2016. Par ailleurs, la satisfaction des clients à l'égard de leur expérience lors du remplacement des compteurs est très élevée.

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, nos efforts nous ont permis d'atteindre la cible de 8 TWh d'économie d'énergie fixée par le gouvernement du Québec pour les programmes du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) dès 2014, soit un an plus tôt que prévu.

2014 EN CHIFFRES

Produits	11,8 G\$
----------	-----------------

Résultat net	341 M\$
--------------	----------------

Secteurs (% des produits des ventes d'électricité)	
Résidentiel	45 %
Commercial, institutionnel et petits industriels	32 %
Grands clients industriels	21 %
Autres	2 %

Immobilisations corporelles au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	9,5 G\$
---	----------------

Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels (y compris le Plan global en efficacité énergétique)	915 M\$
---	----------------

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Distribution assure un approvisionnement en électricité fiable et des services de qualité sur le marché québécois.

NOS INSTALLATIONS

La division exploite 115 583 km de lignes de distribution et 5 centres d'exploitation de distribution. De plus, 1 centrale hydroélectrique, 24 centrales thermiques, 272 km de lignes de transport et 11 postes desservent la clientèle alimentée par des réseaux autonomes.

NOS ACTIVITÉS

Pour répondre à la demande, Hydro-Québec Distribution compte sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh qu'Hydro-Québec Production met à sa disposition. Les besoins en électricité sont également comblés par des contrats d'approvisionnement à long terme ou par des achats sur les marchés. La division gère le réseau de distribution avec efficacité et en garantit la fiabilité. C'est également elle qui assure les relations avec la clientèle québécoise d'Hydro-Québec. Elle offre des produits et des services adaptés aux besoins des clients, y compris divers programmes en efficacité énergétique.



Des monteurs dans des nacelles installent un conducteur sur des isolateurs.

LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

Notre stratégie d'approvisionnement repose sur un portefeuille énergétique flexible qui nous permet de garantir une alimentation électrique fiable au meilleur coût possible malgré les fluctuations ponctuelles de la demande.

Ces fluctuations peuvent être importantes, notamment en période de pointe hivernale.

En effet, en dépit des conditions climatiques très rigoureuses de l'hiver 2014, nous avons répondu aux besoins de nos clients en tout temps.

► En février 2014, la Régie de l'énergie a approuvé la prolongation, jusqu'au 19 décembre 2014, du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle adopté par le gouvernement du Québec le 20 novembre 2013. En 2014, une centrale retenue dans le cadre de ce programme a fait ses premières livraisons. La puissance contractuelle des centrales en service totalise 108,5 MW. Trois nouveaux contrats ont été signés, portant à 204,1 MW la puissance totale sous contrat en vertu de ce programme.

► En juillet 2014, Hydro-Québec Distribution a attribué des contrats dans le cadre d'un appel d'offres à court terme visant l'achat de puissance garantie pour les besoins de sa clientèle québécoise pendant les hivers 2014-2015 à 2017-2018. La puissance acquise en vertu de ces contrats varie de 50 à 750 MW.

► En décembre 2014, la Régie de l'énergie a rendu une décision partielle à l'égard du *Plan d'approvisionnement 2014-2023*. Elle y autorisait un appel d'offres à long terme pour l'acquisition de 500 MW visant à combler les besoins en puissance à compter de l'hiver 2018-2019.

► En décembre 2014, nous avons retenu, dans le cadre d'un appel d'offres pour l'acquisition de 450 MW additionnels d'énergie éolienne, trois soumissions déposées par trois promoteurs, pour un total de 446,4 MW.

► Huit parcs éoliens associés aux appels d'offres de 2005 et de 2009 ont été mis en exploitation en 2014. L'ensemble des éoliennes en service correspond à une puissance de 2 644,7 MW.

Hydro-Québec Distribution a atteint, dès 2014, la cible de 8 TWh d'économie d'énergie du PGEÉ, soit un an plus tôt que prévu.

LA POURSUITE DES ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nos initiatives en efficacité énergétique nous ont permis d'atteindre la cible de 8 TWh établie par le gouvernement du Québec pour le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) un an plus tôt que prévu. En effet, la participation des clients aux programmes du PGEÉ a généré de nouvelles économies de 504 GWh, portant à 8,2 TWh les économies d'énergie cumulatives du plan. Nous avons maintenu nos programmes et poursuivi la modernisation de nos stratégies d'intervention visant des gains durables en efficacité énergétique et la mise en place graduelle de nouvelles interventions en gestion de la demande de puissance.

► Afin d'accélérer le déploiement des mesures de gestion de la demande de puissance en période de pointe, nous avons entrepris un projet pilote d'interruption de l'alimentation de chauffe-eau dans l'optique du déploiement d'un programme à plus grande échelle à l'hiver 2015-2016.



► Nous poursuivons notre collaboration avec le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, notamment pour réviser le règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures et mettre à jour la réglementation en matière d'efficacité énergétique applicable aux bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels, ainsi qu'aux immeubles d'habitation. Cette réglementation, qui s'applique tant aux nouvelles constructions qu'à l'agrandissement de bâtiments existants, sera intégrée au *Code de construction du Québec*.

► Nous avons lancé le programme Maisons efficaces à l'intention des constructeurs. Ce programme, qui se veut évolutif, vise l'intégration aux nouvelles maisons d'un ensemble de mesures dont un fenêtrage éconergétique, des thermostats électroniques, des ampoules à DEL, un chauffe-eau à trois éléments et un coffret de branchement en prévision de l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

► Nous avons en outre lancé le programme Fenêtres certifiées ENERGY STAR® pour immeubles locatifs visant à positionner favorablement les fenêtres éconergétiques auprès des propriétaires d'immeubles locatifs dans le contexte de projets de rénovation.

► Près de 15 000 trousseaux ont été achetées à ce jour par des clients et des municipalités dans le cadre du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie.

► En 2014, Hydro-Québec a salué les performances en efficacité énergétique de 28 entreprises, dont 21 ont été admises au sein du réseau Écolectrique

après avoir réduit leur consommation d'énergie d'au moins 5 % ou 50 GWh par année.

► Hydro-Québec a remporté deux prix ENERGY STAR® octroyés par le gouvernement du Canada, soit le prix du Service public de l'année – Scène provinciale et celui de la Campagne de promotion de l'année, pour la campagne portant sur la durée de vie des ampoules à DEL. Grâce à nos efforts, l'adoption de cette technologie efficace sur les plans de la durée de vie et de la consommation connaît un rythme de croissance très rapide.

UN SOUCI CONSTANT DE LA CLIENTÈLE

Soucieuse de répondre aux besoins de ses clients tout en leur simplifiant la vie, Hydro-Québec Distribution s'appuie sur des solutions technologiques éprouvées.

► Depuis juin 2014, de nouvelles fonctionnalités liées au Mode de versements égaux (MVE) ont été intégrées à notre site Web. Les clients peuvent désormais suivre leur consommation tout au long de l'année, modifier leur mensualité au besoin et s'inscrire pour recevoir une alerte lorsque l'écart entre la consommation visée par leurs versements et leur consommation réelle est important.

► Toujours dans le but de faciliter l'accès à l'information pour nos clients et d'accroître l'autonomie de ceux-ci, nous avons lancé cet automne un portail qui permet aux propriétaires et aux gestionnaires d'unités de location de faire le suivi de la responsabilité de la facture d'électricité pour chacune de leurs unités.

► Afin de répondre à la demande d'information sur les interruptions de service, nous avons

développé un outil Web appelé Info-Pannes qui permet de repérer les pannes et les interruptions planifiées dans chaque région du Québec, notamment à l'aide d'une carte, et qui indique l'heure de rétablissement anticipée lorsqu'elle est connue.

► La facture électronique continue de gagner du terrain, ayant été adoptée par quelque 122 000 clients additionnels en 2014. Au total, 756 000 clients ont renoncé à la facture papier, soit 24 % de la clientèle résidentielle, ce qui évite l'impression de 7,2 millions de factures par année.

► En mars, la Régie de l'énergie a approuvé une hausse de 4,3 % des tarifs d'électricité, à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 3,5 %, avec effet le 1^{er} avril 2014, et a fixé à 8,2 % le taux de rendement des capitaux propres.

► En août, Hydro-Québec Distribution a demandé à la Régie de l'énergie un ajustement tarifaire de 3,9 % – de 3,5 % dans le cas du tarif L – qui prendrait effet le 1^{er} avril 2015. Plus de la moitié de la hausse demandée s'explique par le coût des nouveaux approvisionnements, principalement éoliens, ainsi que par l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale. Des gains d'efficacité additionnels de l'ordre de 50 M\$ ont permis d'atténuer la hausse de tarifs pour 2015.

► En octobre, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un tarif d'électricité destiné aux entreprises et visant à favoriser le développement économique. Ce tarif cible les nouveaux projets porteurs de retombées économiques représentant des besoins importants en électricité.

► Le tarif destiné aux clients résidentiels d'Hydro-Québec est parmi les plus avantageux d'Amérique du Nord. Pour une consommation



3



4



5

mensuelle de 1 000 kWh, Montréal occupe cette année encore la première position.

► Hydro-Québec continue de soutenir la clientèle à faible revenu qui éprouve des difficultés à assumer le coût de l'électricité. En 2014, nous avons conclu 99 722 ententes particulières avec des clients en difficulté. En réponse aux préoccupations formulées par le gouvernement dans le décret 841-2014 – qui concerne les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie se rapportant à l'évolution des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2015-2016 –, nous avons déposé auprès de la Régie de l'énergie une proposition de bonification de notre offre de services visant à aider les ménages à faible revenu.

L'indice de satisfaction à l'égard des contacts avec l'entreprise se maintient à 8,2 sur 10, un niveau équivalent à celui de 2013.

UN RÉSEAU POUR MIEUX SERVIR NOS CLIENTS

Hydro-Québec Distribution continue d'investir dans le développement, la fiabilité et la pérennité de ses installations afin d'offrir un service de qualité et d'ainsi contribuer à la tranquillité d'esprit de sa clientèle. Ses principaux projets concernent la poursuite du déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée et la modernisation des pratiques d'affaires liées à l'exploitation du réseau.

1 Des monteurs sont en action dans un nouveau secteur résidentiel.

2 Une équipe est à l'œuvre en pleine tempête hivernale dans un secteur résidentiel de Montréal.

3 Des monteurs installent des conducteurs sur des isolateurs.

4 Dans le cadre du programme d'inspection annuelle des postes de mesurage, la technicienne en mesurage France Toupin visite les installations de grands clients d'affaires.

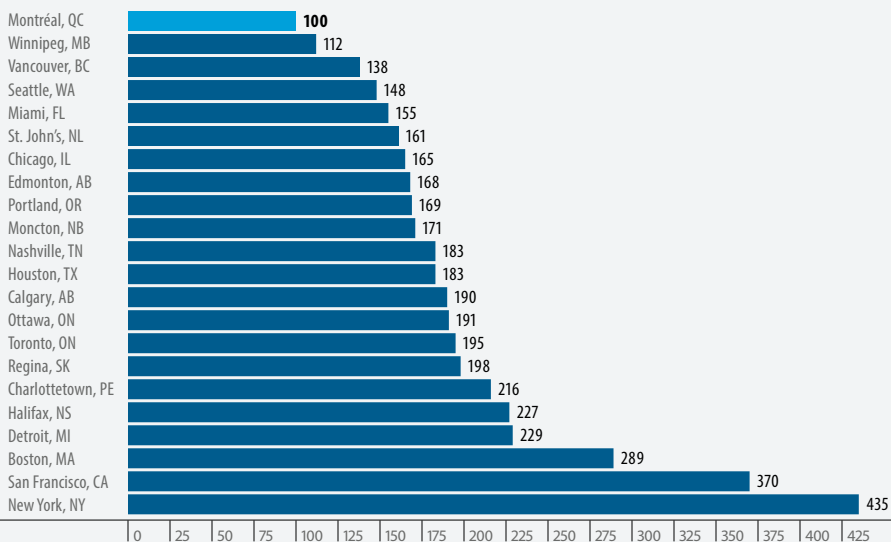
5 Un monteur installe en hauteur une antenne cellulaire directionnelle pour étendre la couverture à des endroits du réseau de distribution où le signal cellulaire est trop faible.

L'INFRASTRUCTURE DE MESURAGE AVANCÉE

► Amorcé en 2013, le déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée (IMA) s'est poursuivi en 2014 et plus de 2,5 millions de compteurs de nouvelle génération ont été installés jusqu'à maintenant. En juin, la Régie de l'énergie a autorisé les phases 2 et 3 de ce projet, ce qui nous permet de poursuivre le déploiement avec une vision d'ensemble et donc de prendre des décisions qui nous permettent d'optimiser les activités d'installation des compteurs et des équipements de télécommunications, et d'ainsi maintenir un rythme de déploiement plus élevé, à des coûts en deçà des coûts initialement prévus.

► En mai 2014, nous avons déposé auprès de la Régie de l'énergie une demande de révision à la baisse des frais associés à l'option de retrait dont peuvent se prévaloir les clients ne souhaitant pas qu'un compteur communicant soit installé à leur résidence. Les frais initiaux d'installation étaient de 98 \$ et les frais mensuels de relève, de 17 \$. La décision rendue en septembre par la Régie

INDICE COMPARATIF DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ AU 1^{er} AVRIL 2014 – CLIENTS RÉSIDENTIELS^a



a) Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 1 000 kWh.



Hydro-Québec Distribution déploie des efforts importants afin d'assurer la tranquillité d'esprit de ses clients.

de l'énergie autorise des frais initiaux d'installation de 15 \$ et des frais mensuels de relève de 5 \$.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

► Nous avons mis en œuvre l'outil Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM), qui vise la modernisation, l'optimisation et l'uniformisation des processus d'ordonnancement, de répartition et de réalisation des travaux touchant le réseau de distribution. Grâce à ce projet, autorisé par la Régie de l'énergie en 2013, le travail et les déplacements de tous les travailleurs concernés sont désormais optimisés, et ce, partout au Québec. SOGEM permet également d'améliorer l'utilisation du parc de véhicules grâce à une assignation plus fine des véhicules selon les besoins.

► Dans le but d'optimiser la planification et l'ingénierie du réseau de distribution, nous procédons actuellement à la refonte de nos directives en matière de conception du réseau ainsi qu'à la simplification et à la normalisation des montages types. L'utilisation de montages d'ingénierie normalisés permettra à terme de diminuer les coûts des projets et les efforts de conception, tout en rehaussant la sécurité. Cette nouvelle façon de faire, mise à l'essai en 2014, sera déployée en 2015. De plus, plusieurs actions visant la simplification du traitement des demandes de raccordement

sont en cours et permettront de réduire le délai de raccordement pour nos clients.

► Nous avons entrepris un projet pilote afin d'automatiser le rétablissement du service lors de pannes. Ainsi, nous avons installé en réseau treize interrupteurs intelligents dans la municipalité de Sainte-Julie. En 2014, certains événements ont permis de tester cette technologie et les résultats ont été positifs. L'évaluation se poursuit et nous élaborons actuellement une approche de déploiement pour 2015.

► En 2014, nous avons instauré une approche proactive pour renforcer le lien de communication avec nos clients en les tenant informés de l'évolution et du cheminement de leurs demandes tout au long du processus d'ingénierie et de réalisation des travaux. Cette approche se traduit par l'envoi de communications automatisées (par courriel ou par téléphone) lors de certaines étapes charnières du traitement d'une demande, par exemple dans le cas de modifications des dates convenues avec nos clients.

► Hydro-Québec Distribution voit à maintenir l'expertise de ses employés afin d'assurer en tout temps la qualité du service. Une approche de formation de type équipe-relève offerte aux nouveaux employés sur le terrain par des employés expérimentés et reconnus dans leur domaine d'activité a pour effet, d'une part, d'accélérer le développement et, d'autre part, d'uniformiser l'application des normes et méthodes dans le respect des règles de sécurité visant la protection du public et des travailleurs.

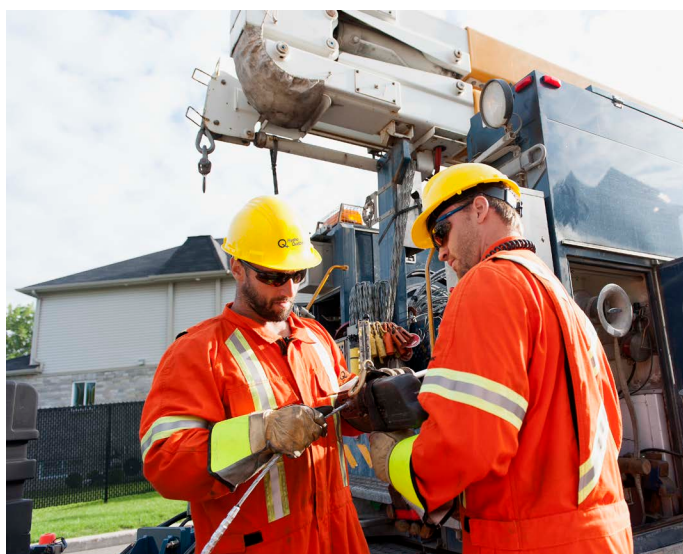
► Hydro-Québec élague les arbres situés près de son réseau électrique pour assurer la sécurité des personnes qui circulent dans les emprises et celle des équipements, pour optimiser le fonctionnement du réseau et pour prévenir les interruptions de service. En 2014, dans le but de diminuer l'occurrence des pannes liées à la végétation, nous avons mis en œuvre des méthodes spécifiques et adaptées à l'environnement de manière à éliminer préventivement la végétation représentant un risque pour le réseau à certains endroits.

INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION – HORS PGEÉ^a (M\$)

	2014	2013	2012	2011	2010
Développement	294	313	336	326	346
Fiabilité et pérennité des actifs	532	456	394	407	382
Total	826	769	730	733	728

a) PGEÉ : Plan global en efficacité énergétique

2



L'INNOVATION AU SERVICE DE LA DISTRIBUTION ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Hydro-Québec Distribution mise sur l'innovation pour optimiser la performance et accroître l'intelligence du réseau, améliorer l'efficacité des opérations techniques sur le terrain et soutenir les efforts en matière d'efficacité énergétique et de développement durable. En 2014, la division a investi 22 M\$ dans la réalisation de projets d'innovation menés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ).

► Le déploiement des compteurs intelligents et de l'infrastructure qui s'y rattache entraîne la production d'une importante quantité de données opérationnelles. Pour assurer une gestion optimale du réseau et de la qualité du service, cette information doit être traitée et recoupée avec le contenu d'autres bases de données de l'entreprise – un défi de taille. En 2014, dans le cadre du projet CISRI (concepts d'interopérabilité sémantique pour le réseau intelligent), nous avons développé un concept novateur d'archivage des données qui, une fois mis en œuvre, nous permettra de conserver et d'analyser l'évolution de la topologie du réseau de distribution sur une période de plus de deux ans.

► Développé par l'IREQ, le système MILE (maintenance intelligente de ligne électrique) vise une amélioration de l'indice de continuité du service par la réduction du nombre et de la durée des pannes. En 2014, nous avons validé le fonctionnement d'un nouvel instrument de mesure qui réduira substantiellement le coût de déploiement du système. Par ailleurs, une analyse des données recueillies au fil des ans dans le cadre de ce projet a fait état d'une

La satisfaction des clients à l'égard de leur expérience lors du remplacement des compteurs est très élevée.

réduction de 50 % de la fréquence des pannes évitables et d'une amélioration de 60 % de l'indice de continuité associé aux lignes visées.

► En 2011, l'IREQ lançait le projet STAR (solutions de télécommunications alternatives pour le réseau intelligent) afin de déterminer quelles technologies de télécommunications pourraient le mieux répondre à l'évolution des besoins du réseau intelligent, qui allaient dépasser les capacités des lignes téléphoniques classiques. Cette année, au terme d'une étude rigoureuse des exigences relatives aux automatismes de réseau et d'une mise à l'épreuve des différentes technologies ciblées, le choix s'est porté sur la technologie cellulaire. Pour faciliter le déploiement de celle-ci dans l'ensemble des 4 400 équipements télécommandés sur le réseau, l'IREQ a développé une méthode d'installation des équipements sur les poteaux qui a permis d'étendre la couverture de ce nouveau système à 95 % du réseau aérien. Le même type d'installation avait permis d'augmenter la portée des collecteurs utilisés pour l'infrastructure de mesurage avancée, qui emploie également la technologie cellulaire.

► Le Laboratoire des technologies de l'énergie de l'IREQ multiplie les efforts pour aider les entreprises québécoises à utiliser plus efficacement l'électricité afin d'améliorer leur compétitivité et leur productivité. En 2014, on y a développé, conjointement avec FPIInnovations, un four pour le séchage du bois d'œuvre doté d'un système de contrôle de la teneur en humidité du bois. Les pièces traitées



3

1 Un responsable des travaux informe le personnel des tâches à réaliser ainsi que des mesures de sécurité à respecter.

2 Les monteurs Charles Felix-Leduc et Carl Dubé installent un manchon compressible sur un conducteur pour poser celui-ci.

3 Dans un quartier résidentiel, le remplacement hors tension de plusieurs portées d'une ligne requiert une interruption de courant soigneusement planifiée.

dans ce four ayant une teneur en humidité précise, elles peuvent servir dans des produits à haute valeur ajoutée, tel le bois d'ingénierie.

► Dans le but de réduire la demande de pointe en hiver, un projet pilote touchant cinq bâtiments commerciaux et institutionnels a été mené lors des périodes de pointe de 2014. Il a permis d'établir qu'il serait possible d'obtenir une réduction allant de 31 % à 66 % de la puissance appelée de ces bâtiments à la pointe, avec un effet minime ou nul sur le confort des occupants et sur l'énergie consommée.

► De concert avec des partenaires de l'industrie, nous avons entrepris le développement d'un outil de diagnostic des systèmes mécaniques des bâtiments commerciaux et institutionnels. Utilisant les données de l'équipement de contrôle de ces systèmes, le logiciel permettra une optimisation en continu de ceux-ci – pour une efficacité énergétique accrue de 5 % à 30 % – et le développement de mesures de gestion de la demande.

**Réal Laporte**

Président d'Hydro-Québec
Équipement et
services partagés
Président-directeur général
de la Société d'énergie de la
Baie James

Maximiser la valeur de nos interventions

En 2014, nous avons mené à bien plus de 1 600 projets de construction d'une valeur globale de 2,3 G\$, auxquels s'ajoute la prestation de 509 M\$ de services. Les principaux champs d'intervention ont été l'aménagement du complexe de la

Romaine, l'expansion du réseau principal de transport vers la Minganie ainsi que la réfection d'équipements de transport et d'aménagements hydroélectriques existants.

Nous visons à obtenir le meilleur rendement possible dans la réalisation des projets qui nous sont confiés.

Les approches sont diverses – ingénierie simultanée, construction modulaire, maximisation de l'apport des outils numériques tant en conception qu'en chantier, etc. – et nous misons sur un portefeuille varié de moyens pour optimiser la performance des équipements et réduire les durées d'intervention et les coûts.

L'étape d'élaboration des projets est pour nous l'occasion d'appliquer et d'améliorer en continu nos processus d'information et de consultation des populations des milieux d'accueil, ce qui nous permet de bonifier nos projets et de les adapter aux réalités locales.

De façon proactive, nous intervenons dans différentes usines tant au Québec qu'ailleurs, dans plusieurs pays, afin d'assurer la qualité des produits et équipements qui seront intégrés aux actifs d'Hydro-Québec.

L'ouverture à l'égard de l'innovation se révèle profitable dans un contexte où les particularités de chaque projet représentent de nouveaux défis qui influent directement sur notre rendement. Nous nous efforçons donc d'insuffler le goût de l'initiative à toute notre équipe.

2014 EN CHIFFRES

Volume d'activité

Volet Construction (HQESP et SEBJ)

2,3 G\$

Volet Services partagés

0,5 G\$

Principaux clients – Volet Construction

Hydro-Québec Production

44 %

Hydro-Québec TransÉnergie

54 %

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Équipement et services partagés (HQESP) et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et mettent en œuvre des projets de réfection et de construction d'équipements de production et de transport d'électricité qui répondent de façon optimale aux besoins d'Hydro-Québec. Œuvrant en partenariat avec les milieux d'accueil et l'industrie, elles proposent des solutions performantes, rentables et conformes aux meilleures pratiques en matière d'acceptabilité sociale et environnementale. De plus, par l'entremise du Centre de services partagés, HQESP offre des services de gestion immobilière et de gestion de matériel, d'approvisionnement, de transport et autres à l'ensemble des divisions et des unités corporatives d'Hydro-Québec.

NOS ACTIVITÉS

Nos services couvrent toutes les étapes et tous les aspects des projets : gestion, communications avec les publics concernés, permis et autorisations, relevés de terrain et géomatique, étude des milieux naturel et humain, conception et mise en œuvre de mesures environnementales, ingénierie, approvisionnement, construction, santé-sécurité, assurance de la qualité en usine et sur les chantiers, et gestion des travaux jusqu'à la remise des installations à l'exploitant. Nous cherchons constamment de nouvelles solutions pour maximiser la performance des équipements et réduire les coûts et les délais de réalisation des projets.



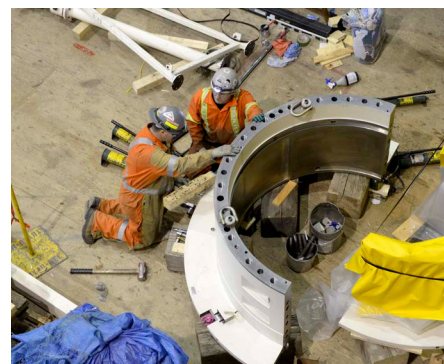
L'ALLIANCE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA QUALITÉ

Nous maintenons nos efforts pour réduire la durée des travaux essentiels à l'approvisionnement en électricité des clients tout en nous assurant de la qualité des ouvrages livrés et de la sécurité de la main-d'œuvre sur nos chantiers. Devant l'ampleur des défis que pose la réalisation d'ouvrages parfois de grande envergure, nous puisons dans une gamme diversifiée d'options que nous enrichissons constamment. Elles comprennent l'adaptation de méthodes classiques à des situations inédites et l'appropriation de nouvelles techniques inspirées de ce qui se fait ailleurs ou développées chez nous. Nous sommes particulièrement fiers, cette année, de la bonne performance du barrage à noyau de béton asphaltique de l'aménagement de la Romaine-2 qui a été mis en service en 2014.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN PRODUCTION

► Dans le cadre du projet du complexe de la Romaine, nous avons achevé la construction de l'aménagement de la Romaine-2, le premier que nous avons terminé. Les deux groupes turbines-alternateurs tournent depuis la fin de 2014. Les autres événements majeurs liés à la construction du complexe de la Romaine sont les suivants :

- Aménagement de la Romaine-1 : mise en eau de la galerie de dérivation, construction du barrage et de la digue et bétonnage de l'évacuateur de crues et de la prise d'eau.
- Aménagement de la Romaine-3 : mise en eau de la dérivation provisoire, excavation de la centrale, des conduites forcées et de l'évacuateur de crues.
- Aménagement de la Romaine-4 : construction du dernier tronçon de la route jusqu'à cet aménagement.

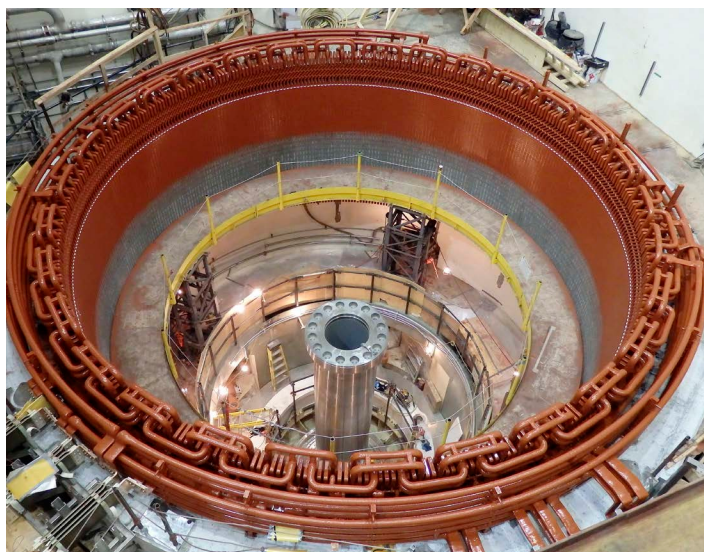


1 Installation de panneaux préfabriqués dans le secteur de l'aire de service, à l'entrée de la centrale de la Romaine-1.

2 Montage d'un élément de la vanne papillon d'un groupe turbine-alternateur de la centrale de la Romaine-2.

VOLUME D'ACTIVITÉ DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION, HORS FINANCEMENT (G\$)

2014	2013	2012	2011	2010
2,3	2,6	2,3	2,1	2,6



► Un grand nombre de nos activités concernent la remise à neuf d'ouvrages de production :

- En Montérégie, fin de la réfection du groupe 32 de la centrale de Beauharnois et mise en service de deux ponts roulants à la centrale des Cèdres.
- En Abitibi, réfection d'un groupe à chacune des centrales de Rapide-2 et de Rapide-7.
- Sur la Côte-Nord, réfection du groupe 28 de la centrale Jean-Lesage.
- En Mauricie, fin des travaux de réfection de l'évacuateur de crues et remplacement des excitatrices statiques de la centrale de La Tuque.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN TRANSPORT

- En vue de raccorder au réseau la centrale de la Romaine-2, nous avons terminé la construction du poste du même nom et de la ligne à 735 kV de la Romaine-2-Arnaud (262 km), amorcée en 2011.
- Nous avons construit deux nouveaux campements (campement des Montagnais et campement Belmont) destinés à accueillir les travailleurs affectés à la construction des lignes qui raccorderont les centrales de la Romaine-3 et de la Romaine-4 au réseau par l'intermédiaire du poste des Montagnais.
- Nous avons effectué le déboisement préalable à la construction de la ligne à 315 kV de la Romaine-3-Romaine-4.
- Nous avons terminé la construction d'une ligne à 120 kV de 9,2 km pour raccorder au réseau le parc éolien Vents du Kempt, en Gaspésie.

► Dans la région de la Capitale-Nationale, le nouveau poste Lefrançois à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation assureront le maintien d'une alimentation adéquate des clients actuellement desservis par le poste de la Montmorency à 69-25 kV.

► Dans la région de la Capitale-Nationale, la ligne de raccordement à 345 kV du parc éolien de la Rivière-du-Moulin est entrée en service.

► En ce qui concerne le réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal, nous avons achevé les projets suivants :

- Construction, dans Lanaudière, du poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et de ses lignes d'alimentation.
- Ajout d'un compensateur statique au poste du Bout-de-l'Île.

► En Montérégie, la ligne à 230 kV de Saint-Césaire-Bedford assurera la fiabilité du réseau régional et des échanges entre le Québec et le Vermont.

► En Abitibi-Témiscamingue, afin de maintenir la stabilité du réseau de transport, nous avons remplacé les turbines à gaz de la centrale de Cadillac par trois compensateurs synchrones.

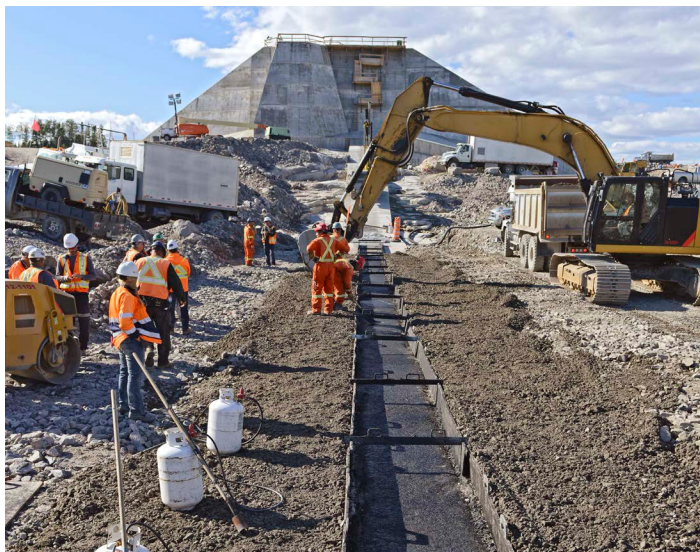
► Dans le Nord-du-Québec, nous avons terminé le remplacement de deux compensateurs statiques au poste de la Nemiscau et augmenté la capacité des bancs de compensateurs série du poste de Bergeronnes.

Une bonne partie des travaux de construction de 2014 vise des équipements de transport, pour une valeur totale de 1,2 G\$, alors que 1,0 G\$ ont été investis pour réaliser des ouvrages de production.

La construction du barrage à noyau en béton asphaltique de la Romaine-2 – un des plus grands barrages de ce type du monde! – a fait l'objet d'une étroite surveillance.

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION : TRAVAUX EN COURS

- La valeur des travaux de construction d'ouvrages de production a atteint 1,0 G\$ en 2014. Les principales interventions ont eu lieu sur les sites de la Romaine-1 et de la Romaine-3 ainsi que dans diverses centrales en réfection. Pendant que s'achevait le chantier de la Romaine-2, plusieurs autres travaux étaient lancés ou se poursuivaient aux autres aménagements du complexe :
- Début des travaux touchant les groupes turbines-alternateurs et installation des systèmes mécaniques et électriques de la centrale de la Romaine-1.
- Mise en service de la dérivation provisoire, début de la construction du barrage et de la digue B3 et excavation de la galerie d'amenée, de la prise d'eau et de l'emplacement de la centrale de la Romaine-3.
- Relevés techniques et travaux d'ingénierie relatifs au barrage et à la centrale de la Romaine-4.



3

► Nous poursuivons la mise en œuvre des mesures d'atténuation qui représentent les derniers travaux du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert dans le Nord-du-Québec (Baie-James).

► Les travaux de réfection de la centrale de Beauharnois continuent et portent actuellement sur les groupes 23 et 27.

► Nous remplaçons les services auxiliaires de la centrale de la Trenché, en Mauricie.

► Sur la Côte-Nord, nous effectuons la réfection de la grue-portique et des vannes de garde de la centrale Manic-5.

► Dans le Nord-du-Québec, nous poursuivons la construction de la centrale thermique d'Akulivik. Nous avons terminé l'enveloppe extérieure du bâtiment ainsi que la mise en place de l'appareillage et des systèmes de commande.

► Nous menons plusieurs études de réfection en vue d'assurer la pérennité des installations.

LES INSTALLATIONS DE TRANSPORT : TRAVAUX EN COURS

Les restaurations et les améliorations apportées au réseau de transport, d'une valeur de 1,2 G\$, constituent la plus grande partie de notre carnet de commandes. Il s'agit parfois du prolongement de lignes, mais plus souvent du remplacement d'éléments existants pour rendre le réseau plus fiable, plus souple et plus performant. Nous concevons les calendriers et les étapes des travaux de façon qu'ils perturbent le moins possible l'exploitation du réseau.

Nous menons nos projets selon des processus d'amélioration structurés qui nous permettent de relever constamment notre rendement.

► L'expansion du réseau en Minganie en vue du raccordement au réseau du complexe de la Romaine se poursuit :

□ Mise en service du poste de la Romaine-2 ainsi que de la ligne le reliant au poste Arnaud près de Sept-Îles.

□ Début de la construction du poste de la Romaine-1 à 315-161-13,8 kV qui, avec la ligne menant au poste de la Romaine-2, permettra d'intégrer la production de la centrale de la Romaine-1 au réseau dès 2016.

► Dans la région de la Capitale-Nationale, nous construisons le poste Duchesnay à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation pour mieux répondre à la croissance rapide de la demande dans la MRC de La Jacques-Cartier.

► Dans la région de Montréal, nous poursuivons la construction du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV, qui remplace le poste Bourassa. Nous reconstruisons également le poste Bélanger à 315-120-25 kV et sa ligne d'alimentation dans un milieu urbain densément peuplé, où il a fallu réduire l'encombrement des équipements et bien intégrer le poste au milieu bâti. Nous avons également réalisé l'étude qui permettra de déplacer un tronçon de la ligne à 315 kV Hertel-Viger qui longe l'autoroute 10 afin de libérer l'aire de travail requise pour la construction du tablier du nouveau pont sur le Saint-Laurent qui remplacera le pont Champlain. Au poste du Bout-de-l'Île, nous poursuivons l'ajout d'une nouvelle section à 735-315 kV.

1 Vue d'ensemble d'un groupe turbine-alternateur de la centrale de la Romaine-2.

2 Nouvelle section à 13,8 kV ajoutée au poste de Cadillac.

3 Coffrage pour la pose des premières levées du béton asphaltique qui constitue le noyau d'étanchéité du barrage de la Romaine-1.

4 Travaux à la centrale de la Romaine-1 qui avancent bien.

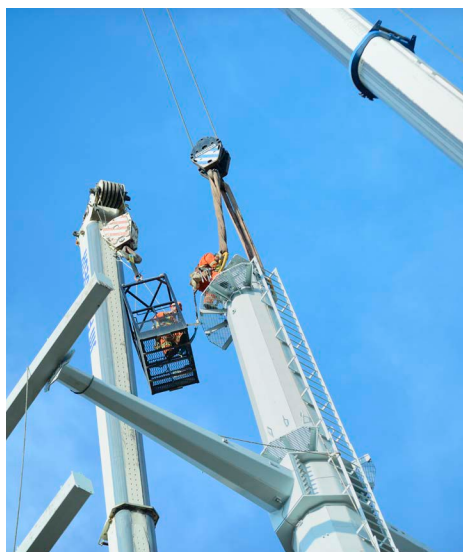
► Bientôt, le nouveau poste de Blainville à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation s'ajouteront au réseau qui alimente les Basses-Laurentides.

► La construction du nouveau poste Fleury à 315-25 kV s'échelonne jusqu'en 2017. Il sera en mesure de répondre à court et à long terme aux besoins en électricité de l'arrondissement d'Achims-Cartierville à Montréal.

► Nous avons amorcé la reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et de ses lignes d'alimentation en vue de faire face à la croissance de la demande dans la partie est du centre-ville de Montréal.

► Nous construisons la ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière, dotée des deux plus gros pylônes tubulaires jamais érigés pour une ligne de transport d'Hydro-Québec. La manipulation de ces supports de 95 tonnes chacun nous a obligés à modifier nos méthodes de travail et à les adapter à ce défi particulier.

► Dans le Nord-du-Québec, la construction du nouveau poste de Waswanipi à 315-25 kV et de sa ligne de raccordement avance rondement. La mise en service est prévue pour septembre 2015 et ces installations permettront surtout de répondre à la demande d'électricité prévue dans la communauté crie de Waswanipi.



► Nous avons également mené diverses études et démarches de participation du public dans le cadre de grands projets en préparation, notamment :

- Ajout d'une ligne à 735 kV d'environ 400 km visant à relier le poste de la Chamouchouane, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, à la région métropolitaine, et construction d'un tronçon de ligne entre une ligne existante et le poste du Bout-de-l'Île, situé à la pointe est de l'Île de Montréal.
- En Gaspésie, raccordement à 230 kV du parc éolien Mesgîg Ugujû'n (Rivière-Nouvelle) à la ligne de Matapédia-Cascapédia existante.
- Dans la région de la Capitale-Nationale, construction du nouveau poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et de sa ligne d'alimentation.
- En Montérégie, ajout de la ligne à 120 kV Langlois–Vaudreuil–Soulanges de façon à faire face à la forte croissance de la population et à la vigueur du développement industriel et commercial de la région.
- En Montérégie, construction du poste d'Adamsville (Bromont) à 120-25 kV et de sa ligne d'alimentation, en remplacement de postes existants dont la capacité est dépassée.
- En Outaouais, implantation du nouveau poste de Lacroixville à 120-25 kV et de la ligne à 120 kV de Paugan-Maniwaki en remplacement du poste de Gracefield à 69-25 kV existant qui ne suffit plus pour répondre à la croissance de la demande de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

LE DÉVELOPPEMENT DES APPROCHES DE DEMAIN

Nos efforts ont comme principaux objectifs de réduire les délais de réalisation des projets et de transmission de l'information, d'assurer un meilleur contrôle de la qualité et, globalement, de diversifier les options pour la réalisation des ouvrages afin d'en maximiser la valeur pour les autres divisions, nos clientes. En voici quelques exemples :

- Dans le domaine de la conception assistée par ordinateur, nous concevons les dispositifs de commande des postes principalement à l'aide du logiciel E³.series qui permet de modéliser en 2D les schémas de câblage et de filerie, habituellement dessinés à la main. Avec ce système, les intervenants sont en mesure de visualiser en tout temps les schémas, d'y apporter des annotations et d'accéder aux dernières mises à jour. La documentation est maintenue à jour en tout temps, ce qui s'avère utile aussi bien pendant la réalisation d'un projet que pendant l'exploitation des installations et leur réfection. Utilisé dans la conception des postes de Saint-Bruno-de-Montarville, de Blainville, de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur, le logiciel a permis de concrétiser des gains appréciables tout en réduisant l'occurrence des erreurs liées à la saisie manuelle des données.
- Nous utilisons de plus en plus une table à dessin numérique qui permet de partager, de commenter et d'annoter les dessins requis pour la construction d'ouvrages, et ce, à partir des différents endroits où se trouvent les membres des équipes participant à un projet.

Nous misons sur le travail d'équipe pour faciliter la transmission du savoir-faire et le développement des compétences, ce qui favorise aussi l'émergence de nouvelles approches et la résolution de problèmes.

L'ensemble du personnel et les employés des entrepreneurs agissent de concert pour réduire au minimum les dangers pour la santé et la sécurité de tous les travailleurs sur nos chantiers. Nos efforts conjugués ont permis de limiter à 7,5 la fréquence des accidents avec perte de temps (par million d'heures travaillées) sur les chantiers sous notre maîtrise d'œuvre en 2014. Ce résultat est notamment attribuable aux actions prises pour améliorer notre culture en santé-sécurité.

- Nous avons également développé une nouvelle technique de cartographie des parois rocheuses excavées – en surface ou souterraines – qui fait appel à la photogrammétrie numérique. Cette technique permet de créer, à partir de simples photographies d'une paroi, un modèle 3D qui reproduit le modèle exact de celle-ci et qui donne aux géologues une meilleure représentation de l'état et de la qualité du roc. Il est alors plus aisé pour eux de détecter les fissures et les orientations naturelles afin d'évaluer son état à court et à long terme. Cette information permet de réduire certaines incertitudes liées à l'ampleur des travaux de consolidation des fondations de nos ouvrages et peut permettre des échanges à distance avec des spécialistes qui ne sont pas sur les lieux.



3

- Dans le domaine des méthodes et des matériaux, nous avons conçu un banc d'essai afin d'aider les équipes à tester les bâtiments d'automatismes compacts ainsi que les automatismes avant la mise en service de ceux-ci. Semblable à un simulateur, il permet de vérifier la qualité des produits livrés et de valider leur fonctionnement avant leur mise en marche, ce qui peut réduire les délais de vérification sur le chantier et permet de corriger les non-conformités en usine.
- Pour ce qui est des réseaux intelligents, la technologie de communication GOOSE (Generic Object Oriented Substation Event) a été mise en œuvre à la centrale de la Romaine-2, une première pour Hydro-Québec. Conçu pour assurer efficacement la permutation automatique dans les armoires de branchement des systèmes auxiliaires, le système GOOSE a évité l'installation de plusieurs équipements, un seul dispositif étant en mesure de faire le travail.
- La modularisation et la préfabrication nous ont permis de réduire sensiblement les délais de réalisation de plusieurs activités importantes dans les projets tant de transport que de production (construction de centrales, installation de séparateurs d'huile et d'eau, mise en place des fondations de postes, etc.).



4

Véritables sources d'expertise et de connaissances, des comités d'experts de plusieurs pays conseillent Hydro-Québec aux différentes étapes de conception de ses ouvrages (ingénierie, hydraulique, géotechnique, géologie et autres) et font des recommandations. Ces comités ont contribué à la réalisation d'une dizaine de projets en 2014.

- 1 Montage d'un pylône tubulaire de la ligne à 315 kV de la Mauricie-Lanaudière.
- 2 Monteurs au travail sur un pylône de la ligne à 315 kV Chénier-Blainville.
- 3 Futur évacuateur de crues de la centrale de la Romaine-1.
- 4 Rehaussement de la fiabilité du réseau de transport à 315-120 kV de l'Abitibi par l'ajout d'un autotransformateur et de compensation statique au poste de Figueray.



1 En vertu d'une licence pour le Royaume-Uni, la société britannique National Grid pourra exploiter pendant dix ans le LineScout, un robot télécommandé conçu par l'IREQ pour l'inspection des lignes de transport à haute tension.

2 Les membres du Consortium de recherche en machines hydrauliques, dont fait partie Hydro-Québec, ont reçu l'un des prestigieux Prix Synergie pour l'innovation du CRSNG reconnaissant les collaborations qui sont un modèle de partenariat entre l'industrie et les universités ou les collèges. Cette image de simulation numérique de l'écoulement dans la turbine BulbT est tirée de travaux du Consortium menés à l'Université Laval, à Québec.

3 Une antenne de télécommunications est installée aux fins des liaisons hertziennes.

L'innovation technologique contribue de manière soutenue aux succès d'Hydro-Québec. Nos projets dans ce domaine visent deux grands objectifs : d'une part, optimiser le système électrique et en prolonger la durée de vie; d'autre part, rendre le réseau plus intelligent, plus autonome et plus flexible pour notamment mieux servir les clients. L'effort d'innovation est principalement porté par le groupe – Technologie, qui comprend l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), la direction principale – Télécommunications et la direction principale – Technologie de l'information.

Le groupe concentre ses travaux sur l'intelligence, la fiabilité et la pérennité du réseau. Ses projets sont réalisés en étroite collaboration avec les divisions concernées et mettent à contribution ses équipes de recherche et ses spécialistes en informatique et en télécommunications. Des efforts importants sont aussi consacrés à la modernisation du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec, à l'intégration des systèmes d'information et de communications qui sous-tendent l'ensemble des activités de l'entreprise de même qu'à la sécurité informatique, y compris la cybersécurité.

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTELLIGENT

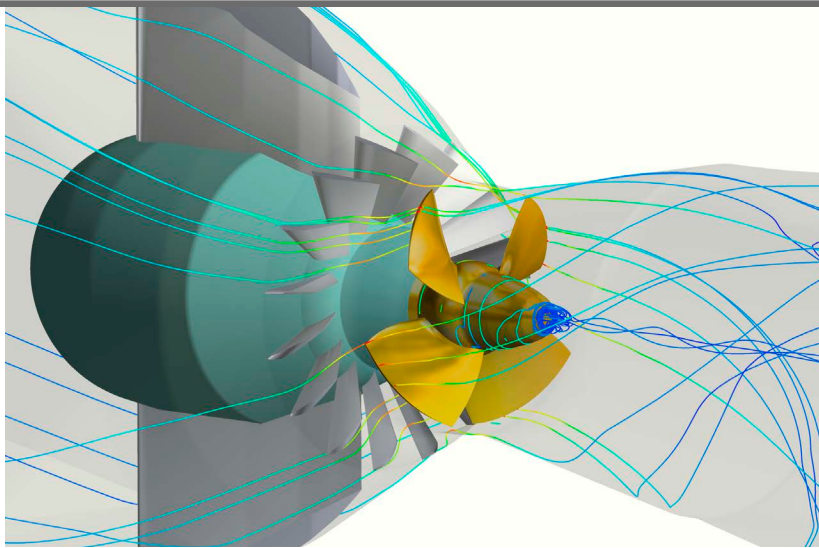
Chantier prioritaire pour Hydro-Québec, l'évolution du réseau vers plus d'intelligence et d'autonomie met à profit les savoirs du groupe – Technologie et des divisions. Les projets sont menés en partenariat avec plusieurs sociétés et centres de recherche réputés. Au total, une vingtaine sont en cours de réalisation.

En 2014, Hydro-Québec a maintenu les priorités technologiques de son programme d'innovation Réseau intelligent pour la période 2012-2017.

► Nous avons réalisé avec succès l'initiative pilote du projet ACOR (amélioration du comportement du réseau), qui a pour objectif une augmentation des capacités de transit du réseau de transport. Lancée en 2013, cette initiative visait à mettre en œuvre la commande globale de la tension du réseau par le déploiement de capteurs avancés (synchrophaseurs), de contrôleurs développés par l'IREQ et de dispositifs électroniques intelligents qui recueillent et acheminent des données sur le comportement du réseau et évaluent l'état de celui-ci. Cette information permet de contrecarrer les chutes de tension et d'augmenter les capacités de transit du réseau.

Au terme de la démonstration concluante sur un compensateur statique en réseau des technologies développées dans le cadre du projet ACOR, celui-ci est entré en phase de déploiement : 17 postes du Québec seront dotés des capteurs et des dispositifs permettant la commande des compensateurs statiques.

► L'outil MILE (maintenance intelligente de ligne électrique), qui permet de détecter et de localiser les défauts furtifs et ainsi de cibler la maintenance afin d'éviter des pannes, a obtenu des résultats très positifs en 2014, alors que dix lignes en étaient équipées. Il est prévu que le système soit déployé sur 25 autres lignes du réseau de distribution en 2015. Depuis sa mise à l'essai en réseau, MILE a permis de réduire de 50 % la fréquence des pannes évitables, de 60 % la durée des interruptions (en heures-clients) et de 92 % le nombre de pannes de cause inconnue sur une ligne-témoin ayant un des taux de panne les plus élevés du Québec.



2

3

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Les technologies de l'information et des communications (TIC), un axe de développement prioritaire d'Hydro-Québec, jouent un rôle fondamental dans toutes les sphères d'activité de l'entreprise. Elles assurent le transfert et la disponibilité des données qui soutiennent l'exploitation du réseau électrique et contribuent à l'informatisation de nombreux processus d'affaires essentiels au bon fonctionnement de l'entreprise. Elles sont également indispensables à tous les employés, qui les utilisent quotidiennement pour communiquer ainsi que pour échanger, traiter et conserver des données.

Dans un contexte où les TIC évoluent rapidement et où le réseau électrique est de plus en plus automatisé et intelligent, les processus de

travail deviennent fortement tributaires des systèmes d'information et des infrastructures qui les soutiennent.

En 2014, nous avons poursuivi des actions visant à tirer profit de la convergence technologique dans les secteurs de l'informatique et des télécommunications, à accroître la qualité et l'efficacité des services offerts, et à positionner les TIC comme un levier majeur d'optimisation pour l'entreprise. Nous avons également continué d'assurer la pérennité des infrastructures, des systèmes et des applications de TIC, notamment comme suit :

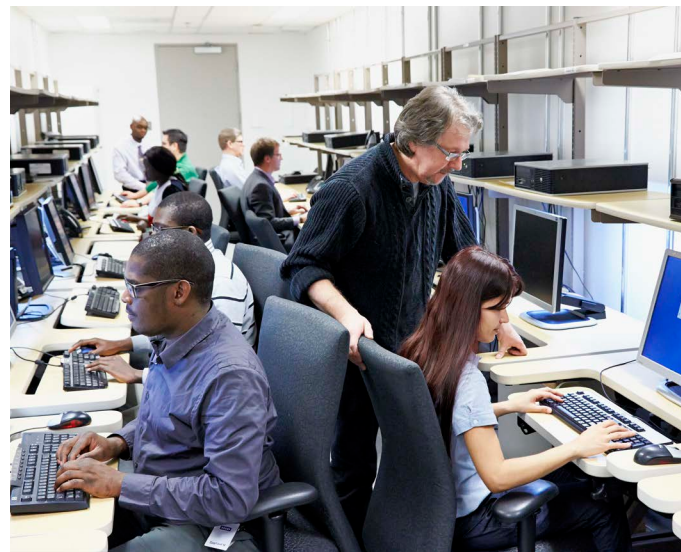
- Nous avons poursuivi la mise en place du réseau IP-MPLS, la migration progressive des services vers celui-ci et l'adaptation des façons de faire ainsi que des outils nécessaires pour sa gestion. Dans le cadre du déploiement du service de téléphonie IP, environ 25 % des appareils des centres administratifs d'Hydro-Québec ont été remplacés en 2014.
- Concernant la modernisation du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec, nous avons continué les travaux requis dans le cadre du programme de réfection des postes et des centrales de l'entreprise, en particulier le déploiement de l'infrastructure SONET de nouvelle génération sur la liaison d'Amos-Lebel. Nous avons également poursuivi la numérisation des liaisons hertziennes, notamment des segments de Chicoutimi-Tadoussac et de Hope-Moiré-Normand ainsi que de la section est du projet 3M (Daigle-Hope), qui touche quatre héliports. Enfin, les travaux de numérisation des liaisons hertziennes de Chicoutimi-Jacques-Cartier et d'Edmundston-Rivière-du-Loup ont été amorcés.

- Nous avons poursuivi le renforcement du réseau de télécommunications qui dessert les postes stratégiques dans les zones présentant un risque élevé d'importantes accumulations de verglas. En 2014, les travaux entre Montréal et Québec ont été terminés.
- Nous avons installé de nouvelles infrastructures de télécommunications dans le cadre notamment de l'intégration de nouveaux postes de transport, dont le poste de la Romaine-2, et du raccordement de quatre parcs éoliens et d'une centrale hydraulique.
- Nous avons terminé la mise en œuvre des services de sécurité prévus au Programme de sécurité des TIC d'entreprise 2011-2014. Ces services sont maintenant déployés à l'échelle d'Hydro-Québec.
- Par ailleurs, nous poursuivons une veille technologique afin de maintenir notre alignement sur les tendances de l'industrie en matière de TIC. Cela nous permet d'élaborer des solutions performantes et novatrices qui soutiennent les processus d'affaires et les projets d'infrastructures de l'entreprise en plus de contribuer à l'amélioration de sa performance. En voici quelques exemples :

- En 2014, en raison de l'accélération du rythme de déploiement des compteurs intelligents chez les clients de l'entreprise, nous avons devancé la mise à niveau de l'infrastructure informatique afin qu'elle puisse traiter un plus grand volume de données, et nous avons accéléré le déploiement du réseau de télécommunications sans fil pour qu'il couvre la majorité des régions du Québec.

RÉPARTITION DES EFFORTS D'INNOVATION DE L'IREQ SELON LES SOMMES INVESTIES EN 2014





□ Nous avons poursuivi les projets liés à l'amélioration des activités de maintenance opérationnelle. Pour Hydro-Québec TransÉnergie, le volet planification a été terminé en 2014, celui de l'ordonnancement ayant été finalisé en 2013. Pour Hydro-Québec Distribution, nous avons achevé cette année les volets ordonnancement et mobilité.

LA MAÎTRISE DU VIEILLISSEMENT DES ACTIFS

La vieillissement des actifs est un enjeu d'importance à Hydro-Québec. Afin de le contrer, nous devons planifier de façon optimale la maintenance et la réfection des installations actuelles ainsi que prévoir la construction de nouveaux équipements. Il nous faut aussi assurer la pérennité, la fiabilité et la sécurité des équipements en service ainsi que prolonger la durée de vie des actifs afin d'être en mesure d'étaler les investissements sur de plus longues périodes. À cette fin, l'IREQ alloue d'importantes ressources aux activités de recherche-développement liées à la maîtrise du vieillissement.

► En 2014, les équipes de recherche de l'IREQ, de concert avec les divisions d'Hydro-Québec, ont poursuivi leurs efforts dans le cadre de différents projets, dont plusieurs en partenariat avec des entreprises du secteur. Les projets – qui touchent la production, le transport ou la distribution d'électricité – peuvent être regroupés selon trois axes : le diagnostic de l'état du matériel et la prévision de la vie résiduelle; les stratégies optimisées de maintenance et les outils d'aide à la décision; l'application

du savoir acquis à l'amélioration des méthodes de conception et de réfection des installations ainsi qu'aux recherches sur les nouveaux matériaux.

► L'IREQ coordonne aussi une réflexion sur la gestion des actifs qui a pour but de développer une vision globale de la situation et des enjeux au sein de l'entreprise afin de dégager les besoins précis de celle-ci en termes de recherche et de développement technologique. Cette réflexion a été lancée en 2014 à l'occasion de la cinquième édition du symposium Maîtrise du vieillissement, un événement organisé par l'IREQ qui réunissait principalement des spécialistes hydro-québécois de tous les horizons.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Hydro-Québec joue un rôle actif dans le déploiement de la filière éolienne au Québec. Elle a chargé l'IREQ de mener des recherches sur l'intégration de cette production variable de même que des travaux exploratoires sur d'autres énergies renouvelables.

► En collaboration avec Hydro-Québec TransÉnergie, nous avons poursuivi l'exploitation du SIRE (simulateur des impacts sur le réseau de l'éolien). La base de données historiques du système a été mise à jour et utilisée pour appuyer les projets relevant du programme d'innovation Réseau intelligent et pour préparer l'entreprise en vue d'un audit relatif à la conformité avec les normes de fiabilité de la NERC.

► En 2014, dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec Hydro-Québec Production, l'IREQ a poursuivi ses travaux visant à déterminer

les réserves de puissance optimales qu'il faut maintenir pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement à court terme lorsque la production éolienne est importante.

► Avec Hydro-Québec TransÉnergie, nous avons entrepris le développement d'une méthode d'analyse du comportement des centrales éoliennes raccordées au réseau, un travail nécessaire pour déterminer quelles mesures permettront d'assurer un raccordement fiable des parcs éoliens.

► L'IREQ a poursuivi sa collaboration avec Hydro-Québec Distribution dans la réalisation de deux projets pilotes sur le jumelage d'équipements éoliens et diesels pour l'alimentation de réseaux autonomes.

LE STOCKAGE ET LA CONVERSION D'ÉNERGIE

En 2014, l'IREQ a poursuivi ses activités de recherche-développement touchant les matériaux avancés pour les batteries destinées aux véhicules électriques et aux applications de stockage à grande échelle ainsi que ses efforts de commercialisation de son portefeuille de brevets relatifs à ces technologies.

Les travaux en cours portent notamment sur les composants physiques de batteries lithium-ion à forte densité de puissance et d'énergie, des solutions de stockage qui présentent des avantages considérables sur les plans de l'environnement, de la sécurité et de la performance. Encore cette année, les avancées technologiques issues de nos activités ont suscité l'intérêt.



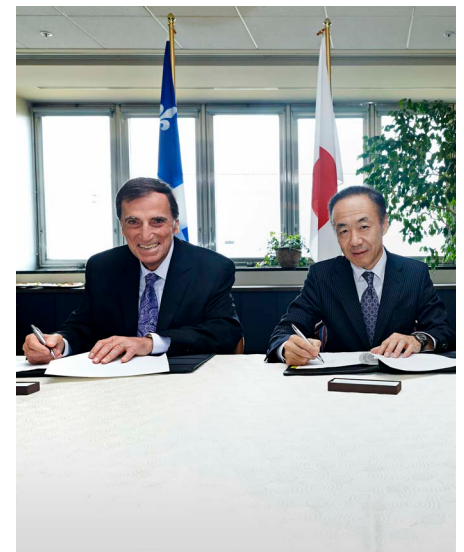
3

► Hydro-Québec et Sony (Japon) ont lancé en juin 2014 la coentreprise de recherche-développement Technologies Esstalion, qui concevra des systèmes de stockage d'énergie de grande capacité destinés aux réseaux électriques et expérimentera leur utilisation dans un large éventail d'applications, notamment pour répondre à la demande d'électricité lors de pointes de consommation et pour faciliter l'intégration d'énergies intermittentes aux réseaux. La coentreprise mettra à profit, d'une part, l'expertise d'exploitation et de conduite de réseaux électriques d'Hydro-Québec de même que les technologies qu'elle a développées dans le domaine des matériaux pour batteries au lithium-ion et, d'autre part, les technologies de systèmes modulaires hautement évolutifs et de production de batteries rechargeables au phosphate de fer lithié à structure olivine très sécuritaires et fiables mises au point par Sony. (Pour plus de renseignements sur nos travaux et ententes dans le domaine des matériaux avancés pour batteries, voir L'innovation au service des transports terrestres, à la page 37).

L'INNOVATION OUVERTE

Suivant l'approche collaborative qu'elle a mise en place pour mener à bien ses travaux de recherche et la commercialisation de ses technologies, l'IREQ a maintenu ses partenariats avec les milieux universitaires, des organismes de recherche publics et privés ainsi que des partenaires industriels.

- En 2014, Hydro-Québec a poursuivi sa collaboration avec 17 chaires et ses partenariats de recherche avec des universités et des centres collégiaux de transfert de technologie du Québec.
- Des travaux menés de concert avec des chercheurs du consortium Ouranos nous ont permis d'amorcer une évaluation des avantages qu'il pourrait y avoir à adapter certaines pratiques des divisions d'Hydro-Québec à l'évolution des conditions climatiques.
- En 2014, nous avons conclu 48 partenariats et collaborations avec des acteurs de l'industrie de l'électricité et des secteurs de la recherche publique et privée à l'échelle nationale et internationale. Dans le cadre des 258 ententes en cours, nous avons réalisé, par exemple :
 - Transfert de la technologie MIDA (méthodologie intégrée de diagnostic des alternateurs) issue des travaux de l'IREQ menés en collaboration avec Hydro-Québec Production dans le cadre de l'entente avec Irkutskenergo, filiale d'EuroSibEnergo, principal producteur d'électricité indépendant de Russie.
 - Poursuite de la collaboration avec le China Electric Power Research Institute (Chine) et le Réseau de Transport d'Électricité (France) visant la simulation de réseaux en temps réel au moyen de la technologie Hypersim développée par l'IREQ en collaboration avec Hydro-Québec TransÉnergie.



4

- 1 Le technicien en télécommunications Jocelyn Fiset installe une borne pour le réseau sans fil.
 - 2 Le conseiller en maintenance informatique Yvan Lévesque et une partie de l'équipe du programme Évolution du poste de travail installent des logiciels sur des postes de travail.
 - 3 Des employés sont en action au centre d'exploitation des TI.
 - 4 Elie Saheb, vice-président exécutif – Technologie, et Yoshito Ezure, vice-président principal, Sony et vice-président exécutif, Sony Energy Devices, concrétisent la création de la coentreprise Technologies Esstalion.
- Notre programme de robotique de ligne a continué de générer des ententes et des transferts technologiques :
- Transfert de la sonde LineCore servant à la détection de la corrosion sur les conducteurs aux partenaires, Hydro-Québec TransÉnergie, BC Hydro et National Grid Electricity Transmission (Royaume-Uni).
 - Signature avec National Grid Electricity Transmission d'un contrat de licence pour le Royaume-Uni visant le LineScout et début du transfert technologique afférent.
 - Renouvellement de la licence de commercialisation du LineROver accordée au Shandong Electric Power Research Institute (Chine).



1 Les groupes moto-propulseurs SUMO, de TM4, équipent maintenant les véhicules de deux des plus importants fabricants d'autobus de Chine.

2 Une nouvelle borne de recharge rapide (à gauche) a été installée à Maskinongé, en Mauricie.

3 Des représentants de l'Aquitaine ont visité l'IREQ à l'occasion de la signature d'une entente dans le domaine des matériaux de batterie avancés pour l'électrification des transports entre l'IREQ et le Conseil régional d'Aquitaine.

Au Québec, le secteur des transports représente une source importante d'émissions de CO₂, l'un des principaux gaz à effet de serre. Plusieurs actions d'Hydro-Québec illustrent son engagement envers l'électrification des transports terrestres, qui constitue une solution d'avenir pour réduire ces émissions. Son leadership dans le déploiement d'un réseau public de bornes de recharge – le Circuit électrique – en est un exemple éloquent, comme le sont les nombreuses percées technologiques dans le domaine réalisées par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). Reconnu comme chef de file mondial de la recherche sur les technologies liées à la production, au transport et au stockage de l'électricité, et notamment sur les matériaux de batteries, l'IREQ participe également à la commercialisation des nouvelles technologies et des produits innovants qu'il développe.

L'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE

- Le Circuit électrique – premier réseau public de recharge du Canada – a continué le déploiement de son infrastructure. Il offre maintenant 358 bornes réparties dans 15 des 17 régions administratives du Québec. Depuis l'inauguration du Circuit électrique en mars 2012, 87 partenaires se sont joints aux 5 partenaires fondateurs, Les Rôtisseries St-Hubert, RONA, METRO, l'Agence métropolitaine de transport et Hydro-Québec.
- Le 2 juillet, la Ville de Montréal a inauguré quatre bornes de recharge sur rue, installées dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un an mené en collaboration avec le Circuit électrique. Ces bornes comportent notamment un système qui fait passer le câble en hauteur pour éviter qu'il nuise aux activités de déneigement.
- Le 26 septembre a vu l'inauguration du corridor de recharge électrique de Québec-Montréal, le long de l'autoroute 40, qui compte six sites de recharge publics, dont cinq comportant une borne de recharge rapide à 400 volts.
- Le 2 octobre, la première borne de recharge rapide de l'île de Montréal a été mise en service dans le stationnement du Centre de services communautaires du Monastère, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
- Le 2 octobre, le Circuit électrique a lancé un premier appel d'offres visant l'achat de bornes de recharge rapide. Comme il l'avait fait pour les bornes à 240 volts, l'IREQ a effectué des tests en chambre climatique afin de s'assurer que les bornes

sélectionnées résisteront aux rigueurs du climat québécois. L'appel d'offres a été remporté par AddÉNERGIE.

► Du 28 au 30 octobre se tenait à Vancouver le congrès annuel de Mobilité électrique du Canada, EVVÉ2014. Hydro-Québec y a présenté ses différents projets relatifs à l'électrification des transports terrestres. L'entreprise a également profité de l'occasion pour faire la promotion de la venue à Montréal, en juin 2016, de la conférence internationale EVS29. Elle avait fermement soutenu la candidature de la métropole québécoise comme hôte de cet événement.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Hydro-Québec poursuit son engagement actif envers l'électrification des transports collectifs, qui prend la forme d'un soutien technique et financier pour la réalisation d'études de faisabilité visant des projets pilotés par des organismes publics de transport en commun.

- Hydro-Québec a continué de collaborer aux études de faisabilité concernant le projet de réseau d'électrobus de la Société de transport de Montréal, visant quatre axes (réalisation notamment des études détaillées pour l'axe Saint-Michel).
- Hydro-Québec a également poursuivi sa collaboration avec la Société de transport de Laval :
 - projet de covoiturage Clic utilisant dix voitures Volt de Chevrolet (avec l'Agence métropolitaine de transport);
 - projet pilote d'autobus électriques de douze mètres.



2

► De nouveaux projets se dessinent également à l'horizon. Hydro-Québec a démarré une collaboration technique avec la Société de transport de Montréal dans le cadre du projet de démonstration Cité mobilité. L'entreprise compte aussi collaborer au projet pilote visant la mise en service d'autobus hybrides rechargeables par le Réseau de transport de Longueuil.

LA MOTORISATION ÉLECTRIQUE

► Deux importants projets québécois de développement d'autobus électriques font appel aux groupes motopropulseurs de la famille SUMO mise au point par TM4, filiale d'Hydro-Québec, soit le modèle HD et son dérivé le MD. L'autobus urbain électrique LFSe de Nova Bus (SUMO HD) et l'autobus scolaire électrique des Autobus Lion (SUMO MD) ont effectué leurs premiers tours de roue en 2014.

► Au cours de l'année, les systèmes SUMO de TM4 ont également été choisis par deux des plus importants fabricants d'autobus de Chine, Foton et BLK, qui en ont commandé plusieurs centaines d'unités auprès de la société Prestolite E-Propulsion Systems, une coentreprise de TM4 et de la chinoise Prestolite Electric (Beijing).

► L'usine de Prestolite E-Propulsion Systems, qui fabrique en Chine les systèmes de motorisation électrique SUMO de TM4 pour camions, autobus et machinerie lourde destinés au marché asiatique, a démarré en 2014 ses activités de production en série.

► En 2014, TM4 a passé le cap des 40 clients étrangers; ceux-ci sont répartis dans plus de 25 pays.



3

L'INNOVATION AU SERVICE DES TRANSPORTS TERRESTRES

L'IREQ joue un rôle majeur dans la recherche, la conception et le développement dans le domaine des matériaux de batterie ainsi que dans la commercialisation des brevets afférents. Ses travaux portent notamment sur les composants physiques (poudres et solvants) de batteries destinées aux transports terrestres et à diverses autres applications de stockage.

► Hydro-Québec et Sony Corporation ont créé une coentreprise de recherche-développement, Technologies Esstalion, vouée à la conception de systèmes de stockage d'énergie de grande capacité qui pourront être intégrés aux réseaux électriques.

► Hydro-Québec a signé avec la société allemande BASF une entente de collaboration en recherche d'une durée de trois ans qui porte sur le développement de nouveaux électrolytes pour les batteries lithium-ion.

► Hydro-Québec et le Conseil régional d'Aquitaine (France) ont créé SCE France, une société consacrée à la recherche en matière d'électrification des transports ainsi que de stockage et de conversion d'énergie. La coentreprise implantera un laboratoire en Aquitaine, où elle effectuera notamment le développement de batteries à base de phosphate de fer lithié et de la recherche sur de nouvelles technologies de recharge utilisant des matériaux avancés.

► Hydro-Québec et l'Université de Montréal ont signé avec Alees (Taiwan), l'un des plus importants producteurs de matériaux de batterie du monde, une entente selon laquelle l'entreprise pourra intégrer les batteries à base de phosphate de fer lithié à sa chaîne de valeur et les utiliser à des fins industrielles sur le territoire québécois. Alees s'engage notamment à créer des emplois au Québec dans une usine où elle fabriquera des produits et des systèmes visant des applications telles que les autobus électriques et le stockage d'énergie.

► Hydro-Québec a signé un protocole d'entente avec le Korea Electronics Technology Institute (Corée du Sud) qui porte sur la collaboration à des travaux de recherche visant la mise au point d'une nouvelle génération de batteries bipolaires de 10 V.

► L'IREQ a poursuivi sa collaboration avec le Lawrence Berkeley National Laboratory (États-Unis) dans le cadre d'un programme de recherche-développement du département américain de l'Énergie afin de développer une technologie à haute densité d'énergie.

► L'IREQ a signé une entente de collaboration à un nouveau projet de recherche avec la communauté européenne – Enhanced Energy Efficiency and Comfort by Smart Light Transmittance Control (EELICON). D'une durée de trois ans, ce projet vise l'industrialisation d'une technologie de fenêtre intelligente.

► En 2014, l'IREQ a déposé 10 brevets portant sur ses travaux dans le domaine des matériaux de batteries et publié 32 articles scientifiques dans des revues prestigieuses.



1 Travailleurs cris participant au suivi de la fraie des espèces cibles dans la rivière Rupert.

2 Plantation de végétaux dans le nouveau bassin de rétention des eaux pluviales du poste Henri-Bourassa.

3 Travailleuse crie triant des larves d'esturgeon jaune.

Hydro-Québec mène ses activités dans le respect de l'environnement et apporte une contribution importante à l'essor économique, social et culturel de la société québécoise. *Une performance environnementale* : l'entreprise produit une énergie verte, qui est à la base du développement durable. Sa production, qui tire parti de l'eau et de la gravité, génère très peu d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribue très faiblement au bilan de GES du Québec. Hydro-Québec exporte une énergie propre, ce qui permet de préserver l'environnement des provinces et des États avoisinants. *Une performance sociale* : les investissements communautaires de l'entreprise, qui totalisent annuellement des dizaines de millions de dollars, appuient une foule d'activités partout au Québec. Ils prennent la forme de sommes allouées par l'intermédiaire de son Programme de mise en valeur intégrée, d'appuis financiers de la part de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ou encore de dons et commandites, et sont destinés à des projets d'intérêt collectif. *Une performance économique* : la bonne santé financière de l'entreprise, sa présence dans toutes les régions et les retombées de ses projets constituent des leviers importants de l'économie québécoise.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Hydro-Québec mène une multitude d'actions pour protéger l'environnement. Tous ses projets de développement ont un volet environnemental qui couvre notamment l'évaluation des impacts avec les parties concernées et les mesures à prendre pour prévenir, atténuer ou compenser ces impacts. L'approche est systématique : étude d'impact sur l'environnement, surveillance environnementale des travaux, intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu, fouilles archéologiques le cas échéant, mesures de protection de l'air, de l'eau, du sol et de la biodiversité, remise en état des lieux et suivi des mesures d'atténuation. D'autres actions, comme le recyclage, la consommation responsable et la gestion éconergétique du parc automobile, sont poursuivies d'année en année.

L'entreprise produit pour ses projets d'équipement un *Guide de surveillance environnementale* destiné aux gens de terrain : agents d'indemnisation, surveillants des travaux, entrepreneurs, etc.

- En avril, Hydro-Québec a reçu le prix Or dans la catégorie Meilleure entreprise en matière de leadership, secteur hydro-électrique, lors de la remise des IAIR Awards 2014, décernés par le magazine *IAIR – Excellence in Global Economy and Sustainability*, une publication traitant de l'économie mondiale et du développement durable lue par des milliers de leaders et de décideurs des secteurs financier et économique à l'échelle internationale. Cette récompense souligne le fait qu'Hydro-Québec est un grand fournisseur d'électricité produite à partir d'une source propre et renouvelable.
- Le Comité provincial d'examen (COMEX) a publié son rapport sur la consultation publique qui a été tenue dans six communautés crie à la suite de la réalisation du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, à la Baie-James. Il conclut qu'il s'agit d'un projet sans précédent quant au nombre de mesures d'atténuation et de compensation à caractère environnemental et social mises en œuvre. De plus, ce projet a favorisé une meilleure compréhension entre les parties et une plus grande participation des Crie au développement du territoire. Par ailleurs, l'entreprise est allée au-delà des exigences gouvernementales pour réduire au minimum les impacts du projet et assurer une plus grande contribution des Crie aux suivis environnementaux et sociaux.



2

► Dans le cadre du projet du complexe de la Romaine, en Minganie, Hydro-Québec a procédé à la mise en eau du réservoir de la Romaine 2 tout en protégeant l'habitat du saumon en aval de la centrale de la Romaine-1, située à quelques kilomètres plus au sud. La méthode a consisté à moduler le débit durant le remplissage, qui a duré six mois. L'opération a requis l'emploi d'une dérivation provisoire, la construction d'un ouvrage de débit réservé temporaire et l'utilisation de l'évacuateur de crues. Ainsi, on a procédé au remplissage en trois phases.

► Hydro-Québec a publié deux guides de surveillance environnementale pour le projet de raccordement au réseau du complexe de la Romaine, qui comprend 500 km de nouvelles lignes de transport. Les documents présentent tous les renseignements relatifs à la surveillance environnementale pendant les travaux de déboisement et de construction. Élaborés à partir de données tirées de l'étude d'impact du projet, ils regroupent l'information provenant de toutes les disciplines, entre autres l'ingénierie, la foresterie et l'environnement.

► Intéressée par le questionnement d'acteurs internationaux en environnement sur l'empreinte eau des différentes filières énergétiques, Hydro-Québec a étudié le cas du réservoir de l'Eastmain 1, à la Baie-James. Pour quantifier la perte d'eau nette par évaporation attribuable au réservoir, il fallait connaître le taux d'évaporation du milieu avant et après sa création. Pour ce faire, des données recueillies lors d'une importante étude sur les émissions nettes de gaz à effet de serre de ce réservoir, réalisée quelques années

auparavant, ont été utilisées. Il s'avère que les pertes d'eau par évaporation du réservoir sont similaires à celles des écosystèmes préexistants. Résultat : la filière de production d'énergie hydroélectrique avec réservoir affecte peu le cycle hydrologique et ne réduit pas la disponibilité de la ressource hydrique du territoire.

► Hydro-Québec a collaboré avec le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) au développement de la première base de données d'inventaire du cycle de vie au Québec, lancée en novembre. En versant dans cette base de données les informations environnementales relatives à l'électricité distribuée au Québec, elle permettra aux entreprises québécoises de déterminer avec plus de précision l'empreinte environnementale de leurs produits et de bénéficier de la faible empreinte environnementale du bouquet électrique québécois.

► Hydro-Québec collabore activement à la protection de la biodiversité. Voici quelques activités qui ont eu lieu en 2014 :

□ Participation aux travaux de six équipes de rétablissement d'espèces en péril, coordonnés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. L'entreprise contribue ainsi à protéger une quinzaine d'espèces fauniques en situation précaire au Québec, comme la tortue des bois et le faucon pèlerin.

□ Adhésion à un groupe de protection de la paruline à ailes dorées, un oiseau forestier susceptible d'être désigné vulnérable ou menacé au Québec. Les emprises de lignes en milieu



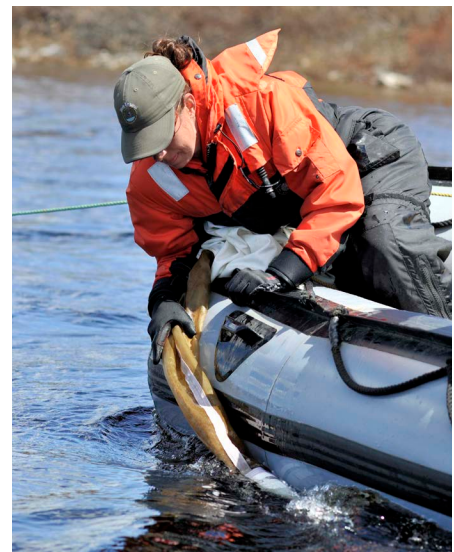
3

boisé sont propices à l'habitat de cette espèce rare. Au moment des travaux de maîtrise de la végétation, l'entreprise prend des mesures spéciales lorsque cet oiseau est présent.

□ Poursuite du suivi des déplacements de 25 caribous forestiers, afin de connaître l'impact réel de la construction du complexe de la Romaine sur cette espèce désignée vulnérable au Québec. Il s'agit d'un des volets du suivi du caribou, qui comprend également des inventaires aériens périodiques et une évaluation de la qualité de l'habitat.

► Hydro-Québec a publié le *Guide des bonnes pratiques – Conservation du patrimoine bâti*. Elle vise ainsi à uniformiser les processus de conservation, de protection et de mise en valeur de son vaste patrimoine. Ses centrales, ses postes, ses bâtiments administratifs et ses ouvrages de génie civil couvrent un siècle d'architecture industrielle et institutionnelle. Le guide, premier d'une série de trois, présente le contexte patrimonial et les principes de conservation de l'entreprise ainsi que les interventions à privilégier lors de travaux de maintenance ou de réfection de centrales, notamment.

► À Pointe-Gatineau, en Outaouais, dans le cadre du programme Embellir les voies publiques, des travaux d'enfouissement du réseau ont été l'occasion de découvertes archéologiques. Nous avons mis au jour un site préhistorique comportant des objets qui dataient de 3 500 à 5 000 ans. On compte parmi ces objets des pointes de flèche, des têtes de hache et des bifaces, une pointe en cuivre, une pointe à pédoncule taillée à partir du chert Onondaga, un fragment de burin fait de quartzite fin et un éclat de taille en rhyolite.



► En septembre, Hydro-Québec a présenté pour une deuxième année consécutive la finale internationale du concours *Ma thèse en 180 secondes*. Chaque participant devait présenter en trois minutes un exposé clair, concis et convaincant de son projet de recherche. Ce concours permet aux doctorants de développer des compétences en communication et au public de se renseigner sur la richesse des recherches scientifiques. L'événement a réuni douze étudiants belges, français, marocains et québécois.

► La certification environnementale Clé Verte de quatre ateliers du Centre de services partagés a été renouvelée. Ainsi, les ateliers de Gatineau, de Lebourgneuf, de Trois-Rivières et de La Grande-4 ont obtenu le niveau Or. Au total, neuf ateliers de l'entreprise sont certifiés Clé Verte (niveau Or). La certification Clé Verte, de Nature-Action Québec, reconnaît les ateliers automobiles qui satisfont à des critères fondés sur les meilleures pratiques environnementales.

► En 2014, nous avons remplacé 126 de nos véhicules légers, soit 43 % des véhicules remplacés en cours d'année, par des véhicules moins énergivores.

► Nous décontaminons et recyclons systématiquement les huiles isolantes utilisées dans nos équipements. Notre taux de réutilisation s'est établi à 92 % en 2014, un résultat comparable à celui des années antérieures.

LE PROGRÈS SOCIAL

Hydro-Québec participe au développement social des collectivités dans lesquelles elle est présente.

Par l'intermédiaire de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et du Programme de mise en valeur intégrée, l'entreprise contribue notamment à la préservation et à la mise en valeur du milieu naturel, à l'aménagement d'équipements collectifs et à la création d'attrails touristiques. De plus, en versant des dons et commandites, elle favorise le rayonnement de la culture et la prestation de services aux communautés.

► En 2014, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a accordé 393 000 \$ pour la réalisation de douze projets dans sept régions administratives du Québec. Voici deux exemples de projet :

□ Aménagement d'une nouvelle exposition dans la salle d'interprétation du pavillon d'accueil du parc de la Rivière-Batiscan. Les visiteurs y découvriront des modules interactifs réaménagés et de nouveaux vivariums. Ils recevront de l'information sur l'importance de protéger les reptiles, les chauves-souris, les papillons monarques et les amphibiens présents dans le parc ainsi que les poissons de la rivière Batiscan. Ils seront ainsi en mesure d'adopter des comportements responsables pour préserver certaines espèces animales vulnérables.

□ Mise en valeur de deux réserves naturelles en milieu privé à Venise-en-Québec par la Société d'initiative touristique et économique (S.I.T.E.) du Lac Champlain. Les réserves naturelles de la Pointe-Fontaine et de la Tourbière-de-Venise-Ouest, qui seront ouvertes au public, couvrent 6,6 ha de milieux forestiers et 17 ha de milieux

humides. Un sentier et des passerelles donneront accès au territoire. Des panneaux d'information expliqueront le rôle écologique des milieux humides et présenteront les différents habitats qu'ils recèlent. Ces deux réserves sont situées au nord d'un marais adjacent au ruisseau McFee, un affluent de la baie Missisquoi.

► En 2014, le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) a soutenu plusieurs initiatives dans diverses localités. Par l'intermédiaire du PMVI, Hydro-Québec alloue une somme équivalant à 1 % de la valeur initialement autorisée de ses projets d'infrastructure aux collectivités qui accueillent des lignes ou des postes électriques sur leur territoire. Voici deux exemples de telles initiatives :

□ Dans le cadre de la construction d'un nouveau tronçon de ligne de transport (18 km) entre Sainte-Germaine-Boulé et le poste de Palmarolle, dans la MRC d'Abitibi-Ouest, quatre municipalités se sont partagé la somme de 261 408 \$. La municipalité de Palmarolle a reçu pour sa part un montant de 52 000 \$, qui lui a permis de compléter l'aménagement d'une piste cyclable d'environ 6 km, offrant aux citoyens l'occasion de pratiquer une activité de plein air.

□ À la suite de la construction de la ligne à 230 kV de Rimouski-Les Boules, la municipalité de Sainte-Luce a reçu 98 749 \$. Cet argent a servi à améliorer les services aux résidents et à stimuler le développement touristique de la région. L'initiative consistait à réaliser la réfection des bâtiments et du trottoir de la promenade de l'Anse-aux-Coques et à ajouter du mobilier urbain à la Halte luçoise.

► Hydro-Québec a attribué 17,8 M\$ en dons et commandites pour soutenir des organismes



et des activités dans l'ensemble du Québec.
Pour plus d'information, consultez le site Web www.hydroquebec.com/dons-commandites.
► Le parc Hydro-Québec, situé entre le Théâtre du Nouveau-Monde et la Maison du développement durable, en plein Quartier des spectacles à Montréal, a reçu un prix d'excellence dans la catégorie Citation nationale de l'Association des architectes paysagistes du Canada. Ce prix récompense l'excellence du design, la recherche novatrice et la gestion à caractère durable du paysage.

LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2016

En mars 2013, Hydro-Québec publiait son Plan d'action de développement durable 2013-2016. L'entreprise contribue ainsi à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable, de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Hydro-Québec présente un compte rendu formel de sa performance au regard du Plan d'action dans son *Rapport sur le développement durable 2014*.

- 1 Des poissons demeurés captifs dans les fosses de certains tronçons lors du remplissage du réservoir de la Romaine 2 sont capturés en vue de leur transfert dans la rivière en aval de la centrale.
- 2 Un filet de dérive est levé dans le cadre du suivi de la fraie des espèces cibles dans la rivière Rupert.
- 3 Le lagopède est l'une des espèces ciblées par le suivi environnemental de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert.
- 4 La guide-animatrice Alexandra Garant informe des visiteurs au centre d'interprétation du pavillon Georges-Dor de la centrale Manic-5.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2016

Action	Indicateur	Résultats au 31 décembre 2014
1 Réaliser des projets hydroélectriques	Puissance cumulée disponible liée à la réalisation du complexe de la Romaine	640 MW
2 Augmenter les gains en énergie et en puissance de centrales hydroélectriques existantes	Gains cumulés au titre de la puissance disponible à la pointe	36 MW ^a
	Gains moyens annuels cumulés en énergie	83 GWh/an ^a
3 Poursuivre les actions en efficacité énergétique	Économies d'énergie récurrentes	8,2 TWh ^b
4 Poursuivre l'aide aux clients à faible revenu	Nombre d'ententes ^c de paiement pour clients à faible revenu	99 722 ^a
5 Contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements et collaborer à l'électrification des transports au Québec	Émissions atmosphériques du parc de véhicules légers	24 016 t éq. CO ₂ ^a
	Nombre de nouvelles bornes de recharge et de régions touchées dans le cadre du Circuit électrique	117 bornes 15 régions
6 Contribuer à la mise en œuvre de la <i>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</i>	Nombre de guides d'achat de produits intégrant des spécifications écoresponsables	2 ^d
7 Sensibiliser les employés au concept du développement durable et à la démarche de l'entreprise	Proportion de nouveaux employés ayant reçu l'information relative au développement durable	96 %
8 Préserver et mettre en valeur la biodiversité dans les emprises de lignes de transport et de distribution	Proportion de travaux de maîtrise de la végétation sur le réseau de distribution intégrant des mesures de renforcement de la biodiversité	98 %
9 Mieux faire connaître les connaissances acquises lors des études environnementales réalisées par Hydro-Québec	Nombre de documents publiés sur le Web	21 ^d
10 Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et technologique de l'entreprise	Nombre de guides de bonnes pratiques produits et diffusés	1
	Nombre de visites annuelles des installations et des sites exploités en partenariat	140 681 ^a

Action associée à la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Action associée à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

a) Donnée préliminaire. La donnée finale sera publiée dans le *Rapport sur le développement durable 2014*.

b) Économies réalisées depuis le lancement du Plan global en efficacité énergétique de 2003.

c) Y compris les ententes à long terme.

d) Cumul depuis la mise en œuvre du Plan d'action.



1 À la centrale Manic-5, le gardien de sécurité Marc-Antoine Pearson, les guides-animateurs Marie-Christine Côté et Caroline Desrosiers, et le chauffeur d'autobus Rodrigue Deschênes travaillent de concert.

2 Le barrage à voutes Daniel-Johnson, le plus grand du genre du monde, est fréquenté chaque année par de nombreux visiteurs.

3 Les activités de construction d'Hydro-Québec donnent lieu à d'importantes retombées économiques régionales, notamment grâce au recours à des entrepreneurs locaux, comme au chantier de la Romaine-3.

4 Au centre, le chef jointeur Sébastien LaBadie répartit le travail et rappelle les normes et les méthodes s'appliquant aux manœuvres à effectuer avant d'installer une nouvelle ligne à moyenne tension avec, à sa droite, les apprentis jointeurs Maxime Lavoie-Paquet et Alex Henry et, à sa gauche, le chef jointeur Luc Roy et l'apprenti jointeur Frédéric Thibeault.

Hydro-Québec joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise. Elle emploie quelque 20 000 personnes réparties dans près de 150 établissements partout au Québec. Chaque année, nous investissons dans le développement, la modernisation et la pérennité du réseau électrique, mais aussi dans le réseau de télécommunications, le parc informatique et le parc immobilier. Une somme globale de 3,9 G\$ a ainsi été investie en 2014. De plus, Hydro-Québec associe des acteurs des secteurs privé et public à ses activités d'innovation.

Reconnue mondialement pour sa maîtrise des grands réseaux électriques, Hydro-Québec met en valeur le savoir-faire québécois au sein de plusieurs organisations nationales et internationales du secteur de l'énergie. Elle participe également à des actions de solidarité dans le cadre de projets de coopération.

LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent la plus grande richesse d'une entreprise de services publics comme Hydro-Québec. Nous favorisons un milieu de travail sain et engageant qui incite les personnes à donner le meilleur d'elles-mêmes et à contribuer au succès de l'entreprise. Pour relever ce défi, nous appuyons sur un cadre de référence dans lequel nos orientations s'inscrivent selon quatre axes : main-d'œuvre, milieu de travail, leadership et organisation.

LA MAIN-D'ŒUVRE

Hydro-Québec a déployé plusieurs stratégies et actions afin de disposer de l'effectif nécessaire pour réaliser ses objectifs d'affaires.

► Au 31 décembre 2014, Hydro-Québec comptait 20 043 employés permanents et temporaires. De ce nombre, l'effectif rémunéré s'établit à 19 505.

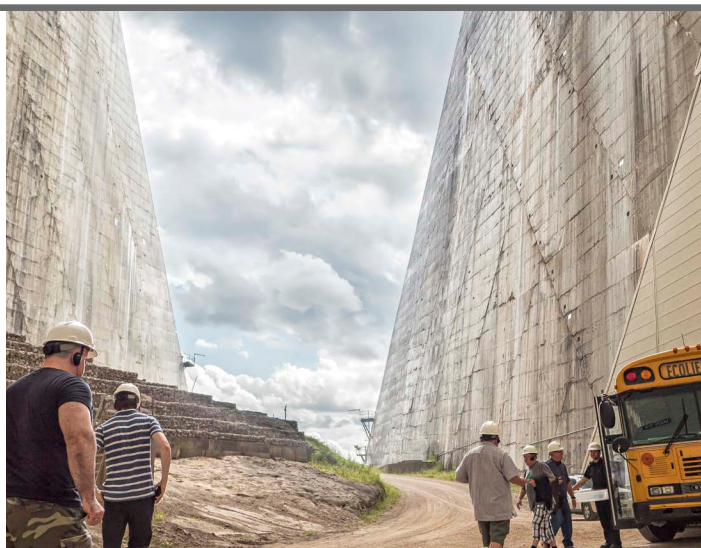
► Tout au long de l'année, nous avons poursuivi le processus qui favorise le remplacement des employés afin d'atténuer les impacts liés aux changements majeurs dans l'entreprise. Ainsi, en 2014, une solution a été trouvée pour plus de 370 personnes mises en disponibilité.

► Parmi les 2 400 employés admissibles à la retraite en 2014, 943 ont quitté l'entreprise, comparativement à 1 209 sur 2 762 en 2013. Au total, 5 650 employés ont pris leur retraite au cours des cinq dernières années. Nous continuons de prendre les mesures nécessaires pour préserver et renouveler les savoir-faire jugés essentiels, et ce, dans tous les métiers.

► En 2014, les activités de formation ont mis l'accent sur l'amélioration de la performance des activités de développement et sur la mise en œuvre d'une technologie visant à accroître l'efficacité.

► Hydro-Québec est l'un des partenaires fondateurs de l'Institut en génie de l'énergie électrique (IGEE). En 2014, nous avons accordé 15 bourses d'études Jean-Jacques-Archambault et 37 bourses de déplacement à des étudiants de l'IGEE, d'une valeur totale de 75 300 \$. Depuis sa création en 2001, l'entreprise a recruté 192 finissants de cet établissement, dont 15 en 2014.

2



► Nous avons offert 290 stages à des étudiants des premier et deuxième cycles universitaires, et avons accueilli 40 stagiaires provenant des cégeps, surtout dans le domaine du génie civil. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a organisé 1 800 stages.

► Conformément à son programme d'égalité en emploi accepté en 2013 par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Hydro-Québec poursuit ses efforts pour aligner la composition de son effectif sur celle de la main-d'œuvre québécoise. En 2014, nous avons recruté 349 personnes appartenant à l'un ou à plusieurs des cinq groupes visés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. Nous avons maintenu la diffusion des offres d'emploi sur le site Web du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées en vue de faire connaître les possibilités d'emploi à sa clientèle.

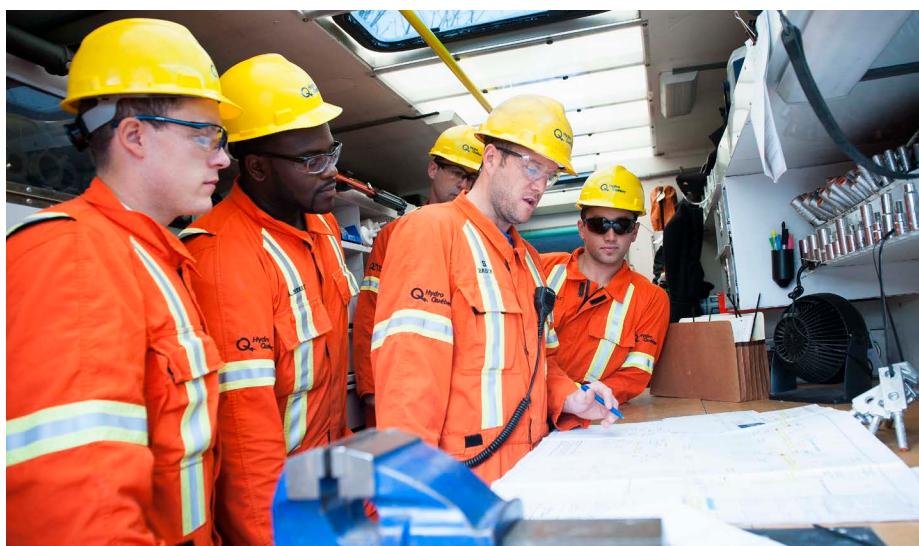
LE MILIEU DE TRAVAIL

Hydro-Québec a pris différentes initiatives pour maintenir de bonnes relations de travail dans un milieu sain et performant.

► Nous avons concrétisé les engagements pris dans le cadre du renouvellement des conventions collectives au terme de l'année 2013. Le personnel d'Hydro-Québec est syndiqué dans une proportion de 84,5 %.



3



4

► En février 2015, nous avons conclu une entente avec le Syndicat des technologues d'Hydro-Québec. Comme celles des autres syndicats de l'entreprise, la nouvelle convention collective arrivera à échéance en décembre 2018.

► L'indice global d'engagement des employés (IGE) est de 62 % en 2014. Ce résultat provient du sondage Écoute du personnel auquel tous les employés étaient invités à participer. Les résultats du sondage sont en partie liés aux efforts soutenus de communication au sein de l'entreprise. Aussi, une campagne de sensibilisation entreprise l'an dernier s'est poursuivie pour assurer un milieu de travail sain et engageant, moteur de la performance et du succès de l'entreprise.

► Nous innovons constamment pour offrir un milieu de travail sain et sécuritaire et pour optimiser la présence au travail. En 2014 :

- Nous avons instauré les meilleures pratiques de gestion de la présence au travail. Les diverses actions mises de l'avant ont permis de réduire le nombre de jours d'absence du travail par employé de 4 % et de réduire la durée moyenne des absences de plus de trois jours de 8 %.
- Nous avons terminé la mise à jour de la sixième édition de notre *Code de sécurité des travaux*, qui précise les mesures de sécurité à adopter lors de travaux en présence de risques électriques. Son entrée en vigueur est prévue pour le 4 mai 2015 et, à cet effet, nous avons mis en place le plan de déploiement de la formation de quelque 12 000 travailleurs, y compris les employés des sous-traitants. Les séances ont débuté en août et 28 % des travailleurs ont été formés en 2014.



□ Les unités administratives ont continué à mettre en œuvre leur système de gestion de la santé et sécurité comme prévu. En 2014, 67 % des éléments du système de gestion ont été déployés.

En 2014, le taux de fréquence des accidents du travail s'est établi à 2,38 par 200 000 heures travaillées par rapport à 2,62 en 2013, soit un des meilleurs taux obtenus au cours des cinq dernières années.

LE LEADERSHIP

Le contexte d'affaires exige que les cadres soient en mesure de sensibiliser leurs employés à la vision de l'entreprise et aux enjeux d'une performance durable. Nous avons mis en place un plan d'action sur l'horizon 2013-2014 pour renforcer leurs qualités de leadership.

► Les programmes de développement du leadership des cadres se poursuivent. Depuis 2010, 740 cadres y ont participé, soit 584 cadres de maîtrise et 156 cadres intermédiaires.

L'ORGANISATION

Au cours des dernières années, nous avons réalisé plusieurs projets dans le but d'améliorer notre efficacité en réponse aux défis et aux enjeux d'affaires auxquels nous faisons face. Dans la poursuite de ce même but, certaines structures organisationnelles ont été remaniées. En 2014, des efforts ont été consacrés au développement et à la mise en place d'outils technologiques visant à soutenir les cadres dans la gestion optimale des talents.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Hydro-Québec est un acteur important de l'économie québécoise. Par ses nombreuses activités – exploitation de centrales, de lignes et de postes, construction et réfection d'ouvrages, achats d'électricité auprès de producteurs indépendants, acquisition de biens et de services –, elle contribue à la vitalité de toutes les régions, y compris les plus éloignées. Chaque année, ses dépenses et investissements se chiffrent en milliards de dollars et en milliers d'emplois. L'exercice 2014 en témoigne de façon éloquent.

ACQUISITIONS DE BIENS ET DE SERVICES (G\$)

2014	2013	2012	2011	2010
3,3	3,5	3,0	2,9	3,0

CONTRIBUTION D'HYDRO-QUÉBEC À L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

	2014	2013
Dividende (M\$) ^a	2 535	2 207
Taxe sur les services publics (M\$)	252	245
Redevances hydrauliques (M\$)	656	669
Taxes municipales, scolaires et autres (M\$)	68 ^b	81
Frais de garantie payés à l'actionnaire relativement aux titres d'emprunt (M\$)	205	200
Pourcentage en valeur des acquisitions effectuées auprès d'entreprises établies au Québec	94	95
Contributions et engagements au titre du Programme de mise en valeur intégrée (M\$) ^c	3,9 ^d	2,8

a) En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du résultat net.

b) Ce montant comprend notamment 34 M\$ en taxes municipales, 3 M\$ en taxes scolaires et 31 M\$ en autres taxes, dont 21 M\$ en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques*.

c) Dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec verse aux collectivités touchées par ses nouveaux projets de transport d'énergie l'équivalent de 1 % de la valeur initialement autorisée des nouvelles installations visées par ce programme.

d) Donnée préliminaire. La donnée finale sera publiée dans le *Rapport sur le développement durable 2014*.



2



3

► Le projet du complexe de la Romaine a représenté des investissements en production de 664 M\$ (hors financement) en 2014. Les emplois ont atteint l'équivalent de 1 608 années-personnes, dont 42 % pour des travailleurs de la Côte-Nord et 12 % pour des travailleurs des communautés innues. Les contrats attribués dans la région ont totalisé 105 M\$. De 2013 à 2016, l'effectif en pointe dépassera 2 000 travailleurs.

► Nos acquisitions globales de biens et de services (au Québec et hors Québec) s'élèvent à 3 301 M\$ en 2014, comparativement à 3 533 M\$ en 2013 :

- 1 251 M\$ pour l'achat de biens,
- 29 M\$ pour la location de biens,
- 1 675 M\$ pour les travaux et les services spécialisés,
- 346 M\$ pour les services professionnels.

► Nos acquisitions de biens et de services auprès d'entreprises établies au Québec ont atteint 3 112 M\$, soit 94 % du total.

► Le nombre d'emplois soutenus au Québec par nos acquisitions globales de biens et de services est évalué à 17 700, dont 12 300 emplois directs.



4

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

► L'entreprise est active au sein du Conseil mondial de l'énergie (CME), dont la présidence est assurée actuellement par la vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et secrétaire générale d'Hydro-Québec, ce qui procure au Québec une importante visibilité auprès des acteurs du secteur de l'énergie dans le monde entier et lui vaut un leadership incontestable dans le domaine. Il s'agit de la première fois que le CME est dirigée par une femme en plus de 90 ans d'existence.

► Hydro-Québec est membre du Partenariat mondial pour l'électricité durable, un regroupement de onze des plus grandes entreprises d'électricité du monde dont la mission est de promouvoir le développement durable dans le secteur de l'énergie. Parmi les activités menées en 2014, nous avons participé à un séminaire de formation visant à soutenir les énergies renouvelables dans la région du bassin méditerranéen.

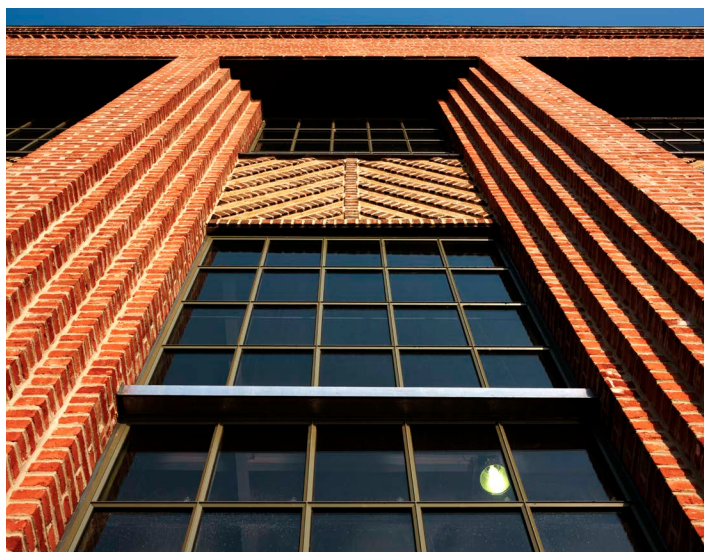
1 La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec a attribué 30 bourses Hydro-Québec 2014.

2 Le technicien expert Berthier Bérubé conseille une équipe de la centrale de Beauharnois sur la mesure de la verticalité du groupe 24. Il est en compagnie des mécaniciens d'appareillage Jonathan Belchamber et Robert Jr Côté (debout) et du technicien en mécanique de maintenance John Bilton (au premier plan).

3 Le mécanicien d'appareillage Hugues Raby, le chef mécanicien d'appareillage Michel Béland, l'ouvrier de génie civil Jérémy Rancourt, la conseillère en prévention France Richer, l'ouvrier de génie civil Yvan Amyot et le mécanicien d'appareillage Dominic Pilon sont réunis dans le cadre du projet Cadenassage, en vue de la réalisation de la fiche de sauvetage sur les travaux dans les bâches spirales.

4 La Société Tshitassinu, mise sur pied pour gérer les activités de chasse et de pêche dans les environs du chantier de la Romaine, réunit périodiquement des représentants d'Hydro-Québec, de la MRC de Minganie et des communautés autochtones locales.

1. Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.



► Hydro-Québec est également représentée au conseil d'administration de l'Association internationale de l'hydroélectricité, une organisation non gouvernementale qui fait valoir les avantages de l'hydroélectricité comme énergie renouvelable et durable. L'entreprise s'est notamment impliquée dans le projet de refonte de l'identité visuelle et du site Web de l'organisme.

► Hydro-Québec a été l'hôte de la première conférence internationale sur l'utilisation des olivines dans les batteries rechargeables (OREBA 1.0). La conférence OREBA 1.0 a réuni des chercheurs, des étudiants et des industriels provenant de plus d'une douzaine de pays. Ils ont fait le point sur l'état des recherches dans le domaine des batteries au lithium-ion ainsi que sur les différentes applications de cette technologie.

► Smart Grid Canada a tenu sa conférence annuelle à Montréal sous le thème de la résilience des réseaux. Hydro-Québec y a présenté des communications sur son programme Réseau intelligent.

► Enfin, comme chaque année, des experts et des dirigeants d'Hydro-Québec ont participé à de multiples rencontres et échanges techniques avec des entreprises étrangères ou des représentants de gouvernements étrangers.

1 En 2014, Hydro-Québec a publié le premier de trois guides portant sur la conservation de son patrimoine bâti. Les pratiques énoncées dans ces guides permettront d'assurer la pérennité d'éléments comme ce détail architectural (fenêtres) du bâtiment de la centrale de la Rivière-des-Prairies, à Montréal.

2 Il y a 25 ans, Hydro-Québec mettait fin à l'exploitation d'un réseau à 25 Hz. Dans le parc municipal d'Angliers, en Abitibi-Témiscamingue, est exposé le dernier groupe de la centrale des Rapides-des-Quinze à avoir été exploité à cette fréquence.

RETOMBÉES RÉGIONALES DES ACQUISITIONS D'HYDRO-QUÉBEC (K\$)^a

Région administrative	Acquisitions de services ^b	Acquisitions de biens ^c	Total
Abitibi-Témiscamingue (08) ^d	19 697	7 036	26 733
Bas-Saint-Laurent (01) ^d	8 036	3 448	11 484
Capitale-Nationale (03) ^d	256 583	32 981	289 564
Centre-du-Québec (17) ^d	128 993	21 418	150 411
Chaudière-Appalaches (12) ^d	140 151	21 146	161 297
Côte-Nord (09)	147 329	6 504	153 833
Estrie (05) ^d	43 396	12 525	55 921
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) ^d	7 285	872	8 157
Lanaudière (14)	28 952	36 324	65 276
Laurentides (15)	31 612	16 636	48 248
Laval (13)	222 280	53 527	275 807
Mauricie (04) ^d	103 447	34 623	138 070
Montréal (06) ^d	240 956	205 622	446 578
Montréal (06) ^d	399 555	633 522	1 033 077
Nord-du-Québec (10)	15 470	1 623	17 093
Outaouais (07) ^d	5 754	2 001	7 755
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) ^d	204 059	19 070	223 129
Total	2 003 555	1 108 878	3 112 433

a) Montants facturés par des entreprises établies dans la région. Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.

b) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

c) Achat et location de biens.

d) Retombées régionales estimatives découlant des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour la fourniture d'énergie en 2014 : Abitibi-Témiscamingue, 128 M\$; Bas-Saint-Laurent, 55 M\$; Capitale-Nationale, 23 M\$; Centre-du-Québec, 14 M\$; Chaudière-Appalaches, 51 M\$; Estrie, 3 M\$; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 242 M\$; Lanaudière, 2 M\$; Mauricie, 5 M\$; Montérégie, 6 M\$; Montréal, 200 M\$; Outaouais, 6 M\$; Saguenay-Lac-Saint-Jean, 5 M\$. Ces retombées sont en sus des montants présentés dans le tableau.

REVUE FINANCIÈRE

ANALYSE PAR LA DIRECTION

- 48** Vue d'ensemble
- 49** Résultats consolidés
- 51** Gestion de la trésorerie et du capital
- 53** Informations sectorielles
- 63** Perspectives
- 64** Gestion intégrée des risques d'affaires

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

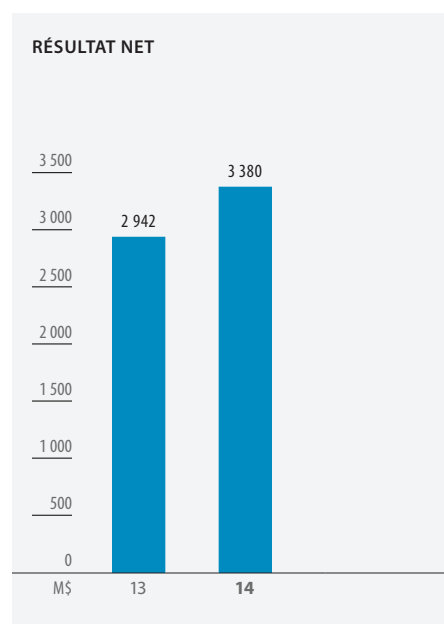
- 68** Rapport de la Direction
- 69** Rapport des auditeurs indépendants
- 70** États consolidés des résultats
- 70** États consolidés des bénéfices non répartis
- 71** Bilans consolidés
- 72** États consolidés des flux de trésorerie
- 73** États consolidés du résultat étendu
- 74** Notes afférentes aux états financiers consolidés

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- 97** Rétrospective quinquennale
- 100** Données financières trimestrielles consolidées

L'analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie.

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels d'Hydro-Québec pourraient différer des résultats prévus. Par ailleurs, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Signalons enfin que les renseignements contenus dans cette analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'à la date de publication du présent Rapport annuel.



En 2014, le **résultat net** a franchi le cap des 3 G\$ pour s'établir à 3 380 M\$, en hausse de 438 M\$ comparativement à 2013.

Ce résultat exceptionnel est attribuable au solide rendement de l'entreprise sur tous ses marchés, conjugué à une saine gestion des charges d'exploitation.

Plus précisément, la progression du résultat net s'explique surtout par des conditions de marché plus favorables en 2014, notamment en début d'année, en raison des grands froids qui ont balayé le continent nord-américain. Grâce à l'exécution judicieuse de ses programmes de vente et au bon fonctionnement de ses équipements de production et de transport, l'entreprise a ainsi pu tirer profit de l'augmentation des prix sur ses marchés d'exportation, qui a notamment résulté de la congestion du réseau de transport de gaz naturel de la Nouvelle-Angleterre. Sur le marché québécois, Hydro-Québec Production a fourni des approvisionnements de pointe à Hydro-Québec Distribution aux prix du marché, ce qui a également contribué à la progression du résultat de l'entreprise.

De plus, grâce à des initiatives ciblées à tous les niveaux de l'organisation, Hydro-Québec a pu réduire ses charges d'exploitation en 2014 et a de nouveau pleinement absorbé la hausse des charges associée à l'inflation, à l'indexation des salaires et à la croissance des actifs. À cet égard, il convient de souligner que le parc d'immobilisations en exploitation a connu une croissance de 11 G\$ depuis 2010, alors que les charges d'exploitation sont demeurées stables sur la même période.

Par ailleurs, Hydro-Québec n'a inscrit aucun résultat provenant d'activités abandonnées en 2014, de sorte que le résultat net correspond au résultat provenant des activités poursuivies, soit 3 380 M\$.

Le **dividende** à verser au gouvernement du Québec s'élève à 2 535 M\$. Il s'agit du dividende le plus élevé de l'histoire d'Hydro-Québec.

Les **flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation** ont totalisé 5 623 M\$. Ils ont notamment permis de verser le dividende de 2 207 M\$ de l'exercice 2013 et de financer une part importante des investissements de l'entreprise. Le programme d'investissement a atteint 3 918 M\$ en 2014 avec la poursuite des grands projets dans les secteurs de la production et du transport, comme la construction et le raccordement du complexe de la Romaine, dont une étape importante a été franchie en fin d'année avec la mise en service de la centrale de la Romaine-2 (640 MW). Cette nouvelle source de production permettra de tirer parti des occasions d'affaires sur les marchés de gros au Québec et hors Québec.

Le **rendement des capitaux propres provenant des activités poursuivies** s'est chiffré à 16,2 %, contre 14,6 % en 2013. Cet indicateur reflète la solide performance financière de l'entreprise.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En 2014, Hydro-Québec a inscrit un résultat net de 3 380 M\$, en hausse de 438 M\$ par rapport à 2013.

Les produits ont totalisé 13 638 M\$, comparativement à 12 878 M\$ en 2013. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 574 M\$ pour s'établir à 13 184 M\$. Au Québec, ils se sont chiffrés à 11 555 M\$, en hausse de 470 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Sur les marchés hors Québec, ils ont atteint 1 629 M\$, en hausse de 104 M\$.

Les autres produits ont été de 454 M\$, contre 268 M\$ en 2013.

L'augmentation de 470 M\$ des produits des ventes d'électricité enregistrés au Québec résulte principalement d'une hausse de volume de 2,0 TWh due aux conditions climatiques rigoureuses de l'hiver 2013-2014 ainsi que des ajustements tarifaires des 1^{ers} avril 2013 et 2014. Elle a toutefois été atténuée par une diminution des revenus associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels, liée à une baisse de la demande des alumineries et à l'impact moins favorable qu'en 2013 des opérations de couverture liées au taux de change et au prix de l'aluminium.

La hausse de 104 M\$ des produits des ventes d'électricité provenant des marchés hors Québec découle d'une progression des revenus des exportations d'Hydro-Québec Production. Celle-ci est principalement attribuable aux conditions de marché plus favorables en 2014, notamment en début d'année, en raison des grands froids qui ont balayé le continent nord-américain.

Les autres produits ont augmenté de 186 M\$ pour s'établir à 454 M\$. Cette augmentation tient surtout à la variation des montants nets qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de sa clientèle ou qu'elle doit lui remettre, notamment au titre des écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ainsi que des écarts de revenus liés aux aléas climatiques. Cette variation s'explique essentiellement par les températures très froides de l'hiver 2013-2014.

Les écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale correspondent aux écarts entre les coûts réels enregistrés à cet égard et les coûts reconnus par la Régie de l'énergie aux fins de l'établissement des tarifs. Ces écarts ont conduit à la comptabilisation d'un montant de 322 M\$ à recevoir de la clientèle en 2014, soit 298 M\$ de plus qu'en 2013.

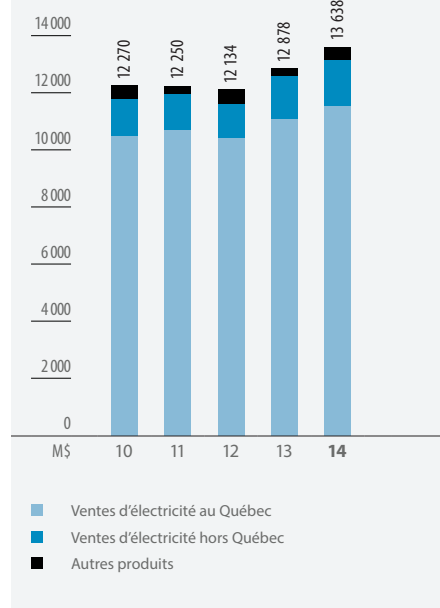
Quant aux écarts de revenus liés aux aléas climatiques, ils correspondent aux écarts entre les revenus de transport et de distribution réels d'Hydro-Québec Distribution et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires, établis selon la normale climatique. Ces écarts ont conduit à la comptabilisation d'un montant de 120 M\$ à remettre à la clientèle en 2014, soit 78 M\$ de plus qu'en 2013.

Les charges totales ont atteint 7 831 M\$ en 2014, contre 7 511 M\$ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont totalisé 2 417 M\$, en baisse de 43 M\$ par rapport aux 2 460 M\$ enregistrés en 2013. Grâce à des initiatives ciblées à tous les niveaux de l'organisation, Hydro-Québec a pu de nouveau absorber la hausse des coûts associée à l'inflation, à l'indexation des salaires et à la croissance des actifs en exploitation.

Les achats d'électricité et de combustible se sont établis à 1 915 M\$, en hausse de 347 M\$ par rapport à 2013. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 436 M\$ des approvisionnements en électricité effectués par Hydro-Québec Distribution auprès de tiers, principalement au titre des achats auprès des producteurs indépendants d'énergie éolienne, pour 220 M\$, ainsi que des achats à court terme réalisés sur les marchés en réponse aux besoins ponctuels occasionnés par les températures très froides de l'hiver 2013-2014, pour 179 M\$.

PRODUITS



La charge d'amortissement a totalisé 2 518 M\$, soit 35 M\$ de plus qu'en 2013. Cette hausse s'explique entre autres par la mise en service d'immobilisations, notamment les trois groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Sarcelle, mis en exploitation progressivement en 2013, ainsi que l'infrastructure de mesurage avancée. Elle a cependant été atténuée par une diminution des coûts nets liés aux sorties d'immobilisations.

Les taxes se sont élevées à 981 M\$, comparativement à 1 000 M\$ l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement d'une baisse de 13 M\$ des redevances hydrauliques, attribuable à une réduction du volume de production qui a toutefois été atténuée par l'indexation du taux applicable.

Les frais financiers ont totalisé 2 427 M\$ en 2014, soit un montant comparable aux 2 429 M\$ inscrits en 2013.

	2014	2013
RÉSULTATS ET DIVIDENDE (M\$)		
Produits	13 638	12 878
Résultat d'exploitation	5 807	5 367
Résultat provenant des activités poursuivies	3 380	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées ^a	–	4
Résultat net	3 380	2 942
Dividende	2 535	2 207
BILANS (M\$)		
Actif total	74 890	73 110
Immobilisations corporelles	60 713	59 077
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	44 744	44 477
Capitaux propres	20 618	19 394
RATIOS FINANCIERS		
Couverture des intérêts ^b	2,25	2,09
Rendement des capitaux propres provenant des activités poursuivies (%) ^c	16,2	14,6
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%) ^d	24,8	22,8
Taux de capitalisation (%) ^e	31,8	30,5
Taux d'autofinancement (%) ^f	51,6	68,3

a) Les activités abandonnées sont liées à la décision prise en 2012 d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires.

b) Quotient de la somme du résultat d'exploitation et du revenu net de placement par les intérêts sur titres d'emprunt.

c) Quotient du résultat provenant des activités poursuivies par les capitaux propres moyens diminués du résultat moyen cumulatif provenant des activités abandonnées de l'exercice courant et des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen. Pour les exercices 2014 et 2013, les capitaux propres moyens diminués du résultat moyen cumulatif provenant des activités abandonnées de l'exercice courant et des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen sont de respectivement 20 929 M\$ et 20 141 M\$.

d) Quotient du résultat provenant des activités poursuivies par les produits.

e) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, de la dette à perpétuité, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

f) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, exclusion faite de la cession ou de l'acquisition nette de placements temporaires, et du remboursement de dette à long terme.

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont totalisé 5,6 G\$ en 2014, contre 5,0 G\$ en 2013. Ces flux ont notamment servi à payer le dividende de l'exercice 2013 et à financer une part importante du programme d'investissement.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2014, Hydro-Québec a consacré 3,9 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, y compris le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), contre 4,3 G\$ en 2013. De ce montant, 2,0 G\$ ont été alloués à des projets de développement, 1,8 G\$ a été affecté au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs et 0,1 G\$ a servi à la réalisation du PGEÉ.

Les investissements d'Hydro-Québec Production ont atteint 1 213 M\$, comparativement à 1 381 M\$ en 2013. La majeure partie de cette somme, soit 887 M\$, a été consacrée aux activités de développement, soit principalement à la poursuite de la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine. Les sommes allouées aux activités

courantes de maintien et d'amélioration des actifs se sont chiffrées à 326 M\$. Citons à titre d'exemples les travaux de réfection effectués à la centrale de Beauharnois, à la centrale Robert-Bourassa et au complexe de la Manicouagan.

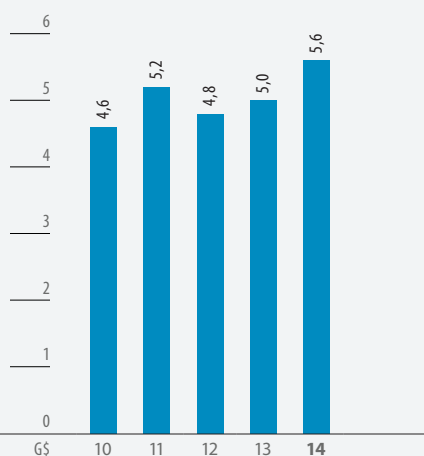
Les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie ont totalisé 1 627 M\$ en 2014. De ce montant, 776 M\$ avaient pour but de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique ou éolienne et d'augmenter la capacité de transit des installations. Mentionnons entre autres la poursuite des travaux de raccordement du complexe de la Romaine dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, qui ont franchi une étape importante à la fin de l'année avec le raccordement de la centrale de la Romaine-2 (640 MW), ainsi que l'intégration de la production des parcs éoliens construits à la suite des appels d'offres de 2005 et de 2009 d'Hydro-Québec Distribution (respectivement 2 000 MW et 289,9 MW). Par ailleurs, des investissements de 851 M\$ ont été consacrés à la

fiabilité et à la pérennité des actifs de transport, soit surtout le remplacement d'équipements et la modernisation d'installations.

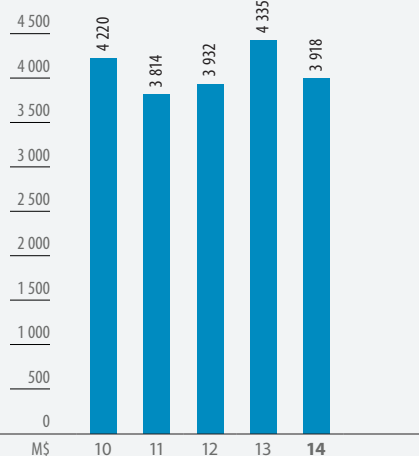
Hydro-Québec Distribution a investi 826 M\$, principalement pour répondre à la croissance de sa clientèle, assurer la pérennité du réseau de distribution et améliorer la qualité du service. Elle a également alloué 89 M\$ à la poursuite de la mise en œuvre du PGEÉ.

Rappelons qu'Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James réalisent les projets d'ingénierie, de construction et de réfection d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Le mandat d'Hydro-Québec Équipement et services partagés comprend aussi l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, la gestion du parc de véhicules, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

**FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS
PAR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

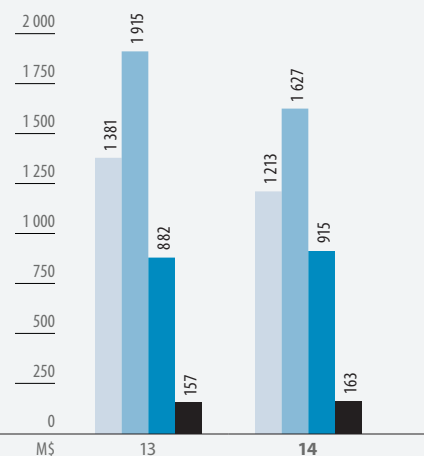


**INVESTISSEMENTS EN
IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ET EN ACTIFS INCORPORELS^{a)}**



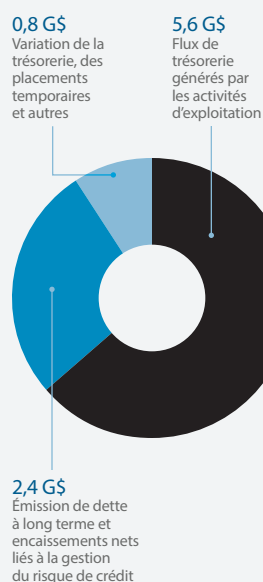
a) Y compris le Plan global en efficacité énergétique.

**INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET EN ACTIFS INCORPORELS^{a)}
PAR SECTEURS**

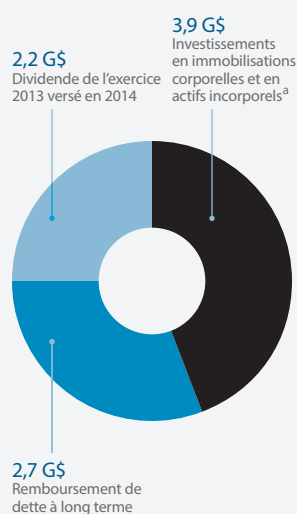


a) Y compris le Plan global en efficacité énergétique.

PROVENANCE DES FONDS EN 2014



AFFECTATION DES FONDS EN 2014



a) Y compris le Plan global en efficacité énergétique.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En 2014, les activités de financement d'Hydro-Québec ont permis de réunir 1,5 G\$ sur le marché canadien.

En août, l'entreprise a émis des billets à taux variable de 1,0 G\$ échéant en 2019. En novembre, elle a émis

une nouvelle série d'obligations d'une valeur de 500 M\$ échéant en 2055. Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est de 3,62 %.

Les fonds recueillis ont servi à soutenir une partie du programme d'investissement et à refinancer des dettes venant à échéance.

SOURCES DE FINANCEMENT

Type de financement	Montant autorisé par le Conseil d'administration	Marché	En cours au 31 décembre 2014
Marges de crédit	750 M\$ CA ou US ^{a)}		—
Facilité de crédit ^{b)}	2 000 M\$ US		—
Papier commercial ^{b)}	3 500 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	23 M\$ CA
Billets à moyen terme ^{b)}	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies 20 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	États-Unis Canada	340 M\$ US ^{c)} 14 223 M\$ CA ^{c)}

- a) De ce montant, un solde disponible de 451 M\$ CA ou US fait l'objet de conventions de marge de crédit d'exploitation conclues avec les institutions financières.
- b) Financement garanti par le gouvernement du Québec.
- c) Correspond au produit net des émissions de billets à moyen terme.

NOTATIONS DE CRÉDIT

	2014			2013		
	Papier commercial	Dettes à long terme	Perspective	Papier commercial	Dettes à long terme	Perspective
Agences américaines						
Moody's	P-1	Aa2	Stable	P-1	Aa2	Stable
Standard & Poor's	A-1+	A+	s. o. ^{a)}	A-1+	A+	s. o. ^{a)}
Fitch Ratings	F1+	AA-	Négative	F1+	AA-	Négative
Agence canadienne DBRS	R-1 (moyen)	A (haut)	Stable	R-1 (moyen)	A (haut)	Stable

a) Standard & Poor's n'assortit pas d'une perspective la notation de crédit d'Hydro-Québec. Toutefois, la perspective attribuée par cette agence au gouvernement du Québec, l'actionnaire et le garant d'Hydro-Québec, est stable.

DIVIDENDE ET TAUX DE CAPITALISATION

Le dividende à verser pour l'exercice 2014 s'élève à 2 535 M\$. Compte tenu de ce dividende, le taux de capitalisation s'établissait à 31,8 % au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS SECTORIELLES

En 2014 comme en 2013, les activités d'Hydro-Québec se répartissaient entre quatre secteurs d'exploitation, soit Production, Transport, Distribution et Construction, auxquels s'ajoutaient les Activités corporatives et autres.

	2014					
Données financières sectorielles (M\$)	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^a
Produits	6 737	3 253	11 792	2 281	1 554	13 638
Résultat provenant des activités poursuivies	2 298	624	341	–	117	3 380
Résultat provenant des activités abandonnées ^b	–	–	–	–	–	–
Résultat net	2 298	624	341	–	117	3 380
Actif total	33 036	20 942	14 760	445	5 929	74 890

	2013					
Données financières sectorielles (M\$)	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^a
Produits	6 598	3 049	11 244	2 574	1 503	12 878
Résultat provenant des activités poursuivies	1 926	513	410	–	89	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées ^b	4	–	–	–	–	4
Résultat net	1 930	513	410	–	89	2 942
Actif total	32 087	20 267	13 958	459	6 519	73 110

a) Ces données comprennent les éliminations intersectorielles présentées à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

b) Les activités abandonnées sont liées à la décision prise en 2012 d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires.

Note : Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

FAITS SAILLANTS SECTORIELS

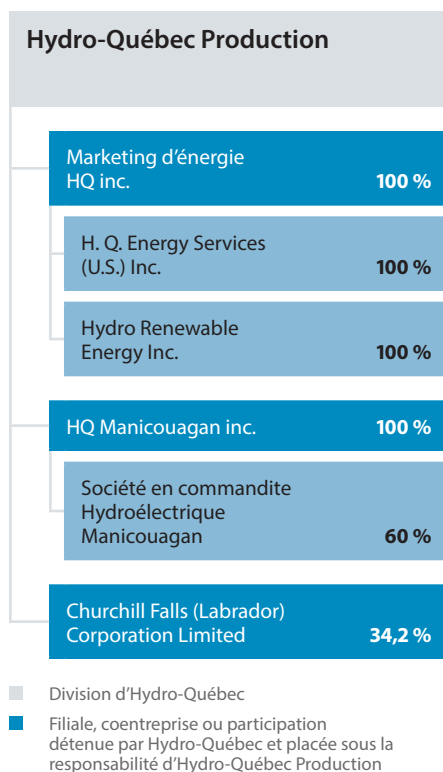
Le secteur **Production** a inscrit un résultat net de 2 298 M\$ en 2014, en hausse de 368 M\$ par rapport à 2013. Cette augmentation est principalement attribuable aux conditions de marché plus favorables en 2014, notamment en début d'année, en raison des grands froids qui ont balayé le continent nord-américain. D'une part, les exportations nettes d'électricité ont progressé de 176 M\$ pour atteindre 1 529 M\$. D'autre part, les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont augmenté de 195 M\$ pour s'établir à 5 085 M\$, en raison surtout des approvisionnements de pointe qu'Hydro-Québec Production a fournis au Québec au cours des premiers mois de l'année. Le résultat net des contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec a quant à lui diminué de 109 M\$, sous l'effet notamment d'une baisse de la demande des alumineries et de l'impact moins favorable qu'en 2013 des opérations de couverture liées au taux de change et au prix de l'aluminium. La charge d'amortissement a pour sa part diminué de 35 M\$. Enfin, les redevances hydrauliques ont diminué de 13 M\$, par suite essentiellement d'une réduction du volume de production qui

a toutefois été atténuée par l'indexation du taux applicable.

Le secteur **Transport** a réalisé un résultat net de 624 M\$ en 2014, en hausse de 111 M\$ comparativement aux 513 M\$ enregistrés en 2013. Cette progression tient notamment à une augmentation de 180 M\$ des revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Par ailleurs, la charge d'amortissement a augmenté de 51 M\$, en raison surtout de la mise en service d'immobilisations et d'une hausse des coûts nets liés aux sorties d'immobilisations.

Le secteur **Distribution** a enregistré un résultat net de 341 M\$ en 2014 comparativement à 410 M\$ en 2013, soit une baisse de 69 M\$. Les produits des ventes d'électricité hors contrats spéciaux ont augmenté de 563 M\$ en raison de deux principaux facteurs, soit les températures plus froides en 2014 qu'en 2013 et les ajustements tarifaires des 1^{ers} avril 2013 et 2014. De plus, la variation des montants nets qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de sa clientèle ou qu'elle doit lui remettre, notamment au titre des écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et des écarts de revenus liés aux aléas climatiques,

a eu un impact favorable de 76 M\$ sur les autres produits. Les achats d'électricité et les coûts de transport hors contrats spéciaux ont augmenté de 734 M\$ par suite surtout d'une hausse de 436 M\$ des approvisionnements effectués auprès de tiers, principalement au titre des achats auprès des producteurs indépendants d'énergie éolienne et des achats à court terme réalisés sur les marchés en réponse aux besoins ponctuels de l'hiver rigoureux de 2014. Les approvisionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont pour leur part progressé de 195 M\$. Par ailleurs, la charge d'amortissement a augmenté de 23 M\$ par rapport à 2013. Le secteur **Construction** a inscrit un volume d'activité de 2 281 M\$ en 2014, contre 2 574 M\$ l'exercice précédent. Comme en 2013, ce volume s'explique par la réalisation de plusieurs projets d'envergure.



En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale. Elle peut également participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros.

La division exploite un parc de 62 centrales. Ses investissements visent un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Hydro-Québec Production a inscrit un résultat net de 2 298 M\$ en 2014, en hausse de 368 M\$ par rapport à 2013. Cette augmentation est principalement attribuable aux conditions de marché plus favorables en 2014, notamment en début d'année, en raison des grands froids qui ont balayé le continent nord-américain. D'une part, les exportations nettes d'électricité ont progressé de 176 M\$ pour atteindre 1 529 M\$. D'autre part, les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont augmenté de 195 M\$ pour s'établir à 5 085 M\$, en raison surtout des approvisionnements de pointe qu'Hydro-Québec Production a fournis au Québec au cours des premiers mois de l'année. Le résultat net des contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec a quant à lui diminué de 109 M\$, sous l'effet notamment d'une baisse de la demande des alumineries et de l'impact moins favorable qu'en 2013 des opérations de couverture liées au taux de change et au prix de l'aluminium. La charge d'amortissement a pour sa part diminué de 35 M\$. Enfin, les redevances hydrauliques ont diminué de 13 M\$, par suite essentiellement d'une réduction du volume de production qui a toutefois été atténuée par l'indexation du taux applicable.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

Ventes à Hydro-Québec Distribution

Le volume des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 165,5 TWh en 2014, comparativement à 167,2 TWh en 2013. Les produits générés par ces ventes ont augmenté de 195 M\$ par rapport aux 4 890 M\$ inscrits en 2013. Cette progression tient surtout aux approvisionnements de pointe fournis aux conditions du marché en raison des températures très froides de l'hiver 2013-2014. Elle découle également de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale.

Contrats spéciaux d'Hydro-Québec Distribution avec certains grands clients industriels

Les risques afférents aux contrats spéciaux d'Hydro-Québec Distribution avec certains grands clients industriels au Québec sont assumés par Hydro-Québec Production. En 2014, les contrats spéciaux ont eu une incidence défavorable de 247 M\$ sur le résultat net d'Hydro-Québec, comparativement à 240 M\$ en 2013. Cet écart s'explique surtout par une baisse de la demande des alumineries, par une diminution du prix de l'aluminium ainsi que par une hausse des coûts d'approvisionnement associés à ces contrats, trois éléments qui ont toutefois été atténués par l'effet favorable de la dépréciation du dollar canadien. Par ailleurs, les opérations de couverture réalisées par l'entreprise dans le cadre de la gestion des risques liés au taux de change et au prix de l'aluminium ont eu un effet favorable de 125 M\$ en 2014, contre 227 M\$ en 2013.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC

Les ventes d'électricité hors Québec ont été de 1 629 M\$, comparativement à 1 525 M\$ l'exercice précédent.

Les exportations nettes d'électricité, qui tiennent compte des achats d'électricité à court terme, ont atteint 1 529 M\$, en hausse de 176 M\$ par rapport aux 1 353 M\$ enregistrés en 2013. Quant à la contribution unitaire, elle s'est établie à 6,0 ¢/kWh en 2014, comparativement à 4,4 ¢/kWh l'exercice précédent. Dans les deux cas, la progression est principalement attribuable aux conditions de marché plus favorables en 2014, notamment en début d'année, sous l'effet des grands froids qui ont balayé le continent nord-américain.

En ce qui concerne les stocks énergétiques, ils s'établissaient à 103,7 TWh au 31 décembre 2014, comparativement à 96,1 TWh un an plus tôt. Cette hausse s'explique notamment par le fait que les apports naturels en eau ont été supérieurs à la normale en 2014. Les stocks de la division continuent de répondre pleinement aux critères fixés aux fins de la gestion des risques afférents à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE COMBUSTIBLE

Les achats d'électricité et de combustible ont totalisé 993 M\$ en 2014, contre 1 104 M\$ en 2013. Cette diminution est notamment attribuable à la baisse des achats d'électricité à court terme réalisés dans le cadre des activités commerciales hors Québec.

AMORTISSEMENT

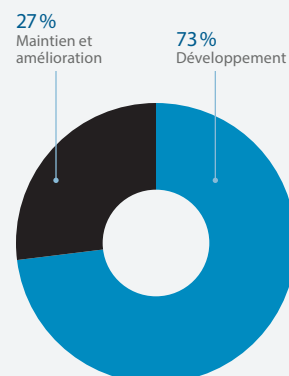
La charge d'amortissement s'est chiffrée à 730 M\$ en 2014, comparativement à 765 M\$ en 2013. Cette diminution de 35 M\$ s'explique entre autres par la baisse des coûts nets liés aux sorties d'immobilisations. Celle-ci a toutefois été atténuée par l'incidence de la mise en service d'immobilisations, notamment les trois groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Sarcelle, mis en exploitation progressivement en 2013.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie ont atteint 1 213 M\$ en 2014. De ce montant, 887 M\$ ont été consacrés aux activités de développement, soit principalement à la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine, qui a franchi une étape importante en fin d'année avec la mise en service de la centrale de la Romaine-2 (640 MW).

Hydro-Québec Production a également investi 326 M\$ dans la pérennité de son parc d'équipements et l'optimisation du rendement de celui-ci. Elle a notamment mené des travaux de réfection à la centrale de Beauharnois, à la centrale Robert-Bourassa et au complexe de la Manicouagan.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION EN 2014



Hydro-Québec TransÉnergie

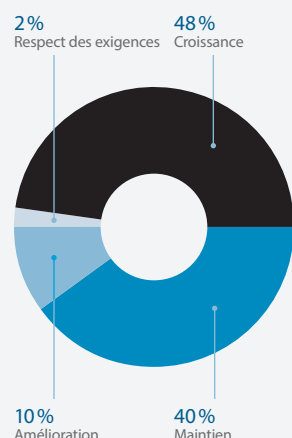
Société de transmission
électrique de Cedars
Rapids Limitée

100 %

■ Division d'Hydro-Québec

■ Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous
la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE EN 2014



Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie sont réglementées par la Régie de l'énergie.

DOSSIER TARIFAIRE

Pour l'année 2014, les revenus autorisés par la Régie de l'énergie aux fins de la fixation des tarifs de transport s'établissaient à 3 139 M\$, soit 2 765 M\$ pour le service de transport afférent à l'alimentation de la charge locale et 374 M\$ pour les services de transport de point à point à court et à long terme. Ces revenus représentent des hausses de respectivement 180 M\$ et 25 M\$ par rapport à 2013. Les revenus autorisés pour 2014 tiennent compte du taux de rendement de 8,2 % reconnu par la Régie en mars 2014.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le résultat net d'Hydro-Québec TransÉnergie s'est chiffré à 624 M\$ en 2014, en hausse de 111 M\$ comparativement aux 513 M\$ enregistrés en 2013. Cette progression tient notamment à une augmentation de 180 M\$ des revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Par ailleurs, la charge d'amortissement a augmenté de 51 M\$, en raison surtout de la mise en service d'immobilisations et d'une hausse des coûts nets liés aux sorties d'immobilisations.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2014, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 1 627 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie, soit 776 M\$ pour les projets de croissance et 851 M\$ pour les projets visant à maximiser la fiabilité et la pérennité des actifs. Les projets de croissance ont pour but de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique ou éolienne et d'augmenter la capacité des installations pour suivre l'évolution de la charge ou pour répondre à de nouvelles demandes de transport. Quant aux projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, ils concernent le maintien des installations en condition opérationnelle, le maintien et l'amélioration de la qualité du service ainsi que le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation du réseau de transport.

Parmi les projets de croissance menés en 2014, mentionnons la poursuite des travaux de raccordement du complexe de la Romaine dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, qui ont mobilisé 328 M\$ et qui ont franchi une étape importante à la fin de l'année avec le raccordement de la centrale de la Romaine-2 (640 MW). La division a également continué d'intégrer la production des parcs éoliens construits à la suite des appels d'offres de 2005 (2 000 MW) et de 2009 (289,9 MW) d'Hydro-Québec Distribution, à raison de respectivement 99 M\$ et 45 M\$.

Au titre des projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, Hydro-Québec TransÉnergie a consacré 691 M\$ au remplacement d'équipements et à la modernisation d'installations, dont 43 M\$ à la reconstruction du poste Bélanger à 315-120-25 kV (montant qui comprend aussi le volet croissance du projet) et 37 M\$ à l'achèvement du projet visant à remplacer les deux compensateurs statiques au poste de la Nemiscau. De plus, la division a investi 160 M\$ dans l'amélioration de la qualité du service, dont 56 M\$ pour l'aménagement d'une section à 735-315 kV dans le poste du Bout-de-l'Île.

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique auprès de la clientèle. Les activités de la division sont réglementées par la Régie de l'énergie, qui a la compétence exclusive pour fixer les tarifs d'électricité.

DOSSIERS TARIFAIRES

En mars 2014, la Régie de l'énergie a autorisé une hausse moyenne de 4,3 % de l'ensemble des tarifs d'électricité à l'exception du tarif industriel de grande puissance (tarif L), pour lequel la hausse a été de 3,5 %. Rappelons que, conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale ne s'applique pas aux clients au tarif L, d'où la hausse inférieure. Entrés en vigueur le 1^{er} avril 2014, les nouveaux tarifs tiennent compte du taux de rendement de 8,2 % reconnu par la Régie en mars 2014.

En août, Hydro-Québec Distribution a déposé auprès de la Régie une demande d'ajustement tarifaire de 3,9 % visant toute la clientèle à l'exception des clients au tarif L, pour lesquels l'ajustement serait de 3,5 %. Les nouveaux tarifs prendraient effet le 1^{er} avril 2015. L'ajustement de 3,9 % s'explique notamment par les coûts liés aux nouveaux approvisionnements, principalement éoliens, et par l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale. Il tient également compte des investissements effectués par l'entreprise dans les réseaux de transport et de distribution pour répondre à la croissance de la demande résidentielle et commerciale au Québec, assurer la pérennité des actifs et mieux servir la clientèle. Des gains d'efficacité de 50 M\$ ont toutefois permis de limiter la hausse demandée. La décision de la Régie de l'énergie relativement à ce dossier est attendue au début de 2015.

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ QUÉBÉCOIS

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois. Elle s'appuie avant tout sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh que lui fournit Hydro-Québec Production. Par ailleurs, elle procède à des appels d'offres à court et à long terme. Pour les besoins de moins de trois mois, la division peut également acheter de l'électricité directement sur les marchés, sans appel d'offres, en vertu d'une autorisation de la Régie de l'énergie. Pour les besoins imprévus qui ne pourraient être comblés autrement, elle compte sur une entente-cadre conclue avec Hydro-Québec Production qui couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Celle-ci a été approuvée par la Régie en décembre 2013.

En décembre 2014, la Régie de l'énergie a rendu une décision partielle à l'égard du *Plan d'approvisionnement 2014-2023*. Elle a notamment autorisé un appel d'offres à long terme pour l'acquisition de 500 MW visant à combler les besoins en puissance à compter de l'hiver 2018-2019.

Notons par ailleurs qu'Hydro-Québec Distribution poursuit ses efforts en matière d'efficacité énergétique. En 2014, la participation des clients aux programmes du Plan global en efficacité énergétique a généré de nouvelles économies de 504 GWh, ce qui a permis à la division d'atteindre la cible de 8 TWh fixée par le gouvernement du Québec un an plus tôt que prévu.

Hydro-Québec Distribution

■ Division d'Hydro-Québec

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Hydro-Québec Distribution a enregistré un résultat net de 341 M\$ en 2014 comparativement à 410 M\$ en 2013, soit une baisse de 69 M\$. Les produits des ventes d'électricité hors contrats spéciaux ont augmenté de 563 M\$ en raison de deux principaux facteurs, soit les températures plus froides en 2014 qu'en 2013 et les ajustements tarifaires des 1^{ers} avril 2013 et 2014. De plus, la variation des montants nets qu'Hydro-Québec est en droit de

recevoir de sa clientèle ou qu'elle doit lui remettre, notamment au titre des écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatri-moniale et des écarts de revenus liés aux aléas climatiques, a eu un impact favorable de 76 M\$ sur les autres produits. Les achats d'électricité et les coûts de transport hors contrats spéciaux ont augmenté de 734 M\$ par suite surtout d'une hausse de 436 M\$ des approvisionnements effectués auprès de tiers, principalement au titre

des achats auprès des producteurs indépendants d'énergie éolienne et des achats à court terme réalisés sur les marchés en réponse aux besoins ponctuels de l'hiver rigoureux de 2014. Les approvi-sionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont pour leur part progressé de 195 M\$. Par ailleurs, la charge d'amortissement a augmenté de 23 M\$ par rapport à 2013.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC PAR SECTEURS

Secteur	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2014	Variation 2014-2013		2014	Variation 2014-2013	
	TWh	TWh	%	M\$	M\$	%
Résidentiel	68,1	2,1	3,2	5 170	345	7,2
Commercial, institutionnel et petits industriels	45,2	0,6	1,3	3 657	153	4,4
Grands clients industriels	55,7	(1,2)	(2,0)	2 389	(50)	(2,1)
Autres	5,2	0,2	2,7	308	22	7,7
Total	174,2	1,7	1,0	11 524	470	4,3

FACTEURS DE VARIATION 2014-2013 DES VENTES PAR SECTEURS

Secteur	Effets volume					Effets prix			Total
	Demande de base		Températures		Total	Ajuste-ments tarifaires	Autres	Total	
	TWh	M\$	TWh	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Résidentiel	0,4	30	1,7	134	164	171	10	181	345
Commercial, institutionnel et petits industriels	0,3	2	0,3	17	19	128	6	134	153
Grands clients industriels	(1,1)	(39)	–	–	(39)	55	(66)	(11)	(50)
Autres	0,1	7	–	1	8	13	1	14	22
Total	(0,3)	–	2,0	152	152	367	(49)	318	470

VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

Les produits des ventes d'électricité ont atteint 11 524 M\$, en hausse de 470 M\$ par rapport à 2013. Cette augmentation est attribuable à l'effet des températures, qui ont été plus froides en 2014 qu'en 2013, et aux ajustements tarifaires des 1^{ers} avril 2013 et 2014. Les revenus associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec ont quant à eux diminué, en raison surtout de la baisse

de la demande des alumineries et de l'impact moins favorable qu'en 2013 des opérations de couverture liées au taux de change et au prix de l'aluminium. Rappelons que les risques associés aux contrats spéciaux sont assumés par Hydro-Québec Production.

Le volume des ventes a totalisé 174,2 TWh contre 172,5 TWh en 2013, soit une augmentation de 1,7 TWh. D'une part, les températures plus froides de 2014 ont entraîné une hausse de volume de

2,0 TWh ou 152 M\$. Ainsi, les températures ont eu un effet favorable de 232 M\$ en 2014, comparativement à 80 M\$ en 2013. D'autre part, la demande provenant des grands clients industriels a diminué de 1,2 TWh. Cette diminution découle essentiellement de la réduction de la capacité de production du secteur de l'aluminium.

AUTRES PRODUITS

La variation des montants nets qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de sa clientèle ou qu'elle doit lui remettre, comptabilisés dans le poste Autres produits, a eu un impact favorable de 76 M\$ en 2014. Cette variation concerne notamment les écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les écarts de revenus liés aux aléas climatiques.

Les écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ont conduit à la comptabilisation d'un montant de 322 M\$ à recevoir de la clientèle, en hausse de 298 M\$ par rapport à 2013. Cette variation tient au fait que les coûts réels d'approvisionnement ont été supérieurs aux coûts prévus aux fins de l'établissement des tarifs, en raison principalement des conditions climatiques rigoureuses de l'hiver 2013-2014.

Les écarts de revenus liés aux aléas climatiques correspondent aux écarts entre les revenus de transport et de distribution réels d'Hydro-Québec Distribution et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires, établis selon la normale climatique. En 2014, ces écarts ont conduit à la comptabilisation d'un montant de 120 M\$ à remettre à la clientèle, soit 78 M\$ de plus qu'en 2013, du fait que les températures ont été plus froides en 2014 qu'en 2013.

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET COÛTS DE TRANSPORT

Les achats d'électricité et les coûts de transport ont augmenté de 750 M\$ par rapport à 2013. Cette variation est essentiellement attribuable à une hausse de 436 M\$ des approvisionnements effectués auprès de tiers, dont 220 M\$ au titre des approvisionnements effectués auprès de producteurs indépendants d'énergie éolienne et 179 M\$ au titre des achats à court terme réalisés sur les marchés en réponse aux besoins ponctuels accrus de l'hiver 2014. Elle tient également au fait que les approvisionnements auprès d'Hydro-Québec Production ont augmenté de 195 M\$, toujours en raison de l'hiver rigoureux qui a nécessité des approvisionnements aux conditions du marché en période de pointe.

AMORTISSEMENT

La charge d'amortissement a atteint 732 M\$ comparativement à 709 M\$ en 2013, soit une hausse de 23 M\$ qui s'explique par la mise en service d'immobilisations, notamment l'infrastructure de mesurage avancée.

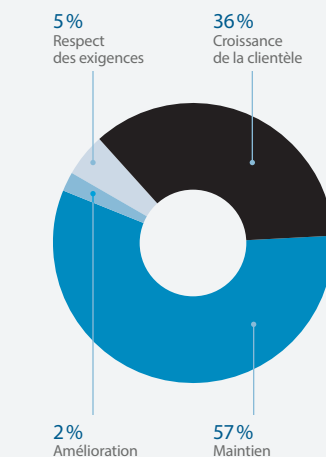
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2014, les investissements d'Hydro-Québec Distribution en immobilisations corporelles et en actifs incorporels qui ont eu une incidence sur la trésorerie ont atteint 915 M\$.

De cette somme, 294 M\$ visaient à répondre à la croissance de la clientèle québécoise, y compris 177 M\$ pour le raccordement de nouveaux clients. La division a également investi 471 M\$ pour assurer la pérennité de ses actifs, dont 275 M\$ pour le déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée. De plus, elle a consacré 15 M\$ à l'amélioration de la qualité du service, dont 7 M\$ au projet SOGEM (Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles), qui lui permettra de moderniser, d'optimiser et d'uniformiser les processus d'ordonnancement, de répartition et de réalisation des travaux touchant le réseau de distribution.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a investi 89 M\$ dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION EN 2014 (HORS PGEE^{a)})



a) PGEE : Plan global en efficacité énergétique

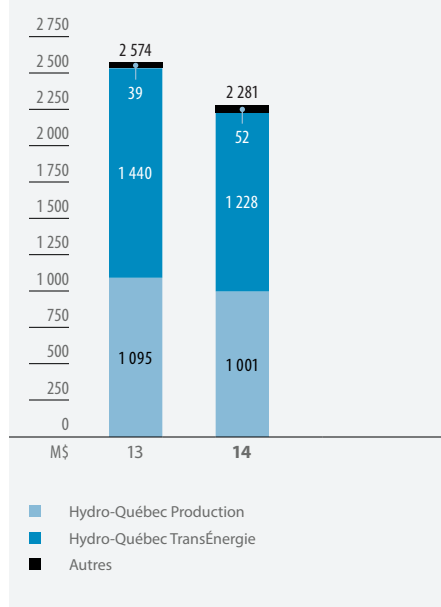
Hydro-Québec Équipement et services partagés

Société d'énergie
de la Baie James

100 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Équipement et services partagés

RÉPARTITION DU VOLUME D'ACTIVITÉ DU SECTEUR CONSTRUCTION



Le secteur Construction regroupe les activités liées aux projets réalisés par Hydro-Québec Équipement et services partagés¹ et par la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets de construction et de réfection qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Pour sa part, la SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie, de la construction et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, géomatique, contrôle de la qualité.

VOLUME D'ACTIVITÉ

Hydro-Québec Équipement et services partagés et la SEBJ ont réalisé des projets d'une valeur totale de 2 281 M\$ en 2014, comparativement à 2 574 M\$ l'exercice précédent. Comme en 2013, ce volume est attribuable à plusieurs projets d'envergure. Les travaux effectués pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont chiffrés à 1 001 M\$, contre 1 095 M\$ en 2013, tandis que ceux qui ont été réalisés pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 1 228 M\$, contre 1 440 M\$ en 2013.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Dans le domaine de la production, Hydro-Québec Équipement et services partagés a notamment poursuivi la construction du complexe de la Romaine, qui a franchi une étape importante à la fin de l'année avec la mise en service de la centrale de la Romaine-2 (640 MW). La réfection de la centrale de Beauharnois, de la centrale Robert-Bourassa et de diverses installations du complexe de la Manicouagan a également progressé. Pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie, la division a poursuivi les travaux liés au raccordement du complexe de la Romaine et à l'intégration de la production de parcs éoliens. De plus, elle a continué de travailler à la reconstruction du poste Bélanger en vue de sa mise en service en 2015, ainsi qu'à l'ajout d'une section à 735-315 kV et d'un compensateur statique au poste du Bout-de-l'Île. Elle a par ailleurs achevé le remplacement des deux compensateurs statiques au poste de la Nemiscau. Enfin, la division a œuvré à la mise à niveau de diverses installations du réseau principal tout en effectuant d'autres travaux dans le but d'augmenter la capacité de transit du réseau.

1. Les activités de la direction principale – Centre de services partagés sont intégrées à la rubrique Activités corporatives et autres.

ACTIVITÉS CORPORATIVES ET AUTRES

La rubrique Activités corporatives et autres englobe l'ensemble des activités corporatives, la direction principale – Centre de services partagés et le groupe – Technologie.

RÉSULTATS

Les Activités corporatives et autres ont enregistré un résultat net de 117 M\$ en 2014.

ACTIVITÉS CORPORATIVES

Les activités corporatives regroupent la vice-présidence – Ressources humaines, les services financiers, qui relèvent de deux vice-présidences, et le groupe – Affaires corporatives et secrétariat général.

La vice-présidence – Ressources humaines élabore les stratégies, les orientations, les encadrements, les programmes d'entreprise et les objectifs concernant la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la rémunération et les avantages sociaux, la performance organisationnelle, la santé et la sécurité ainsi que la formation et le développement des compétences. De plus, elle s'assure que les dirigeants disposent de conditions optimales en matière de ressources humaines.

La vice-présidence – Comptabilité et contrôle est responsable des encadrements en matière de comptabilité financière, de comptabilité réglementaire et de comptabilité de gestion ainsi que de la gestion intégrée des risques d'affaires. Elle a également pour mandat de dresser les états financiers consolidés de l'entreprise et d'en faire l'analyse. De plus, elle est chargée de la planification financière, de la fiscalité, du contrôle, de la comptabilisation des revenus autres que ceux qui proviennent des ventes d'électricité, des transactions financières liées aux ressources humaines et des décaissements associés aux employés, aux retraités et aux fournisseurs.

La vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite est chargée de répondre aux besoins de l'entreprise en matière de financement, de gérer la trésorerie et d'entretenir les relations avec les détenteurs d'obligations d'Hydro-Québec et les agences de notation. Elle agit également à titre de fiduciaire de la caisse de retraite d'Hydro-Québec. En 2014, grâce à la bonne performance de la plupart

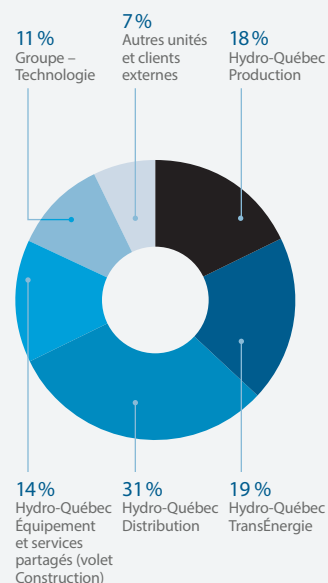
des catégories d'actifs du portefeuille de la caisse, le rendement de celle-ci a été de 14,1 %, contre 13,8 % en 2013. Pour les dix dernières années, la caisse affiche un rendement annuel moyen de 8,0 %, ce qui la classe dans le premier quartile des caisses de retraite canadiennes de taille comparable. Au 31 décembre 2013, date de la plus récente évaluation actuarielle, le régime de retraite présentait un surplus de capitalisation de 2,5 G\$, ce qui signifie que les actifs détenus étaient suffisants pour couvrir le coût des rentes futures. À cette date, le ratio de capitalisation du régime s'établissait à 115 %. Compte tenu de l'excellente performance de la caisse en 2014, Hydro-Québec prévoit que la prochaine évaluation actuarielle fera état d'une hausse appréciable de ce surplus.

Le groupe – Affaires corporatives et secrétariat général fournit des stratégies et des services d'encadrement et de conseil en matière de communications, d'affaires publiques, d'environnement et d'éthique ainsi qu'en matière de relations avec les gouvernements, les collectivités et les organisations partenaires. Il est aussi responsable des services et de l'expertise relatifs aux affaires juridiques et à la sécurité des personnes et des biens. De plus, il coordonne la planification stratégique et la contribution de l'entreprise à l'électrification des transports terrestres. Le secrétariat général offre un soutien administratif au Conseil d'administration et à ses comités ainsi qu'aux filiales d'Hydro-Québec. La secrétaire générale assiste également le président-directeur général dans l'exécution du mandat de la Société.

DIRECTION PRINCIPALE – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS

La direction principale – Centre de services partagés, qui fait partie d'Hydro-Québec Équipement et services partagés, élabore les stratégies, les orientations et les encadrements en matière d'approvisionnement et de services communs à l'ensemble de l'entreprise. Elle offre aux divisions et aux unités corporatives des services de soutien adaptés à leurs besoins, ce qui leur permet de se concentrer sur leurs activités de base. Ces services concernent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion

RÉPARTITION DES PRODUITS
DE LA DIRECTION PRINCIPALE –
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS EN 2014



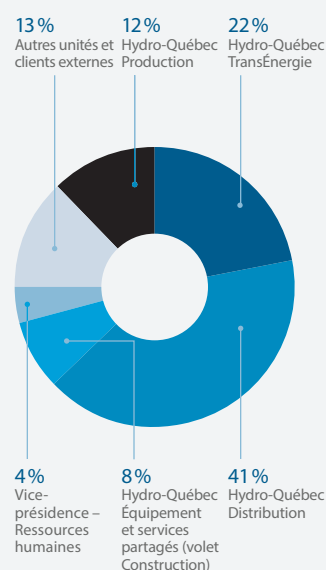
Groupe – Technologie

Hydro-Québec IndusTech inc. 100 %

Hydro-Québec CapiTech inc. 100 %

- Unité corporative
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité du groupe – Technologie

RÉPARTITION DES PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS LIÉES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EN 2014



immobilière, la gestion du parc de véhicules, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

Les produits de cette direction principale ont totalisé 509 M\$ en 2014, comparativement à 490 M\$ en 2013.

GROUPE – TECHNOLOGIE

Le groupe – Technologie réunit notamment la direction principale – Télécommunications, la direction principale – Technologie de l'information, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech. Il a pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'innovation technologique ainsi que la gestion optimale des infrastructures de télécommunications et des systèmes d'information. Dans cette perspective, il poursuit la mise en œuvre d'une vision globale en matière de gouvernance, d'architecture et de sécurité des systèmes, dans le but de mettre à profit la convergence des technologies et de contribuer ainsi à l'amélioration de la performance globale de l'entreprise.

Au chapitre de l'innovation technologique, l'Institut de recherche consacre une partie de ses efforts à la robotique de ligne et a notamment développé le LineScout, un robot télécommandé conçu pour l'inspection des lignes de transport à haute tension. En 2014, Hydro-Québec a signé un contrat de licence pour la technologie LineScout avec la société britannique National Grid Electricity Transmission, qui pourra l'exploiter au Royaume-Uni pendant dix ans. Le transfert technologique afférent a débuté en 2014.

Direction principale – Télécommunications et direction principale – Technologie de l'information

La direction principale – Télécommunications et la direction principale – Technologie de l'information contribuent à l'efficacité de toutes les divisions et unités corporatives en leur offrant des solutions technologiques alignées sur les priorités d'affaires d'Hydro-Québec.

En 2014, elles ont inscrit des produits de 570 M\$, comparativement à 596 M\$ en 2013.

Institut de recherche d'Hydro-Québec

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec offre un appui technique aux divisions et réalise des projets d'innovation technologique pour soutenir leurs activités et assurer le développement à long terme d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec IndusTech

Hydro-Québec IndusTech a pour mission d'industrialiser et de commercialiser, en partenariat avec le secteur privé, les technologies issues des activités de recherche d'Hydro-Québec. Elle est notamment responsable de TM4, qui œuvre dans le domaine de la motorisation électrique.

En 2014, Prestolite E-Propulsion Systems (PEPS), coentreprise de TM4 et de Prestolite Electric (Beijing) établie à Beijing, a réalisé une première percée d'envergure en Chine. En effet, PEPS a reçu des commandes pour plusieurs centaines de systèmes de motorisation électrique SUMO de la part de deux des plus importants fabricants chinois d'autobus.

Par ailleurs, deux nouvelles entités relevant d'Hydro-Québec IndusTech ont vu le jour en 2014. D'abord, Technologies Esstalion, une coentreprise de recherche-développement détenue à parts égales par Hydro-Québec IndusTech et la société japonaise Sony, a été créée et implantée au Québec dans le but de concevoir des systèmes de stockage d'énergie de grande capacité destinés aux réseaux électriques. Ensuite, SCE France, filiale à part entière d'Hydro-Québec IndusTech, a été mise sur pied dans la région d'Aquitaine. Elle se consacrera à la recherche dans les domaines de l'électrification des transports ainsi que du stockage et de la conversion d'énergie.

Activités d'investissement

En 2014, les investissements du groupe – Technologie ont totalisé 128 M\$. De ce montant, 118 M\$ ont été consacrés au maintien de la qualité des actifs et 10 M\$ ont été affectés à des activités de développement.

PERSPECTIVES

Pour l'année financière 2015, Hydro-Québec vise un résultat net de 2,7 G\$.

L'entreprise compte investir quelque 3,9 G\$ en 2015, dont la majeure partie concerne les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie, pour 1,6 G\$, et d'Hydro-Québec Production, pour 1,2 G\$. Près de la moitié des investissements d'Hydro-Québec seront consacrés aux activités de développement et de croissance. Le solde servira à financer le maintien et l'amélioration de la qualité des installations.

Hydro-Québec Production poursuivra ses travaux sur les chantiers du complexe de la Romaine dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique du Québec. La première des quatre centrales comprises dans ce grand projet, soit la centrale de la Romaine-2, a été mise en service en 2014, et les autres suivront progressivement jusqu'en 2020. Parallèlement, la division continuera d'investir pour assurer la pérennité de ses installations et en optimiser la productivité. Mentionnons à titre d'exemple la réfection des groupes turbines-alternateurs de la centrale de Beauharnois, qui s'étalera sur plusieurs années.

Hydro-Québec TransÉnergie consacrera une part importante de ses investissements à des activités de développement visant à intégrer à son réseau les nouvelles productions hydrauliques et éoliennes. Ainsi, elle poursuivra le raccordement

de divers parcs éoliens aménagés par suite des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution de même que du complexe de la Romaine, dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie. La division continuera également d'investir dans des activités de maintien et d'amélioration afin d'assurer la pérennité et la fiabilité des actifs de transport et d'accroître la qualité du service. Mentionnons à cet égard la poursuite du plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal, notamment la construction des nouveaux postes Fleury et De Lorimier ainsi que de leurs lignes d'alimentation à 315 kV.

Hydro-Québec Distribution continuera d'assurer à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et des services de qualité. La division poursuivra ses investissements visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise ainsi qu'à maintenir et à améliorer la qualité de ses installations. Elle poursuivra également la mise en œuvre du Plan global en efficacité énergétique, qui comporte un volet pour les ménages à faible revenu. De plus, elle continuera d'installer des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée. Au terme de ce projet, en 2016, la division aura renouvelé l'ensemble de son parc de compteurs, soit quelque 3,8 millions d'appareils au total.

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES D'AFFAIRES

Hydro-Québec applique un processus de gestion intégrée des risques d'affaires qui fait partie de ses activités courantes. Ce processus s'appuie sur différents mécanismes de contrôle, de communication et d'évaluation qui lui permettent d'exercer un suivi dynamique de l'évolution des risques.

Les divisions et les unités corporatives de l'entreprise sont au cœur du processus. Dans le cadre de leurs activités courantes, elles gèrent

les risques qui les concernent et les réévaluent à intervalles réguliers, au quotidien dans certains cas. Concrètement, chaque division ou unité corporative doit recenser et évaluer ses principaux risques, puis mettre en place et appliquer des mesures pour les atténuer de manière que les risques résiduels soient d'un niveau acceptable pour Hydro-Québec. Cet exercice permet de constituer un portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels lors de l'exercice de planification

annuelle. Le portefeuille consolidé est présenté au Conseil d'administration avec le Plan d'affaires, qui comprend une analyse de sensibilité du résultat net par rapport aux principaux risques. Les divisions et les unités corporatives rendent compte de leurs actions et de leurs suivis en matière de gestion des risques au comité de direction qui, agissant à titre de comité de gestion des risques, assure la surveillance globale des risques d'affaires.

PROCESSUS ANNUEL DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES D'AFFAIRES

1 ^{er} janvier				30 avril				31 août				31 décembre											
1 ^{er} quadrimestre								2 ^e quadrimestre								3 ^e quadrimestre							
																Plan d'affaires							
Unités de l'entreprise	Plans de contrôle des divisions ou unités corporatives axés sur les principaux risques d'affaires																						
	Reddition de comptes des divisions ou unités corporatives sur la gestion des risques – Revue d'avril de type « Faits saillants »								Reddition de comptes des divisions ou unités corporatives sur la gestion des risques – Revue d'août de type « Faits saillants »														
									Identification des risques et validation par les gestionnaires relevant du pdg								Élaboration ou révision du portefeuille des risques d'affaires des divisions ou unités corporatives – Documentation à l'appui de l'évaluation						
Direction de l'entreprise	Comité de direction et comités sectoriels (en mode gestion des risques)								Comité de direction et comités sectoriels (en mode gestion des risques)								Comité de direction et comités sectoriels (en mode gestion des risques)						
	Revue des redditions de comptes sur la gestion des risques								Revue des redditions de comptes sur la gestion des risques								Revue des portefeuilles de risques de chaque division ou unité corporative et discussion sur le sujet						
																	Comité de direction agissant en tant que comité de gestion des risques avec le pdg comme CRO^a Revue du portefeuille consolidé des risques de l'entreprise, carte des risques, probabilité d'atteindre le résultat net						
Conseil d'administration																	Comité des finances Présentation du portefeuille consolidé des risques de l'entreprise, carte des risques, probabilité d'atteindre le résultat net						
																	Comité de vérification Rapport du pdg sur le processus d'entreprise de gestion intégrée des risques d'affaires						
																	Conseil d'administration Présentation du portefeuille consolidé des risques de l'entreprise, carte des risques, probabilité d'atteindre le résultat net						

a) Responsable de la gestion des risques (Chief Risk Officer)

RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché, de crédit et de liquidité. Un suivi systématique et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et l'impact de ceux-ci sur les résultats.

En matière de gestion des risques de marché et de crédit, une équipe de spécialistes indépendante des unités qui réalisent les transactions effectue une surveillance constante de plusieurs indicateurs de risques liés aux transactions financières et énergétiques, et recommande des contrôles ainsi que des stratégies pour réduire ces risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats d'Hydro-Québec sont exposés à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'aluminium et à l'énergie. Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur les produits des ventes libellées en dollars américains de même que sur le coût de la dette libellée dans cette devise. Une variation des taux d'intérêt influe sur les frais financiers et sur le coût de retraite. Enfin, les cours de l'aluminium ont un impact sur les produits associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec, tandis que les variations des prix de l'énergie influent sur les produits réalisés sur les marchés de gros.

Ces trois types de risque de marché font l'objet d'une gestion intégrée active, au moyen de produits financiers dérivés. Cette gestion vise à limiter leur incidence sur les résultats d'Hydro-Québec, selon des stratégies et des critères établis en fonction de la tolérance au risque de l'entreprise. Par ailleurs, le risque de marché à moyen et à long terme est atténué par l'effet compensateur entre l'impact d'une hausse ou d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur les frais financiers, d'une part, et l'impact d'une telle hausse ou d'une telle baisse sur le coût de retraite, d'autre part.

Le coût de retraite d'Hydro-Québec est également soumis au risque de variation de la juste valeur des placements détenus dans le portefeuille de la caisse de retraite. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur la diversification des actifs et sur des stratégies de gestion des placements qui comprennent l'utilisation de dérivés.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles. Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux débiteurs dans le contexte de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec. Ces ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités approuvées par la Régie de l'énergie. L'entreprise est également exposée au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières ainsi qu'avec d'autres émetteurs et, dans une moindre mesure, avec des sociétés d'énergie nord-américaines, dans le cadre des

contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution et des transactions énergétiques d'Hydro-Québec Production sur les marchés hors Québec.

L'exposition au risque de crédit est atténuée par la mise en place d'encadrements et de limites en ce qui a trait à la concentration des risques et au niveau d'exposition par contrepartie. Pour s'assurer du respect de ces encadrements et limites, Hydro-Québec a adopté une approche proactive fondée sur divers contrôles et rapports de suivi. Ceux-ci lui permettent de réagir rapidement à tout événement qui pourrait avoir un impact sur la situation financière des contreparties. Par ailleurs, l'entreprise traite généralement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Elle conclut également des ententes en vue de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers. Ce risque peut notamment se traduire par des difficultés à accéder à des sources de financement pour son programme d'investissement.

Le risque de liquidité d'Hydro-Québec est atténué par plusieurs facteurs, dont d'importants flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, l'accès à une facilité de crédit de soutien préautorisée et un portefeuille diversifié d'instruments financiers très liquides. Ainsi, compte tenu des mesures d'atténuation en place, l'entreprise estime que son niveau d'exposition au risque de liquidité est faible.

RISQUES OPÉRATIONNELS

PRODUCTION

L'une des principales incertitudes auxquelles Hydro-Québec est confrontée concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec Production doit s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations, qui consistent à fournir le volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année à Hydro-Québec Distribution et à respecter ses engagements contractuels. Concrètement, elle est tenue d'avoir les moyens de combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La division mise pour cela sur plusieurs mesures d'atténuation qui font l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et le maintien d'un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, grâce auquel elle peut pallier les aléas de l'hydraulicité, reconstituer ses réserves ou profiter d'occasions d'affaires. Hydro-Québec rend compte régulièrement à la Régie de l'énergie de la capacité de production et des réserves énergétiques d'Hydro-Québec Production.

Outre les aléas de l'hydraulicité, les activités d'exportation d'Hydro-Québec Production sur les marchés de gros comportent un risque de marché et un risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport. Le risque de marché résulte des fluctuations du prix de l'électricité et des combustibles. Il est atténué par la surveillance permanente de l'évolution des marchés de gros et par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Le risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport est maintenu à un niveau jugé acceptable grâce à des programmes de maintenance et de mise à niveau.

Les risques liés aux activités d'exportation d'Hydro-Québec Production sont quantifiés de manière intégrée par une équipe de spécialistes indépendante de l'unité qui réalise les transactions. Cette équipe veille à l'application des contrôles, présente des rapports quotidiens à la Haute direction et s'assure du respect des limites approuvées par la Direction et par le Conseil d'administration.

TRANSPORT

Plusieurs facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les conditions climatiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Pour contrer ces facteurs, Hydro-Québec TransÉnergie mise sur divers moyens de prévention. Par exemple, elle applique les normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation et du Northeast Power Coordinating Council ainsi que différentes mesures pour entretenir et renforcer son réseau et en optimiser

la vie utile. En 2007, la Régie de l'énergie a confirmé la compétence d'Hydro-Québec TransÉnergie en matière de fiabilité en désignant sa direction – Contrôle des mouvements d'énergie comme coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec.

Hydro-Québec TransÉnergie doit fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter les réseaux d'Hydro-Québec Distribution et d'autres clients tout en assurant la sécurité et la fiabilité du service de transport. Pour ce faire, la division s'appuie notamment sur une stratégie de pérennité des actifs de transport et sur un processus de gestion optimale de la pointe de consommation annuelle.

DISTRIBUTION

Parmi les aléas auxquels les activités d'Hydro-Québec Distribution sont soumises, les fluctuations de la demande (à conditions climatiques normales) qui découlent de la conjoncture économique et énergétique ont un impact sur les résultats. Lorsque la demande est inférieure aux prévisions soumises dans le dossier tarifaire, la division ne peut récupérer auprès de sa clientèle la totalité des coûts afférents à la distribution de l'électricité et à son transport sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Pour limiter l'impact de cet aléa, elle ne cesse d'améliorer sa méthode de prévision de la demande d'électricité.

Hydro-Québec Distribution a recours à un ensemble de moyens pour assurer la pérennité du réseau de distribution, et donc la qualité du service. Ces moyens comprennent la conformité aux normes applicables aux réseaux aériens et

souterrains, la mise en œuvre d'un programme de maintenance et d'une stratégie pour le renouvellement des actifs ainsi que la maîtrise de la végétation. Par ailleurs, l'adoption de nouvelles technologies permet à la division de moderniser ses processus d'affaires et d'assurer la continuité du service de distribution.

CONSTRUCTION

L'un des principaux risques avec lesquels Hydro-Québec Équipement et services partagés doit composer réside dans la pression sur les coûts des projets, attribuable notamment à la progression du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, à l'augmentation du prix de certains matériaux ou produits ainsi qu'à des événements qui ont pour effet de modifier les calendriers de réalisation. Il existe également un risque lié à la qualité et aux délais de livraison des composants.

En ce qui concerne les délais de réalisation, la division accorde une grande priorité au respect des échéanciers, malgré les contraintes inhérentes aux projets de construction d'envergure. Cet aspect est d'autant plus important dans le contexte actuel de l'industrie de la construction au Québec, où de nouvelles mesures législatives et réglementaires peuvent avoir une incidence sur le déroulement des travaux et sur la capacité d'Hydro-Québec à traiter avec certains fournisseurs. Une vigie active et des mesures de contingence ont été instaurées afin d'atténuer les impacts les plus probables pouvant découler de cette situation.

Pour respecter ses engagements et continuer d'appliquer des normes élevées de qualité et de sécurité, Hydro-Québec Équipement et services

partagés a mis en place diverses mesures lui permettant de réduire son exposition aux risques. Ainsi, la division fait un suivi serré des échéanciers, des coûts et des principaux produits livrables, ce qui lui permet d'assurer le bon déroulement des projets ou d'apporter les correctifs nécessaires au besoin. De plus, elle entretient des relations permanentes avec les organismes et les ministères concernés, afin de demeurer au fait de toute modification éventuelle aux lois et règlements qui pourrait avoir une incidence sur les délais et les coûts de réalisation, notamment. Elle assure également un suivi des principaux indicateurs de l'évolution des prix et du taux d'activité du secteur de la construction. Enfin, elle élabore des stratégies d'approvisionnement qui favorisent la concurrence, la pérennité des approvisionnements et le maintien de l'expertise dans ses marchés, et elle adapte ses stratégies de réalisation des projets selon la conjoncture, de concert avec ses clients.

ACTIVITÉS CORPORATIVES ET AUTRES

Le respect et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. La majorité des activités qui ont un impact notable sur l'environnement sont régies par un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, l'entreprise examine chaque année sa gestion des enjeux environnementaux et dresse un bilan de la situation dans son Rapport sur le développement durable.

La sécurité de l'information et les risques associés à la perte de disponibilité ou d'intégrité des systèmes ou des données de même qu'à la confidentialité des données, que ce soit par suite d'un

acte malveillant, d'une erreur ou d'un désastre naturel, font aussi partie des préoccupations d'Hydro-Québec. L'entreprise évalue régulièrement les défenses de ses systèmes d'information contre les menaces et prend les mesures de sécurité qui s'imposent. Ces mesures comprennent, entre autres, un programme de sécurité des technologies de l'information et des communications, un centre d'expertise antivirus, un processus d'anticipation des menaces, des mécanismes de filtrage Internet, un centre de surveillance de la sécurité, la gestion des identités et des accès ainsi que la gestion des incidents et des vulnérabilités.

Par ailleurs, Hydro-Québec a mis en place une série de mesures physiques, technologiques et humaines dans le but d'assurer la sécurité de ses installations. Fondées sur l'évaluation et l'analyse des risques et des menaces, ces mesures varient en fonction de l'importance stratégique des actifs, de l'évolution du contexte d'affaires de l'entreprise et de divers facteurs externes.

Enfin, Hydro-Québec dispose d'un plan d'urgence corporatif qui vise à assurer la continuité de ses activités et la poursuite de sa mission en cas d'événement exceptionnel. Ce plan sert à arrimer les actions et plans d'urgence des unités d'affaires de manière à renforcer et à améliorer la coordination des mesures déployées par les intervenants internes et externes concernés, y compris les autorités publiques.

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, le vérificateur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2014 et 2013 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

/s/ Michael D. Penner

Président du Conseil d'administration

/s/ Thierry Vandal

Président-directeur général

/s/ Lise Croteau

Vice-présidente –
Comptabilité et contrôle

Montréal, Québec

Le 20 février 2015

Au Ministre des Finances du Québec,

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.²

/s/ Michel Samson, CPA auditeur, CA
Vérificateur général du Québec par intérim

Montréal, Québec

Le 20 février 2015

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120220

2. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2014	2013
Produits	3	13 638	12 878
Charges			
Exploitation		2 417	2 460
Achats d'électricité et de combustible		1 915	1 568
Amortissement	4	2 518	2 483
Taxes	5	981	1 000
		7 831	7 511
Résultat d'exploitation		5 807	5 367
Frais financiers	6	2 427	2 429
Résultat provenant des activités poursuivies		3 380	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées		–	4
Résultat net		3 380	2 942

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	2014	2013
Solde au début de l'exercice		15 568	14 833
Résultat net		3 380	2 942
		18 948	17 775
Dividende	17	2 535	2 207
Solde à la fin de l'exercice		16 413	15 568

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2014	2013
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	1 275	1 695
Placements temporaires		1 664	1 689
Clients et autres débiteurs	15	2 184	2 177
Instruments dérivés	15	507	883
Actifs réglementaires	2	182	1
Matériaux, combustible et fournitures		201	194
		6 013	6 639
Immobilisations corporelles	7	60 713	59 077
Actifs incorporels	8	2 278	2 323
Placements	9	151	146
Instruments dérivés	15	1 047	659
Actifs réglementaires	2	372	8
Autres actifs	10	4 316	4 258
		74 890	73 110
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts	15	126	23
Créditeurs et charges à payer		2 099	2 229
Dividende à payer	17	2 535	2 207
Intérêts courus		907	890
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	79	118
Instruments dérivés	15	896	576
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	906	1 157
		7 548	7 200
Dette à long terme	12	43 571	43 067
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	804	834
Instruments dérivés	15	623	1 295
Autres passifs	13	1 459	1 067
Dette à perpétuité	14	267	253
		54 272	53 716
CAPITAUX PROPRES	17		
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		16 413	15 568
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(169)	(548)
		16 244	15 020
		20 618	19 394
		74 890	73 110
Engagements et éventualités	21		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Jacques Leblanc

Président du Comité de vérification

/s/ Michael D. Penner

Président du Conseil d'administration

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2014	2013
Activités d'exploitation			
Résultat net		3 380	2 942
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 518	2 483
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		147	148
Autres		(199)	19
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	19	(286)	(131)
Variation nette de l'actif et du passif au titre des prestations constituées	20	63	(444)
		5 623	5 017
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 680)	(4 055)
Ajouts aux actifs incorporels		(238)	(280)
Cession (acquisition) nette de placements temporaires		43	(1 067)
Autres		–	16
		(3 875)	(5 386)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		1 511	2 176
Remboursement de dette à long terme		(2 702)	(2 083)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	3 521	5 016
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	(2 596)	(4 726)
Variation nette des emprunts		87	1
Dividende versé		(2 207)	(645)
Autres		199	134
		(2 187)	(127)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		19	8
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(420)	(488)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 695	2 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 275	1 695
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	2014	2013
Résultat net	3 380	2 942
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains reportés (pertes reportées) sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	339	(218)
Reclassement aux résultats des pertes reportées (gains reportés) sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	40	(105)
	379	(323)
Résultat étendu	3 759	2 619

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comme l'autorise le Conseil des normes comptables du Canada, Hydro-Québec a choisi de dresser ses états financiers consolidés des exercices 2014 et 2013 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont présentés à la Partie V du *Manuel de CPA Canada*, « Normes comptables pré-basculement » (PCGR du Canada).

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec seront dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec tiennent également compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et Hydro-Québec sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Dans la décision D-2012-021, la Régie a autorisé la modification de certaines méthodes comptables aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur à compter de 2012, afin de les rendre conformes aux IFRS. Ces modifications ont trait à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon les normes IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires*, et des avantages du personnel selon la norme IAS 19, *Avantages du personnel*. De plus, le solde net de l'actif et du passif au titre des prestations constituées a été retiré de la base de tarification. Dans les décisions D-2013-037 et D-2014-035, la Régie a autorisé l'application de la norme IAS 19R, *Avantages du personnel*, aux fins de l'établissement des tarifs du Distributeur et du Transporteur à compter de 2013.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2013 et 2014 ont été fixés par la décision D-2014-049 de la Régie, avec effet respectivement le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,50 % en 2013 et à 7,05 % en 2014. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Distribution

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec ont été fixés par les décisions D-2014-052 et D-2013-043, dans lesquelles la Régie a autorisé respectivement une hausse moyenne de 4,27 % de l'ensemble des tarifs en vigueur le 1^{er} avril 2014 à l'exception du tarif L, pour lequel la hausse a été fixée à 3,45 %, et une hausse tarifaire uniforme de 2,41 % en vigueur le 1^{er} avril 2013. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,14 % en 2014 et à 6,38 % en 2013. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et de ses coentreprises ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement, les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses actuarielles et économiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

PRODUITS

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. Elle effectue également des transactions d'arbitrage. Les produits des ventes d'électricité et des transactions d'arbitrage sont comptabilisés à la livraison. Les transactions d'arbitrage sont comptabilisées après déduction des achats d'électricité afférents.

Les produits comprennent également certains montants qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de la clientèle ou qu'elle doit lui remettre ultérieurement. Ces montants concernent notamment l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale, les services de transport et les aléas climatiques. Ces éléments donnent lieu à des actifs et passifs financiers qui sont présentés soit dans les postes Clients et autres débiteurs et Autres actifs, soit dans les postes Créditeurs et charges à payer et Autres passifs, selon leur échéance, laquelle varie de un à six ans.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les biens, livrés.

CONVERSION DES DEVISES

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise des établissements étrangers étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés dans le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'à la période de réalisation de ces ventes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Leur évaluation au cours des périodes ultérieures et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, le cas échéant, dépendent de la catégorie dans laquelle ces instruments sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers dans les différentes catégories :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	
Désignés	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Classés	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, présenté sous Autres actifs Débiteurs présentés sous Autres actifs
Autres passifs financiers	Emprunts Créditeurs et charges à payer Dividende à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Créditeurs présentés sous Autres passifs Dette à perpétuité

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation lorsque certaines conditions sont réunies. Ainsi, le solde net est présenté au bilan lorsqu'Hydro-Québec possède un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les intérêts sur ces actifs, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Les prêts et créances, diminués des pertes de valeur, ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût après amortissement comprend les coûts de transaction, les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement sur une base nette sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'affaires, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer son risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations des prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés au bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec évalue aussi l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes comptabilisés antérieurement continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur au bilan si certaines conditions sont réunies. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1^{er} janvier 2003.

Hydro-Québec doit classer les évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : prix cotés d'instruments identiques sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données importantes et inducteurs de valeur importants observables sur des marchés; et
- niveau 3 : une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants qui ne sont pas des données de marché observables.

La trésorerie ainsi que les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements ayant une échéance d'au plus trois mois à la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont présentés dans le poste Placements temporaires.

À l'exception de la trésorerie et des évaluations d'instruments dérivés cotés en Bourse, qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou des taux ou prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et celle des ententes conclues avec des communautés locales qui correspondent à la définition d'un passif sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 120 ans
Production thermique	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 85 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 60 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est inscrit dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les coûts liés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), ceux des logiciels développés en interne et les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit le PGEÉ, les logiciels et licences, les frais de développement et les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

PGEÉ	10 ans
Logiciels et licences	3 à 10 ans
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

PLACEMENTS

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des entreprises détenues qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des entreprises détenues est comptabilisée dans le résultat net. Les dividendes reçus de ces entreprises sont portés en diminution de la valeur comptable de la participation.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est déterminé en fonction d'un taux d'actualisation et repose sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le taux d'actualisation est fondé sur le taux moyen de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tient compte des flux de trésorerie prévus rattachés aux obligations au titre des prestations constituées.
- Le coût des services passés découlant des modifications au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Aux 1^{ers} janvier 2014 et 2013, cette durée était de douze ans.
- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisé dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Lors du règlement final de l'obligation liée à la mise hors service de l'immobilisation en cause, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui

tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales, y compris des ventes d'électricité, avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

NOTE 2 EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés à l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été comptabilisés dans un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Ils ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le résultat net aurait été augmenté de 1 M\$ en 2014 et en 2013.

Coûts liés à des projets en attente d'autorisation par la Régie

Les coûts relatifs à des projets qui ont été intégrés à une demande tarifaire, mais qui sont en attente d'autorisation au moment où la décision sur la demande tarifaire est rendue, sont comptabilisés dans un compte distinct jusqu'à ce que les projets soient autorisés par la Régie et sont amortis au cours de l'exercice subséquent. Ces coûts font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2011-039, D-2012-024, D-2012-059 et D-2014-035, qui visent les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le résultat net aurait été réduit de 37 M\$ en 2014 (augmenté de 14 M\$ en 2013).

Coûts liés à une entente de suspension

Une entente portant sur la suspension temporaire des livraisons d'une centrale a été approuvée par la Régie en mai 2014. La contrepartie du passif financier enregistré relativement à cette entente a été comptabilisée dans un compte distinct ne portant pas intérêt, et les ajustements liés aux variations subséquentes de ce passif sont comptabilisés dans le même compte. Les coûts associés à l'entente de suspension sont quant à eux récupérés dans les tarifs sur une base annuelle, conformément aux montants facturés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2014-086, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les achats d'électricité et les frais financiers auraient été augmentés de respectivement 504 M\$ et 6 M\$ en 2014, tandis que le résultat net aurait été réduit de 510 M\$ (néant en 2013).

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortis- sement	2014	2013
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2015-2047	7	8
Coûts liés à des projets en attente d'autorisation par la Régie	2015	37	–
Coûts liés à une entente de suspension	2015-2018	510	–
Autre	–	–	1
		554	9
Tranche à court terme		182	1
		372	8

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours liés à des activités réglementées, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée sont ajoutés, déduction faite de la valeur de récupération, au coût des nouveaux actifs construits. En vertu de la décision D-2011-039 de la Régie, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec, les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont comptabilisées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode de l'amortissement linéaire. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

En vertu des décisions D-2002-25, D-2002-288, D-2003-93 et D-2006-56 de la Régie, les coûts de publicité et de promotion, les frais de représentation, les coûts liés à la formation et les autres frais généraux engagés aux fins du PGEÉ jusqu'au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés dans les coûts liés à cet actif incorporel et seront amortis linéairement sur une période de dix ans. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts et frais auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Depuis le 1^{er} janvier 2012, en vertu de la décision D-2012-021 de la Régie, ces coûts sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Enfin, le cadre juridique et réglementaire dans lequel Hydro-Québec exerce ses activités lui confère le droit de recevoir de la clientèle ou l'obligation de remettre à celle-ci, selon le cas, les sommes correspondant à tout écart entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Ces éléments donnent donc lieu à des actifs ou passifs financiers. Ils comprennent l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale (décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024), l'approvisionnement en combustible (décisions D-2009-016 et D-2010-022), le service de transport pour l'alimentation de la charge locale (décisions D-2003-93, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024), les aléas climatiques (décisions D-2006-34, D-2009-016 et D-2014-037), le service de transport de point à point (décisions D-2007-08 et D-2008-019), le coût de retraite (décisions D-2011-028, D-2011-039, D-2012-024 et D-2012-059), les coûts liés aux pannes majeures (décisions D-2009-016 et D-2013-037) et la charge liée aux activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (décisions D-2013-037 et D-2014-037).

NOTE 3 PRODUITS

	2014	2013
Ventes d'électricité	13 184	12 610
Autres	454	268
	13 638	12 878

NOTE 4 AMORTISSEMENT

	2014	2013
Immobilisations corporelles	2 112	2 067
Actifs incorporels	309	274
Actifs réglementaires	2	8
Sorties d'immobilisations	95	134
	2 518	2 483

NOTE 5 TAXES

	2014	2013
Redevances hydrauliques ^a	661	674
Taxe sur les services publics ^b	252	245
Taxes municipales, scolaires et autres ^c	68	81
	981	1 000

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 656 M\$ en 2014 (669 M\$ en 2013), dont un solde à recevoir de 2 M\$ au 31 décembre 2014 (52 M\$ à payer au 31 décembre 2013).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

c) Y compris un montant de 21 M\$ payable au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* en 2014 (30 M\$ en 2013).

NOTE 6 FRAIS FINANCIERS

	2014	2013
Intérêts sur titres d'emprunt	2 593	2 584
Gain net de change	(33)	(21)
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt ^a	205	200
	2 765	2 763
Moins		
Frais financiers capitalisés	314	294
Revenu net de placement	24	40
	338	334
	2 427	2 429

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont payés au gouvernement du Québec.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	44 729	16 185	2 012	30 556
Thermique	665	640	–	25
Autres	759	467	10	302
	46 153	17 292	2 022	30 883
Transport				
Postes et lignes	27 750	10 514	1 505	18 741
Autres	2 334	1 352	133	1 115
	30 084	11 866	1 638	19 856
Distribution				
Postes et lignes	13 444	5 967	411	7 888
Autres	3 141	1 672	136	1 605
	16 585	7 639	547	9 493
Construction	40	20	–	20
Activités corporatives et autres	1 134	768	95	461
	93 996 ^a	37 585 ^a	4 302	60 713

	2013			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	41 782	15 509	3 614	29 887
Thermique	708	679	–	29
Autres	737	447	11	301
	43 227	16 635	3 625	30 217
Transport				
Postes et lignes	26 304	9 917	1 702	18 089
Autres	2 330	1 340	101	1 091
	28 634	11 257	1 803	19 180
Distribution				
Postes et lignes	13 111	5 701	370	7 780
Autres	2 977	1 672	135	1 440
	16 088	7 373	505	9 220
Construction	32	18	–	14
Activités corporatives et autres	1 135	774	85	446
	89 116 ^a	36 057 ^a	6 018	59 077

a) Au 31 décembre 2014, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en service faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient respectivement à 616 M\$ et à 96 M\$ (525 M\$ et 70 M\$ au 31 décembre 2013).

NOTE 8 ACTIFS INCORPORELS

	2014			2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs incorporels						
Amortissables						
PGEÉ	1 751	847	904	1 662	696	966
Logiciels et licences	1 749	1 133	616	1 645	1 014	631
Frais de développement	68	35	33	58	28	30
Brevets	24	13	11	24	11	13
	3 592	2 028	1 564	3 389	1 749	1 640
Non amortissables						
Servitudes			419			396
Droits			295			287
			714			683
			2 278			2 323

Les ajouts d'actifs incorporels amortissables générés en interne ont totalisé 214 M\$ en 2014 (270 M\$ en 2013).

NOTE 9 PLACEMENTS

	2014	2013
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	131	125
CITEQ inc.	(5)	(5)
	126	120
Autres	25	26
	151	146

NOTE 10 AUTRES ACTIFS

	Note	2014	2013
Actif au titre des prestations constituées	20	3 855	3 886
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		66	66
Débiteurs ^b		380	281
Autres		15	25
		4 316	4 258

a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le montant global du remboursement sera versé au plus tard le 15 octobre 2019, et des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois seront versés annuellement. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur de cet actif financier s'élevait à 66 M\$.

b) Y compris des actifs de 379 M\$ liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires (281 M\$ au 31 décembre 2013). Ces actifs font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement autorisé par la Régie, de sorte que leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur. Ils sont recouvrés sur une période de un à six ans.

NOTE 11 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2014			
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	529	248	175	952
Passifs engagés	–	–	5	5
Charge de désactualisation	30	14	5	49
Passifs réglés	(76)	(3)	(17)	(96)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	(17)	(10)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	483	242	158	883
Moins				
Portion à court terme	36	5	38	79
	447	237	120	804

	2013			
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	588	229	135	952
Passifs engagés	–	–	50	50
Charge de désactualisation	33	20	6	59
Passifs réglés	(92)	(1)	(17)	(110)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	1	1
Solde à la fin de l'exercice	529	248	175	952
Moins				
Portion à court terme	93	4	21	118
	436	244	154	834

a) Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à la Commission canadienne de sûreté nucléaire relativement à l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement de la centrale de Gentilly-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié.

Les hypothèses clés sur lesquelles est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations ^a			
Au 31 décembre 2014	1 180	647	194
Au 31 décembre 2013	1 232	677	213
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2014	Entre 2015 et 2066	Entre 2015 et 2164	Entre 2015 et 2092
Au 31 décembre 2013	Entre 2014 et 2066	Entre 2014 et 2164	Entre 2014 et 2092
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,1 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,6 et 5,7	Entre 1,1 et 4,4

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,9 % et 3,7 %.

NOTE 11 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (SUITE)

FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2014, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 140 M\$ (117 M\$ au 31 décembre 2013).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

NOTE 12 DETTE À LONG TERME

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût après amortissement, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au

remboursement. Les contrats à terme et les swaps de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2014				2013			
	À l'émission			Au rembour- sement	À l'émission			Au rembour- sement
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dettes d'Hydro-Québec								
Dollars canadiens ^a	34 295	34 295	78	100	35 058	35 058	80	100
Dollars américains	8 094	9 388	21	—	8 091	8 601	19	—
Autres devises								
Euros	60	85	—	—	60	88	—	—
Livres sterling	200	361	1	—	199	352	1	—
Yens	1 000	10	—	—	1 000	10	—	—
		44 139				44 109		
Dettes des filiales								
Dollars américains	—	—	—	—	10	11	—	—
		44 139	100	100		44 120	100	100
Plus								
Ajustement pour le risque de juste valeur couvert		338				104		
		44 477				44 224		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		906				1 157		
		43 571				43 067		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, pour un montant actualisé de 1 317 M\$ au 31 décembre 2014 (1 123 M\$ au 31 décembre 2013). Ces dettes ne portent pas intérêt.

TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt des obligations et des billets à moyen terme, qui tiennent compte des taux contractuels, des primes, escomptes et frais d'émission ainsi que de l'incidence des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion des risques à long terme associés à la dette. La portion à taux variable de ces obligations et billets s'élevait à 15,1 % au 31 décembre 2014 (10,1 % au 31 décembre 2013).

%	2014				2013
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	2,00	1,31	8,93	1,89	2,28
6 à 10 ans	10,03	8,42	–	9,34	9,76
11 à 15 ans	5,91	9,06	–	8,94	8,27
16 à 20 ans	3,55	10,42	–	7,05	7,55
21 à 25 ans	5,62	–	–	5,62	5,62
26 à 30 ans	5,11	–	–	5,11	5,11
31 à 35 ans	4,89	–	–	4,89	4,89
36 à 40 ans	4,47	–	–	4,47	4,47
41 à 45 ans	3,98	–	–	3,98	–
46 à 50 ans	6,53	–	–	6,53	6,53
Moyenne pondérée	5,10	8,64	8,93	5,43	5,50

JUSTE VALEUR

Au 31 décembre 2014, la juste valeur de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, s'établissait à 60 569 M\$ (54 556 M\$ au 31 décembre 2013). Compte tenu des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion à long terme du risque de change et du risque de taux d'intérêt liés à la dette, elle totalisait 60 861 M\$ (55 027 M\$ au 31 décembre 2013). La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs et est calculée d'après les taux d'intérêt à terme évalués selon les taux à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance.

FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US (2 320 M\$), y compris un crédit-relais de 750 M\$ US (870 M\$), qui viendra à échéance en 2019. Tout titre d'emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au taux de base américain. De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2014, le solde disponible de ces marges de crédit était de 451 M\$ CA ou US.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS

Note	2014	2013
Passif au titre des prestations constituées	941	909
Créditeurs ^{a, b}	518	158
	1 459	1 067

a) Y compris un solde de 10 M\$ au 31 décembre 2014 (20 M\$ au 31 décembre 2013) à payer au gouvernement du Québec en vertu de la *Loi instituant le Fonds du développement nordique*. La tranche à court terme, qui est présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, s'élevait à 10 M\$ aux 31 décembre 2014 et 2013. Ces montants seront versés par tranches de 10 M\$ par année en 2015 et en 2016.

b) Y compris un passif financier de 365 M\$ lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en mai 2014. La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 145 M\$ au 31 décembre 2014. Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représente un montant actualisé de 510 M\$ et inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 38 M\$ (33 M\$ US) au 31 décembre 2014. Le taux effectif de ce passif est de 1,58 %.

NOTE 14 DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, d'un montant de 267 M\$ (230 M\$ US) au 31 décembre 2014 et de 253 M\$ (238 M\$ US) au 31 décembre 2013, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2014, des tranches d'un montant total de 9 M\$ (8 M\$ US) ont été rachetées sur le marché secondaire et annulées par la suite (40 M\$, soit 38 M\$ US, en 2013). Divers instruments dérivés sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à la dette à perpétuité.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le taux des billets à perpétuité s'élevait à 0,4 %. Au 31 décembre 2014, la juste valeur de ces billets s'établissait à 217 M\$ (214 M\$ au 31 décembre 2013). La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs et est calculée d'après les taux d'intérêt à terme évalués selon les taux à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence sur les résultats, au moyen de mesures d'atténuation ayant pour but de ramener l'exposition à chaque risque à un niveau acceptable.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette, exprimées en dollars canadiens et en devises :

	2014 ^a				2013 ^a
Échéance	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Total
Contrats à terme					
Dollars américains	2 233	–	–	–	2 233
Swaps					
Dollars canadiens	(1 213)	(3 520)	(2 037)	(1 171)	(7 941)
Dollars américains	312	3 055	1 675	1 000	6 042
Autres devises					
Euros	61	–	–	–	61
Livres sterling	200	–	–	–	200
Yens	1 000	–	–	–	1 000

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

GESTION DES RISQUES À LONG TERME

Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une partie de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est comptabilisée dans le poste Produits.

Gestion des risques associés à la dette

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente la juste valeur des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette, exprimée en dollars canadiens :

	2014	2013
Instruments dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie des ventes en dollars américains	–	172
Instruments dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie de la dette	(224)	(1 079)
Instruments dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur de la dette	446	190
	222	(717)
Instruments dérivés non désignés comme couvertures ^a	(314)	620
	(92)	(97)

a) Ces instruments ont été transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec, et (508) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit en 2014 (417 M\$ en 2013).

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant nominal des positions ouvertes sous forme de contrats de vente au 31 décembre 2014 s'élevait à 500 M\$ US (509 M\$ US au 31 décembre 2013).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats de garantie de taux pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2014	2013
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	127	(230)
Instruments dérivés non désignés comme couvertures	–	(2)
	127 ^{a, b}	(232) ^{a, b}

a) Ce montant comprend des instruments financiers évalués selon les prix cotés en Bourse (niveau 1) de (1) M\$ (1 M\$ en 2013).

b) Dans le cadre d'appels de marge liés aux instruments dérivés, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 décembre 2014, 103 M\$ avaient été reçus à ce titre ; la contrepartie est présentée dans le poste Emprunts, sous la rubrique Passif à court terme du bilan. Au 31 décembre 2013, 248 M\$ avaient été versés à ce titre ; la contrepartie, soumise à des restrictions, est présentée dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, sous la rubrique Actif à court terme du bilan.

EFFET DES COUVERTURES

Effet des couvertures sur les résultats

Effet des couvertures de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2014, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les résultats s'élevait à 6 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, Hydro-Québec estimait à 115 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (1 M\$ au 31 décembre 2013).

En 2014, Hydro-Québec a reclassé une perte nette de 11 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie (7 M\$ en 2013).

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2014 correspondaient à 14,9 TWh (15,6 TWh au 31 décembre 2013), des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes au 31 décembre 2014 représentaient 1,3 million de MMBtu (4,1 millions de MMBtu au 31 décembre 2013) ainsi que des swaps d'aluminium dont les positions ouvertes au 31 décembre 2014 totalisaient 100 000 tonnes (aucune position ouverte au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014 et 2013, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrirait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de trois ans.

Effet des couvertures de juste valeur

Au 31 décembre 2014, le gain net afférent à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisé dans les résultats s'élevait à 17 M\$ (perte nette de 5 M\$ au 31 décembre 2013).

Effet de la réévaluation des instruments dérivés non désignés comme couvertures

Au 31 décembre 2014, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture n'était pas appliquée s'élevait à 224 M\$ (122 M\$ au 31 décembre 2013). Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Analyses de sensibilité

Les risques liés aux variations de taux de change, de taux d'intérêt et des prix de l'énergie et de l'aluminium font l'objet d'une gestion intégrée qui vise à limiter leur incidence sur les résultats. La majeure partie des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la portion inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui servent néanmoins à couvrir des positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

Au 31 décembre 2014, si le taux de change (\$ CA/1 \$ US) avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le résultat net aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 13 M\$ (14 M\$ au 31 décembre 2013), tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement supérieurs ou inférieurs de 191 M\$ (125 M\$ au 31 décembre 2013). L'analyse est basée sur les actifs et les passifs financiers libellés en dollars américains, y compris un montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 239 M\$ US (246 M\$ US au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, si les taux d'intérêt avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le résultat net aurait été respectivement inférieur de 14 M\$ ou supérieur de 11 M\$ (supérieur de 3 M\$ ou inférieur de 4 M\$ au 31 décembre 2013), tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement supérieurs de 12 M\$ ou inférieurs de 13 M\$ (supérieurs

de 52 M\$ ou inférieurs de 56 M\$ au 31 décembre 2013). L'analyse est basée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les emprunts, les dettes portant intérêt à un taux variable de même que sur tous les instruments dérivés dont la valeur est sensible aux variations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2014 et 2013, si le prix de l'aluminium avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, l'effet sur le résultat net aurait été nul, tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 11 M\$ (effet nul au 31 décembre 2013).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la qualité de la signature d'Hydro-Québec sur les marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, un montant de 40 939 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (41 085 M\$ au 31 décembre 2013).

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers au 31 décembre 2014.

Échéance	Emprunts ^a	Créditeurs et charges à payer	Dividende à payer	Dettes à long terme	Instruments dérivés ^b
2015	126	1 638	2 535	3 364	946
2016	—	161	—	4 130	69
2017	—	151	—	3 552	45
2018	—	159	—	3 503	36
2019	—	—	—	3 444	33
1 à 5 ans	126	2 109	2 535	17 993	1 129
6 à 10 ans	—	—	—	19 219	235
11 à 15 ans	—	—	—	9 609 ^c	243
16 à 20 ans	—	—	—	9 036	74
21 à 25 ans	—	—	—	10 092	—
26 à 30 ans	—	—	—	8 656	—
31 à 35 ans	—	—	—	8 642	—
36 à 40 ans	—	—	—	9 168	—
41 à 45 ans	—	—	—	2 214	—
46 à 50 ans	—	—	—	879	—
51 à 55 ans	—	—	—	373	—
56 ans et plus	—	—	—	26 629	—
Total	126	2 109	2 535	122 510	1 681
Valeur comptable	126 ^{d,e}	2 094 ^{d,f}	2 535 ^d	44 477 ^g	1 519

a) Au 31 décembre 2014, le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts portant intérêt s'établissait à 1,03 % (1,13 % au 31 décembre 2013).

b) Des ententes conclues avec certaines contreparties pour limiter la valeur de marché de ces instruments financiers pourraient donner lieu à des encaissements ou à des décaissements à des dates différentes des échéances initialement prévues.

c) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Un montant de 588 M\$ à cet effet (594 M\$ au 31 décembre 2013) est présenté dans le poste Placements temporaires.

d) La valeur comptable de ces passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

e) Y compris 89 M\$ US (néant en 2013) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

f) De ce montant, 1 638 M\$ sont classés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 456 M\$, dans le poste Autres passifs.

g) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Les échéances contractuelles de la dette à perpétuité, dont les modalités sont décrites à la note 14, Dette à perpétuité, se traduisent par des flux d'intérêt semestriels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Elle est également exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée à l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et instruments dérivés

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec des émetteurs et des institutions financières canadiens et internationaux dont la notation de crédit est élevée. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de

suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2014, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit de A- ou mieux, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

Clients et autres débiteurs

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 103 M\$ (98 M\$ au 31 décembre 2013) fournis en garantie par des clients, dont 27 M\$ (24 M\$ au 31 décembre 2013) sont comptabilisés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 76 M\$ (74 M\$ au 31 décembre 2013), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur par âge des comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2014	2013
Clients		
Moins de 30 jours ^a	1 622	1 664
30 à 60 jours	47	50
61 à 90 jours	20	21
Plus de 90 jours	141	138
	1 830	1 873
Autres débiteurs^b	354	304
Clients et autres débiteurs^c	2 184	2 177

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 212 M\$ au 31 décembre 2014 (1 309 M\$ au 31 décembre 2013).

b) Y compris une garantie financière de 105 M\$ (67 M\$ en 2013) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 166 M\$ US (180 M\$ US en 2013) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

En 2014, la provision pour créances douteuses a augmenté de 8 M\$ (12 M\$ en 2013) pour s'établir à 336 M\$ au 31 décembre (328 M\$ au 31 décembre 2013). La provision est établie en fonction d'un pourcentage spécifique jugé approprié pour chaque groupe d'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par Hydro-Québec Production et par le groupe – Technologie.

	2014	2013
Résultats		
Produits	91	169
Charges et frais financiers	29	141
Résultat net	62	28
Bilans		
Actif à court terme	17	35
Actif à long terme	617	624
Passif à court terme	7	43
Actif net	627	616
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	77	80
Activités d'investissement	(33)	(7)
Activités de financement	(66)	(65)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(22)	8

NOTE 17 CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2014 et 2013.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du résultat net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2014, le dividende est de 2 535 M\$ (2 207 M\$ pour 2013).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU EN COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	(548)	(225)
Variation de l'exercice	379	(323)
Solde à la fin de l'exercice	(169)	(548)

NOTE 18 GESTION DU CAPITAL

Hydro-Québec gère son capital de façon à répondre aux attentes de son actionnaire, à protéger ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un environnement de gestion qui lui permet d'augmenter la valeur à long terme de son actif et de ses capitaux propres, d'assurer sa viabilité financière, de préserver sa capacité de financement et de protéger ses fonds et ses valeurs mobilières.

Outre les capitaux propres, le capital comprend la dette à long terme diminuée du fonds d'amortissement ainsi que la dette à perpétuité, les emprunts et les instruments dérivés.

Hydro-Québec utilise le taux de capitalisation aux fins du suivi de la structure du capital. Elle vise à maintenir un taux de capitalisation d'au moins 25 %.

STRUCTURE DU CAPITAL

	2014	2013
Capitaux propres	20 618	19 394
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	44 477	44 224
Fonds d'amortissement ^a	(588)	(594)
Dette à perpétuité	267	253
Emprunts	126	23
Instruments dérivés	(35)	329
Total	64 865	63 629
Taux de capitalisation (%) ^b	31,8	30,5

a) Le fonds d'amortissement est présenté dans les Placements temporaires.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, de la dette à perpétuité, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

En 2014, les objectifs de gestion du capital d'Hydro-Québec sont demeurés inchangés par rapport à 2013.

NOTE 19 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	9	(259)
Matériaux, combustible et fournitures	(7)	(17)
Créditeurs et charges à payer	(269)	128
Intérêts courus	(19)	17
	(286)	(131)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	248	110
Intérêts payés	2 097	2 041

NOTE 20 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par Hydro-Québec (le Régime de retraite) est un régime contributif entièrement capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent

des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Tous les régimes d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2013. À cette date, le taux de capitalisation du régime était de 115,1 %. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2014.

NOTE 20 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	18 628	19 173	1 125	1 197
Coût des services rendus	344	379	42	48
Cotisations des employés	131	131	–	–
Prestations versées et remboursements	(869)	(819)	(61)	(59)
Intérêts sur les obligations	879	829	53	52
Perte actuarielle (gain actuariel)	3 162	(1 091)	184	(64)
Modifications aux régimes	–	26	(4)	(49)
Solde à la fin de l'exercice	22 275	18 628	1 339	1 125
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	18 732	16 414	72	68
Rendement réel des actifs	2 521	2 197	3	2
Cotisations des employés	131	131	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	263	809	13	14
Prestations versées et remboursements	(869)	(819)	(12)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	20 778	18 732	76	72
(Déficit) surplus à la fin de l'exercice	(1 497)	104	(1 263)	(1 053)
Coût (crédit) non amorti au titre des services passés	88	125	(48)	(49)
Perte actuarielle nette non amortie	5 264	3 657	370	193
Actif (passif) au titre des prestations constituées	3 855	3 886	(941)	(909)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

Aux 31 décembre, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	2014	2013	2014	2013
Obligations	38	41	90	93
Actions	43	44	–	–
Placements immobiliers	12	12	–	–
Autres	7	3	10	7
	100	100	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
Obligations	1 124	1 136	69	68

Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 15 M\$ en 2014 (14 M\$ en 2013).

SOMMES VERSÉES EN ESPÈCES

Les sommes versées en espèces par Hydro-Québec au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2014	2013
Cotisations d'Hydro-Québec		
Régime de retraite	263	809
Autres régimes capitalisés	13	14
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	49	46
	325	869

Conformément à l'évaluation actuarielle de capitalisation, Hydro-Québec a versé des cotisations courantes de 263 M\$ en 2014 (261 M\$ en 2013), y compris des cotisations supplémentaires de 76 M\$ (73 M\$ en 2013), pour couvrir le coût des services courants et a fourni une lettre de crédit irrévocable de 69 M\$ en faveur du Régime de retraite (une cotisation d'équilibre de 548 M\$ a été versée en 2013).

La lettre de crédit et la cotisation d'équilibre tiennent compte de certaines mesures d'allègement temporaires introduites par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi*, et notamment du prolongement de la période prévue pour combler le déficit actuariel.

COMPOSANTES DU COÛT CONSTATÉ AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
Coût des services rendus ^a	344	379	42	48
Intérêts sur les obligations	879	829	53	52
Rendement réel des actifs	(2 521)	(2 197)	(3)	(2)
Perte actuarielle (gain actuariel)	3 162	(1 091)	184	(64)
Modifications aux régimes	–	26	(4)	(49)
Coût (crédit) avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	1 864	(2 054)	272	(15)
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	1 332	1 071	–	–
Écart entre la perte actuarielle (le gain actuariel) sur les obligations au titre des prestations constituées et la perte actuarielle constatée	(2 939)	1 427	(177)	76
Écart entre le montant au titre des modifications aux régimes et l'amortissement du coût des services passés	37	12	(1)	49
Amortissement de (l'actif) l'obligation transitoire	–	(153)	–	13
	(1 570)	2 357	(178)	138
Coût constaté de l'exercice	294	303	94	123

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	2014	2013	2014	2013
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	3,98	4,77	3,98	4,77
Taux de croissance des salaires ^a	3,23	3,31	–	–
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	4,77	4,36	4,77	4,36
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75	6,75	3,73	3,91
Taux de croissance des salaires ^a	3,31	2,39	–	–

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2014, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,55 % pour 2015. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,90 % en 2030. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2014 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées de l'exercice	8	(5)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	98	(77)

NOTE 21 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

TRANSACTIONS LIÉES AUX ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. En 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2014, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus avec d'autres producteurs. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052. Hydro-Québec s'était aussi engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2015	1 479
2016	1 637
2017	1 712
2018	1 703
2019	1 853
2020 et suivants	30 085

GARANTIES

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2014, le coût après amortissement des dettes à long terme visées était de 5 805 M\$.

INVESTISSEMENTS

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 G\$ en 2015.

Par ailleurs, Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2014, les montants relatifs à toutes ces ententes étaient comptabilisés dans le poste Dette à long terme. Au 31 décembre 2013, les montants relatifs à certaines des ententes n'étaient pas comptabilisés dans ce poste, car celles-ci ne répondaient pas à tous les critères applicables pour la constatation d'un passif. Au 31 décembre 2013, les ententes non comptabilisées dans le poste Dette à long terme prévoyaient le versement de paiements annuels à compter de 2021, pour une durée maximale de 51 ans et pour un montant total de 618 M\$.

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté des recours contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec basés sur des revendications de droits ancestraux. Ainsi, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$. En juin 2009, ils ont signifié une demande d'injonction visant à faire suspendre les travaux sur le chantier du complexe de la Romaine à laquelle s'est greffée, en mai 2010, une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre les travaux sur les lignes de raccordement du complexe. Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Les Innus de Pessamit réclament une somme de 500 M\$. Les procédures judiciaires suivent leur cours, et Hydro-Québec conteste le bien-fondé de tous ces recours.

NOTE 22 INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale. De plus, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence et réalise des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des transactions d'arbitrage.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité. Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le groupe – Technologie, le groupe – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Comptabilité et contrôle, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite, la vice-présidence – Ressources humaines ainsi que la direction principale – Centre de services partagés, qui relève d'Hydro-Québec Équipement et services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes qui dessert l'ensemble de l'entreprise. Ses prestations comprennent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, la gestion du parc de véhicules, la gestion du matériel ainsi que la gestion des services d'alimentation, d'hébergement et de transport aérien.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 2, Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités réalisées au Québec. En 2014, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 732 M\$, dont 1 385 M\$ des États-Unis (respectivement 1 658 M\$ et 1 365 M\$ en 2013).

NOTE 22 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

	2014						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 729	129	11 710	–	70	–	13 638
Clients intersectoriels	5 008	3 124	82	2 281	1 484	(11 979)	–
Amortissement	730	957	732	4	95	–	2 518
Frais financiers	1 141	794	470	–	27	(5)	2 427
Résultat provenant des activités poursuivies	2 298	624	341	–	117	–	3 380
Résultat provenant des activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	–
Résultat net	2 298	624	341	–	117	–	3 380
Actif total	33 036	20 942	14 760	445	5 929	(222)	74 890
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 213	1 627	915	11	152	–	3 918
Sans effet sur la trésorerie	201	36	11	–	–	–	248

	2013						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 674	44	11 160	–	–	–	12 878
Clients intersectoriels	4 924	3 005	84	2 574	1 503	(12 090)	–
Amortissement	765	906	709	3	100	–	2 483
Frais financiers	1 170	787	450	–	27	(5)	2 429
Résultat provenant des activités poursuivies	1 926	513	410	–	89	–	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées	4	–	–	–	–	–	4
Résultat net	1 930	513	410	–	89	–	2 942
Actif total	32 087	20 267	13 958	459	6 519	(180)	73 110
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 381	1 915	882	5	152	–	4 335
Sans effet sur la trésorerie	20	82	8	–	–	–	110

NOTE 23 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

M\$	2014	2013	2012	2011	2010
RÉSULTATS					
Produits	13 638	12 878	12 134	12 250	12 270
Charges					
Exploitation	2 417	2 460	2 375	2 417	2 427
Achats d'électricité et de combustible	1 915	1 568	1 183	1 154	1 282
Amortissement	2 518	2 483	2 405	2 603	2 559
Taxes	981	1 000	997	864	906
	7 831	7 511	6 960	7 038	7 174
Résultat d'exploitation	5 807	5 367	5 174	5 212	5 096
Frais financiers	2 427	2 429	2 438	2 526	2 553
Résultat provenant des activités poursuivies	3 380	2 938	2 736	2 686	2 543
Résultat provenant des activités abandonnées^a	–	4	(1 876)	(75)	(28)
Résultat net	3 380	2 942	860	2 611	2 515
DIVIDENDE	2 535	2 207	645	1 958	1 886
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	74 890	73 110	70 508	69 594	65 794
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	44 744	44 477	43 524	42 050	38 660
Capitaux propres	20 618	19 394	18 982	18 834	18 566
INVESTISSEMENTS AU TITRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels ^b	3 918	4 335	3 932	3 814	4 220
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts ^c	2,25	2,09	2,02	1,97	1,93
Rendement des capitaux propres provenant des activités poursuivies (%) ^d	16,2	14,6	14,6	15,5	15,3
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%) ^e	24,8	22,8	22,5	21,9	20,7
Taux de capitalisation (%) ^f	31,8	30,5	30,6	31,4	32,1
Taux d'autofinancement (%) ^g	51,6	68,3	55,4	48,7	47,0

a) Les activités abandonnées sont liées à la décision prise en 2012 d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires.

b) Y compris le Plan global en efficacité énergétique.

c) Quotient de la somme du résultat d'exploitation et du revenu net de placement par les intérêts sur titres d'emprunt.

d) Quotient du résultat provenant des activités poursuivies par les capitaux propres moyens diminués du résultat moyen cumulatif provenant des activités abandonnées de l'exercice courant et des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen. Pour la période de 2010 à 2014, les capitaux propres moyens diminués du résultat moyen cumulatif provenant des activités abandonnées de l'exercice courant et des exercices précédents et du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen sont de respectivement 16 627 M\$, 17 319 M\$, 18 729 M\$, 20 141 M\$ et 20 929 M\$.

e) Quotient du résultat provenant des activités poursuivies par les produits.

f) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, de la dette à perpétuité, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

g) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, exclusion faite de la cession ou de l'acquisition nette de placements temporaires, et du remboursement de dette à long terme.

Note : Pour l'ensemble des sections Rétrospective quinquennale et Données financières trimestrielles consolidées, certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

DONNÉES D'EXPLOITATION

	2014	2013	2012	2011	2010
GWh					
Ventes d'électricité^a					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	68 074	65 983	61 956	62 402	59 348
Commercial, institutionnel et petits industriels	45 189	44 620	43 775	43 683	43 009
Grands clients industriels	55 738	56 855	56 875	58 210	59 828
Autres	5 919	5 818	5 795	5 671	7 300
	174 920	173 276	168 401	169 966	169 485
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	2 495	2 519	2 683	2 617	2 677
Canada et États-Unis (court terme)	24 129	29 689	25 406	21 063	17 477
	26 624	32 208	28 089	23 680	20 154
Ventes totales d'électricité	201 544	205 484	196 490	193 646	189 639
M\$					
Produits des ventes d'électricité^a					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	5 170	4 825	4 452	4 508	4 287
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 657	3 504	3 370	3 377	3 335
Grands clients industriels	2 389	2 439	2 317	2 533	2 534
Autres	339	317	303	302	350
	11 555	11 085	10 442	10 720	10 506
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	226	229	211	253	247
Canada et États-Unis (court terme)	1 403	1 296	983	999	1 057
	1 629	1 525	1 194	1 252	1 304
Produits totaux des ventes d'électricité	13 184	12 610	11 636	11 972	11 810
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	3 857 782	3 821 012	3 777 196	3 731 047	3 684 966
Commercial, institutionnel et petits industriels	317 671	316 585	314 895	313 468	311 149
Grands clients industriels	183	186	188	189	192
Autres	4 214	4 207	3 988	4 004	3 861
Nombre total d'abonnements	4 179 850	4 141 990	4 096 267	4 048 708	4 000 168

a) Données relatives aux activités poursuivies.

	2014	2013	2012	2011	2010
MW					
Puissance installée					
Centrales hydroélectriques	36 100	35 364	35 125	35 285	34 490
Centrale nucléaire ^a	–	–	–	675	675
Centrales thermiques	543	704	704	1 011	1 506
Puissance installée totale	36 643 ^b	36 068	35 829	36 971	36 671
GWh					
Besoins globaux d'énergie^c	222 045	226 576	221 004	214 764	209 108
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^d	38 743	39 031	38 797	35 481	37 717
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	34 187 ^e	33 885	33 911	33 902	33 725
Distribution ^f	115 583	114 843	114 649	113 525	112 089
	149 770	148 728	148 560	147 427	145 814

a) La centrale de Gentilly-2 a cessé de produire de l'électricité le 28 décembre 2012.

b) En plus de la capacité de production de ses propres installations, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW), en vertu d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited qui sera en vigueur jusqu'en 2041. Elle achète également toute la production de 31 parcs éoliens (2 857 MW) et de 4 petites centrales hydroélectriques (48 MW) ainsi que la quasi-totalité de la production de 7 centrales de cogénération à la biomasse et de 3 au biogaz (206 MW) appartenant à des producteurs indépendants. De plus, elle a accès à 1 132 MW en vertu de contrats à long terme avec d'autres fournisseurs.

c) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

d) Le chiffre de 2014 était valide en date du 20 février 2015. Les valeurs indiquées correspondent aux besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. La pointe d'une période donnée est déterminée d'après des mesures à intervalles fixes. Celle de l'hiver 2014-2015 s'est établie à 38 743 MW le 8 janvier 2015 à 8 h, après que la charge transitée sur le réseau eut momentanément atteint 38 950 MW à 7 h 21.

e) Soit 33 915 km de lignes exploitées par Hydro-Québec TransÉnergie et 272 km, par Hydro-Québec Distribution.

f) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

AUTRES DONNÉES

	2014	2013	2012	2011	2010
%					
Hausse (baisse) tarifaire moyenne du 1^{er} janvier au 31 décembre	3,8 ^a	1,7	(0,4)	(0,2)	0,6
Aux 31 décembre					
Effectif rémunéré^b	19 505	19 692	21 032	21 977	22 590
Effectif total^b					
Permanent	17 793	17 861	18 926	19 415	19 521
Temporaire	2 250	2 382	2 670	3 086	3 571
	20 043	20 243	21 596	22 501	23 092
Féminin (%)	29,4	30,0	30,6	31,1	30,9

a) À l'exclusion du tarif L.

b) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

					2014
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	4 625	2 865	2 660	3 488	13 638
Charges					
Exploitation	611	569	544	693	2 417
Achats d'électricité et de combustible	753	352	335	475	1 915
Amortissement	613	623	607	675	2 518
Taxes	284	228	230	239	981
	2 261	1 772	1 716	2 082	7 831
Résultat d'exploitation	2 364	1 093	944	1 406	5 807
Frais financiers	601	626	593	607	2 427
Résultat provenant des activités poursuivies	1 763	467	351	799	3 380
Résultat provenant des activités abandonnées	–	–	–	–	–
Résultat net	1 763	467	351	799	3 380

					2013
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	3 912	2 788	2 658	3 520	12 878
Charges					
Exploitation	629	600	568	663	2 460
Achats d'électricité et de combustible	449	328	320	471	1 568
Amortissement	576	599	601	707	2 483
Taxes	282	225	230	263	1 000
	1 936	1 752	1 719	2 104	7 511
Résultat d'exploitation	1 976	1 036	939	1 416	5 367
Frais financiers	607	601	620	601	2 429
Résultat provenant des activités poursuivies	1 369	435	319	815	2 938
Résultat provenant des activités abandonnées	(9)	29	(7)	(9)	4
Résultat net	1 360	464	312	806	2 942



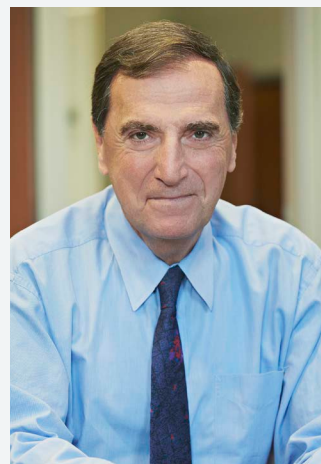
Thierry Vandal

Président-directeur général



Marie-José Nadeau

Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives et
secrétaire générale



Élie Saheb

Vice-président exécutif –
Technologie



Jean-Hugues Lafleur

Vice-président – Financement,
trésorerie et caisse de retraite



Lise Croteau

Vice-présidente –
Comptabilité et contrôle



Bruno Gingras

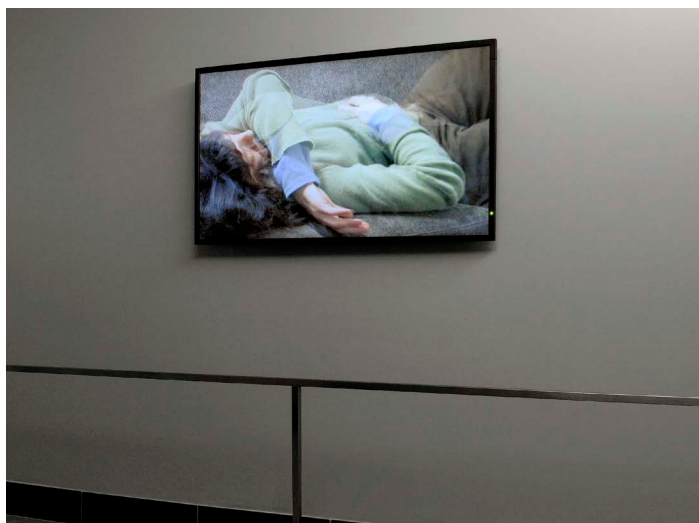
Vice-président –
Ressources humaines

Michael D. Penner Président et chef de la direction, Peds Chaussettes et Cie <i>Nomination : 8 octobre 2014</i> <i>Échéance : 14 mai 2018</i> <i>Statut : administrateur indépendant</i>	Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université McGill et docteur en jurisprudence de l'Université Hofstra à New York, Michael D. Penner est président et chef de la direction de la société Peds Chaussettes, une entreprise manufacturière du secteur du textile. En 2011, il a orchestré l'achat de certains actifs du groupe International Legwear, établi à Hildebran, en Caroline du Nord. Il est membre du Barreau de l'État de New York.
Thierry Vandal Président-directeur général, Hydro-Québec <i>Nomination : 6 avril 2005</i> <i>Échéance : 3 octobre 2017¹</i> <i>Statut : administrateur non indépendant</i>	Titulaire d'un baccalauréat en génie de l'École Polytechnique de Montréal et d'un MBA de HEC Montréal, Thierry Vandal œuvre dans le secteur de l'énergie depuis plus de trente ans. Il a notamment touché aux domaines de l'exploitation, du marketing et de la planification stratégique dans les secteurs du pétrole, de la pétrochimie et du gaz naturel avant de se joindre à Hydro-Québec en 1996. M. Vandal est président du conseil d'administration du Réseau BioFuelNet Canada et siège entre autres au conseil de HEC Montréal et de l'Université McGill.
Anik Brochu Directrice des ressources humaines, Groupe T.A.P. <i>Nomination : 13 septembre 2006</i> <i>Échéance : 30 novembre 2015</i> <i>Statut : administratrice indépendante</i>	Diplômée en droit de l'Université d'Ottawa et membre du Barreau du Québec, Anik Brochu a été directrice générale de la Chambre de commerce de Val-d'Or de 1997 à 2008 et avocate au sein du cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells de 2008 à 2010. Elle offre encore des services-conseils à ce cabinet. En 2011, elle s'est jointe au Groupe T.A.P. à titre de directrice des ressources humaines. M^{me} Brochu est membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de divers comités actifs dans le domaine du développement socioéconomique.
Carl Cassista Président, Technologies Axion <i>Nomination : 26 septembre 2007</i> <i>Échéance : 17 décembre 2018</i> <i>Statut : administrateur indépendant</i>	Diplômé de l'Université Laval et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Carl Cassista œuvre en génie électrique au sein de Technologies Axion depuis 1982. Il assure la présidence de cette entreprise depuis 1994 et a piloté son expansion en Amérique et en Europe. M. Cassista a également siégé au conseil d'administration de nombreux organismes de développement à vocation économique.
Gilbert Charland Sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles <i>Nomination : 5 janvier 2015</i> <i>Échéance : 19 février 2017</i> <i>Statut : administrateur non indépendant</i>	Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en histoire de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en science politique de l'Université Laval, Gilbert Charland a occupé de nombreux postes de direction dans divers ministères du gouvernement du Québec. Il a été sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, puis sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant d'être nommé sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.
Michelle Cormier Associée à l'exploitation, Wynnchurch Capital, Ltd. <i>Nomination : 4 novembre 2009</i> <i>Échéance : 17 décembre 2018</i> <i>Statut : administratrice indépendante</i>	Titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Bishop's et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université McGill, Michelle Cormier est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés. Après avoir occupé des postes de direction à Alcan Aluminium et aux Entreprises Repap, elle a été vice-présidente et chef de la direction financière de la TNG Corporation de 2001 à 2014. M^{me} Cormier est associée à l'exploitation à Wynnchurch Capital depuis juin 2014. Elle est aussi présidente du conseil d'administration de l'Orchestre Métropolitain.
Laurent Ferreira Vice-président exécutif et directeur général, Dérivés et négociation pour compte propre, Banque Nationale du Canada <i>Nomination : 17 décembre 2014</i> <i>Échéance : 17 décembre 2018</i> <i>Statut : administrateur indépendant</i>	Titulaire d'un baccalauréat en science économique de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en sciences de la gestion avec spécialisation en finance de HEC Montréal, Laurent Ferreira a été associé – Banque d'investissement – Marketing et dérivés à la société d'investissement américaine Bankers Trust. M. Ferreira est entré à la Banque Nationale du Canada en 1998. Il est vice-président exécutif et directeur général, Dérivés et négociation pour compte propre.

1. Le 30 janvier 2015, Thierry Vandal a annoncé qu'il quitterait son poste de président-directeur général d'Hydro-Québec le 1^{er} mai 2015.

Éric Forest Maire, Rimouski <i>Nomination : 17 décembre 2014</i> <i>Échéance : 17 décembre 2018</i> <i>Statut : administrateur non indépendant</i>	Détenteur d'un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Éric Forest a été directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de Rimouski. Il a ensuite occupé les postes de directeur général et de vice-président aux ventes pour le concessionnaire Boulevard Chevrolet, de 1986 à 1995, et celui de directeur général du club de hockey L'Océanic de Rimouski, de 1995 à 2005. Il est maire de Rimouski depuis 2005 et a assuré la présidence de l'Union des municipalités du Québec de 2010 à 2014.
Suzanne Gouin Présidente-directrice générale, TV5 Québec Canada <i>Nomination : 26 septembre 2007</i> <i>Échéance : 30 novembre 2015</i> <i>Statut : administratrice indépendante</i>	Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia, où elle a suivi des cours de deuxième cycle en études des médias, Suzanne Gouin détient également un MBA de l'Université de Western Ontario et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a occupé divers postes de direction dans des entreprises médiatiques et s'est jointe à TV5 Québec Canada à titre de présidente-directrice générale en 2002. M^{me} Gouin siège au conseil du Centre hospitalier de St. Mary et de divers organismes sans but lucratif.
Isabelle Hudon Chef de la direction, Québec et vice-présidente principale, solutions clients, Financière Sun Life <i>Nomination : 30 novembre 2011</i> <i>Échéance : 30 novembre 2015</i> <i>Statut : administratrice indépendante</i>	Isabelle Hudon a d'abord fait carrière en communications avant d'être nommée présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qu'elle a dirigée de 2004 à 2008. M^{me} Hudon a présidé l'agence de publicité Marketel/McCann-Erickson de 2008 à 2010 puis, en 2010, elle s'est jointe à la Financière Sun Life à titre de présidente pour le Québec. Depuis 2014, elle cumule les fonctions de chef de la direction, Québec et de vice-présidente principale, solutions clients de la Financière Sun Life. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada et de Holt Renfrew.
Jacques Leblanc Président, Gestion Jacques Leblanc <i>Nomination : 7 avril 2004</i> <i>Échéance : 30 novembre 2014¹</i> <i>Statut : administrateur indépendant</i>	Diplômé en administration de l'Université Laval, comptable professionnel agréé et Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Jacques Leblanc est également certifié par le Collège des administrateurs de sociétés. Il a été un associé du cabinet Leblanc Bourque Arseneault pendant 25 ans.
Yvon Marcoux Administrateur de sociétés <i>Nomination : 17 décembre 2014</i> <i>Échéance : 17 décembre 2018</i> <i>Statut : administrateur indépendant</i>	Titulaire d'une licence et d'un diplôme d'études supérieures en droit de l'Université Laval ainsi que d'une maîtrise en droit de l'Université de Toronto, Yvon Marcoux est membre du Barreau du Québec. Il a été greffier, puis secrétaire adjoint au Secrétariat du Conseil du trésor et sous-ministre adjoint des Affaires municipales du Québec. Après avoir occupé des postes de direction dans diverses institutions financières, il a siégé à l'Assemblée nationale du Québec. Il a notamment été ministre des Transports de 2003 à 2005 et ministre de la Justice et procureur général de 2005 à 2007.
Marie-Anne Tawil Présidente et chef de la direction, Les Investissements Iron Hill <i>Nomination : 7 décembre 2005</i> <i>Échéance : 30 novembre 2015</i> <i>Statut : administratrice indépendante</i>	Titulaire d'une licence en droit civil et d'un baccalauréat en <i>common law</i> de l'Université d'Ottawa ainsi que d'un MBA de l'Université Concordia, Marie-Anne Tawil est membre du Barreau du Québec et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a pratiqué le droit dans deux importants cabinets d'avocats de Montréal et a été conseillère juridique et secrétaire de Québecor. Elle est présidente et chef de la direction des Investissements Iron Hill depuis 2000. M^{me} Tawil siège au conseil de Centraide du Grand Montréal et au comité de gouvernance de la fondation ONE DROP.

1. À l'expiration de son mandat, l'administrateur demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.



Fière de soutenir le milieu des arts visuels québécois, Hydro-Québec présente une partie des œuvres de sa collection dans des endroits passants afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

À gauche

Le Bouclier perdu, animation-performance-vidéo (1/5) de Diane Landry, 2005
© Diane Landry

À droite

Shudder, huile et acrylique sur toile de Dil Hildebrand, 2009
© Dil Hildebrand

Page suivante

Nids d'aube, gouache sur carton de Léon Bellefleur, 1952



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé du président du Conseil et du président-directeur général ainsi que d'administrateurs ayant des parcours professionnels variés qu'ils mettent à profit au sein de sept comités : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines, le Comité d'environnement et d'affaires publiques, le Comité des finances et le Comité de gestion financière du régime de retraite. Le Conseil est présidé par Michael D. Penner.

Mandat : Le Conseil administre les affaires de la Société avec efficience, en conformité avec la *Loi sur Hydro-Québec*, la *Loi sur les compagnies* et les règlements applicables. Ses principales fonctions comprennent l'examen et l'approbation du Plan stratégique et du Plan d'affaires annuel, l'établissement des objectifs de performance annuels de la Société, la revue mensuelle des résultats financiers et l'examen périodique de la gestion intégrée des risques d'affaires. De plus, le Conseil approuve la nomination des dirigeants autres que le président-directeur général de même que les politiques relatives à la rémunération et aux conditions de travail des employés et des dirigeants. Il approuve également les principaux projets d'investissement de la Société dans la production, le transport et la distribution d'électricité ainsi que les dossiers majeurs soumis à la Régie de l'énergie.

Activités : En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises, tandis que ses comités ont tenu 29 réunions au total. Le Conseil a approuvé de nombreux projets d'investissement dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité, dont la construction d'une ligne de transport à 735 kV entre le poste de la Chamouchouane et la région métropolitaine de Montréal et la dérivation d'une ligne à 735 kV vers le poste du Bout-de-l'Île (projet de la

Chamouchouane-Bout-de-l'Île), le raccordement au réseau du parc éolien Mesgi'g Uguj's'n à Rivière-Nouvelle, le remplacement des transformateurs à 735-315 kV au poste de la Manicouagan ainsi que la construction des postes Judith-Jasmin et de Saint-Jérôme et leur raccordement au réseau de distribution. Le Conseil a également autorisé des investissements visant à assurer la pérennité des actifs de télécommunications d'Hydro-Québec TransÉnergie. Les administrateurs ont en outre bénéficié de présentations portant sur la gestion du parc de véhicules et sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour soutenir le rendement global de l'entreprise.

Au chapitre de ses activités récurrentes, le Conseil a examiné les objectifs de la Société et a approuvé les résultats financiers trimestriels et annuels de celle-ci ainsi que les états financiers de son régime de retraite. Il a fait le suivi des principaux projets d'investissement de la Société et a examiné le portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels. Il a également approuvé le Plan d'affaires et le plan annuel de vérification interne de la Société ainsi que le plan et les honoraires des auditeurs pour l'audit des états financiers d'Hydro-Québec et de son régime de retraite.

COMITÉ EXÉCUTIF (A)

Mandat : Le Comité exécutif est investi de tous les pouvoirs du Conseil d'administration à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à ce dernier aux termes de la loi et des règlements de la Société. Il est présidé par Michael D. Penner.

Activités : Le Comité exécutif a tenu une réunion en 2014.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (B)

Mandat : Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'élaborer les règles de gouvernance de la Société de même que les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'au personnel d'Hydro-Québec et de ses filiales en propriété exclusive; les profils de compétence et d'expérience des administrateurs; les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du Conseil d'administration; le programme d'accueil et de formation continue des membres du Conseil ainsi que les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. Ce comité fait également des recommandations au Conseil concernant le Plan stratégique et le Rapport annuel de la Société de même que la composition et le mandat des comités du Conseil. Le Comité de gouvernance et d'éthique est présidé par Michael D. Penner.

Activités : En 2014, le Comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions. Tout en surveillant l'application des mesures de gouvernance prévues par la *Loi sur Hydro-Québec*, le Comité a passé en revue les mandats des comités du Conseil d'administration. Il a examiné le *Rapport annuel 2013* d'Hydro-Québec, le bilan annuel du programme d'accueil et de formation continue des membres du Conseil d'administration ainsi que les bilans annuels relatifs à plusieurs politiques de la Société. De plus, il a recommandé au Conseil la nomination de Carl Cassista à titre de président du Comité des ressources humaines.

COMITÉ DE VÉRIFICATION (C)

Mandat : Le Comité de vérification a pour mandat de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'approbation des états financiers d'Hydro-Québec et de son régime de retraite. Il s'assure que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et l'évolution de celle-ci, et que les pratiques comptables et les mécanismes de contrôle sont adéquats et efficaces. Il émet un avis

préalablement à l'approbation par le Conseil des plans annuels d'audit, des lettres de mission et de la rémunération des auditeurs. Le Comité de vérification supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place et au suivi d'un plan d'optimisation des ressources de la Société. De plus, il examine le processus de gestion intégrée des risques d'affaires. Il peut également jouer le rôle de comité de vérification d'une filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec. Le Comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs indépendants qui ont l'expertise nécessaire pour l'exécution de son mandat. Il est présidé par Jacques Leblanc.

Activités : Le Comité de vérification a tenu neuf réunions en 2014. Au titre de ses activités récurrentes, il a examiné les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec et de son régime de retraite, de même que les états financiers annuels de la Société d'énergie de la Baie James. Il a également examiné le plan de contrôle annuel d'Hydro-Québec ainsi que la reddition de comptes de celui de l'année précédente. Il s'est assuré de l'indépendance des auditeurs, qu'il a rencontrés aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci, et il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver les plans annuels d'audit et les lettres de mission pour l'exercice financier de la Société et de son régime de retraite. Il a pris connaissance des résultats des vérifications internes ainsi que des rapports relatifs au contrôle et à l'optimisation des activités et des ressources de la Société et à la gestion des risques connexes. Il a aussi fait un suivi de la gestion des comptes clients d'Hydro-Québec Distribution et de la synthèse des opérations commerciales de la Société et de ses participations de premier rang. Le Comité de vérification a porté une attention particulière au processus d'adjudication et de gestion des contrats par l'entreprise. Les membres du comité ont assisté à une présentation détaillée sur le sujet par le président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés. En 2014, le vérificateur interne a réalisé 38 projets de vérification.



Cinq rapports traitent de la gestion des contrats dans les activités suivantes : les projets de réfection, l'installation et la réfection d'ouvrages civils souterrains du réseau de distribution, l'infrastructure de mesurage avancée, les services professionnels en technologie et l'évaluation des fournisseurs de biens stratégiques et de services spécialisés. Enfin, le comité a examiné le plan de vérification interne de la Société pour 2015 et a recommandé son approbation par le Conseil. Il a aussi recommandé au Conseil un changement de référentiel comptable (passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis) prenant effet le 1^{er} janvier 2015.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (D)

Mandat : Le Comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes de rémunération qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Il lui incombe aussi d'élaborer un profil de compétences et d'expérience pour le poste de président-directeur général et de proposer un candidat au Conseil d'administration, aux fins de recommandation au gouvernement du Québec. Il élabore et propose également des critères d'évaluation pour le président-directeur général et fait des recommandations au Conseil concernant sa rémunération. De plus, il participe à la sélection et à la planification de la relève des dirigeants de la Société et de ses filiales. Ce comité est présidé par Carl Cassista.

Activités : En 2014, le Comité des ressources humaines a tenu quatre réunions, dont une avec le Comité des finances afin d'examiner le Plan d'affaires, les objectifs et la gestion des risques d'Hydro-Québec. Le Comité a évalué les résultats de la Société au regard de ses objectifs annuels. Il a examiné la rémunération globale des employés, des cadres et du président-directeur général d'Hydro-Québec ainsi que des employés et des dirigeants des filiales en propriété exclusive de la Société et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration. Il a en outre fait un suivi rigoureux des risques d'affaires liés aux ressources humaines. Enfin, il a pris connaissance du *Rapport d'activité de la protectrice de la personne 2013* et de la reddition de comptes annuelle sur l'application de la politique Nos ressources humaines.

COMITÉ D'ENVIRONNEMENT ET D'AFFAIRES PUBLIQUES (E)

Mandat : Le Comité d'environnement et d'affaires publiques a pour mandat d'émettre des avis ou des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne la gestion et la conformité environnementales et l'intégration du concept du développement durable; la santé et la sécurité du public; les relations avec les collectivités; la responsabilité sociale de la Société, sa contribution à la vie collective ainsi que son image de marque. Il reçoit également les rapports sur les incidents environnementaux et sur les réclamations, avis, enquêtes et poursuites judiciaires connexes. Ce comité est présidé par Suzanne Gouin.

Activités : Le Comité d'environnement et d'affaires publiques a tenu cinq réunions en 2014. Il a notamment étudié le bilan de la revue annuelle de la gestion environnementale réalisée par le président-directeur général ainsi que les rapports semestriels sur la conformité légale en matière d'environnement. Il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'octroi de dons et de commandites selon les critères et les règles établis dans la Politique d'octroi des dons et commandites d'Hydro-Québec. Le Comité a également examiné les bilans annuels relatifs aux activités de communication et de relations publiques de la Société, à la répartition des contributions en dons

et commandites, au financement des chaires de recherche universitaire et aux activités de coopération internationale financées par Hydro-Québec dans les pays de la Francophonie. Il a pris connaissance des rapports d'activité annuels de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et des comités de liaison qu'Hydro-Québec a formés avec l'Union des producteurs agricoles et la Fédération québécoise des municipalités. De plus, il a rencontré le vérificateur du Rapport sur le développement durable d'Hydro-Québec et pris connaissance de son rapport de gestion.

COMITÉ DES FINANCES (F)

Mandat : Le Comité des finances a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux d'Hydro-Québec en matière de financement, d'emprunts, d'assurances, d'affaires bancaires et de gestion des risques ainsi que sur tout projet majeur d'investissement à l'extérieur du Québec et sur tout dossier important relatif à la commercialisation de technologies. De plus, il doit examiner chaque année le portefeuille consolidé des risques d'affaires résiduels auxquels la Société est exposée. La présidence de ce comité est vacante.

Activités : Le Comité des finances a tenu quatre réunions en 2014, dont une avec le Comité des ressources humaines dans le but d'analyser le Plan d'affaires, les objectifs et la gestion des risques de la Société. Il a étudié divers programmes annuels et dossiers à caractère financier avant d'en recommander l'approbation par le Conseil : emprunts, garanties, gestion des risques financiers, swaps, gestion du fonds d'amortissement, instruments dérivés et sous-jacents, et suivi des risques des contreparties dans le cadre des transactions énergétiques réalisées par Hydro-Québec Production sur les marchés de gros. De plus, il a recommandé au Conseil l'approbation de limites maximales de crédit par contrepartie, selon la notation de crédit, pour chacune des fonctions concernées de la Société. Il a assuré un suivi périodique des programmes financiers et des projets d'investissement majeurs de l'entreprise.

COMITÉ DE GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAITE (G)

Mandat : Le Comité de gestion financière du régime de retraite a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux d'Hydro-Québec relativement à son régime de retraite, y compris la Politique de financement du régime de retraite, la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, les évaluations actuarielles du régime, le choix du portefeuille de référence, la situation financière du régime et les charges imputables au régime. Il se prononce également sur tout autre sujet lié à la gestion de la caisse de retraite. La présidence de ce comité est vacante.

Activités : En 2014, le Comité de gestion financière du régime de retraite a tenu trois réunions. Il a examiné l'évaluation actuarielle annuelle de la capitalisation et de la solvabilité du régime de retraite et en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration. Il a également recommandé au Conseil d'approuver les changements apportés à la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, le budget annuel alloué à la gestion de la caisse et à l'administration du régime ainsi que la reconduction du mandat de l'actuaire pour la prochaine évaluation actuarielle annuelle. Le Comité a suivi la mise en œuvre de la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite. De plus, il a évalué la performance et la structure du portefeuille de la caisse ainsi que le rendement des gestionnaires de portefeuilles spécialisés. Enfin, il a suivi avec attention l'évolution de la situation financière du régime de retraite.

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS EN 2014

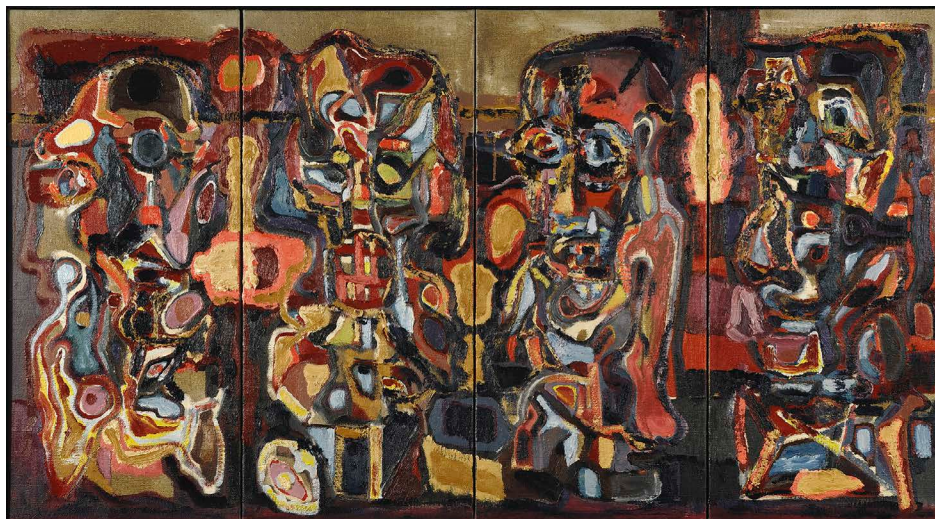
ADMINISTRATEURS	Notes	Conseil	A	B	C	D	E	F	G
	Nombre de réunions	10	1	3	9	4	5	4	3
Michael D. Penner A B C D E F G	1	3		2	2	2	1	2	1
Thierry Vandal A E F G	2	10	1				4	4	3
Anik Brochu E	3	8				1	4		
Carl Cassista C D		9			9	4			
Gilbert Charland	4								
Michelle Cormier C	5	10	1		8			2	1
Laurent Ferreira	6								
Éric Forest	6								
Suzanne Gouin D E		9				4	5		
Isabelle Hudon E		8					5		
Jacques Leblanc B C	7	10	1	3	9	1		4	3
Yvon Marcoux	6								
Marie-Anne Tawil B C		10		3	9				

ADMINISTRATEURS SORTANTS	Conseil	A	B	C	D	E	F	G
Nombre de réunions	1		1		1			
Marie-France Poulin A B D (fin du mandat : 24 février 2014)	1		1		1			
Nombre de réunions	1		1	2	1	1		
Pierre Karl Péladeau A B C D E F G (fin du mandat : 9 mars 2014)	1		1	2	1	1		
Nombre de réunions	3	1					1	1
Louis Lagassé A F G (fin du mandat : 30 avril 2014)	3	1					1	1
Nombre de réunions	8		1				3	2
Michel Plessis-Bélair A B F G (fin du mandat : 11 novembre 2014)	4		1				2	2
Nombre de réunions	10							
Patrick Déry (fin du mandat : 17 décembre 2014)	10							
Nombre de réunions	10							
Martine Rioux (fin du mandat : 17 décembre 2014)	8							
Nombre de réunions	10							
Christyne Tremblay (fin du mandat : 5 janvier 2015)	8							

Comités du Conseil d'administration

- A Comité exécutif
- B Comité de gouvernance et d'éthique
- C Comité de vérification
- D Comité des ressources humaines
- E Comité d'environnement et d'affaires publiques
- F Comité des finances
- G Comité de gestion financière du régime de retraite

1. Michael D. Penner est entré en fonction le 8 octobre 2014.
2. Thierry Vandal assiste aux réunions du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité de vérification et du Comité des ressources humaines à titre d'invité.
3. Anik Brochu a participé à titre de membre suppléant à la réunion du Comité des ressources humaines tenue le 19 juin 2014.
4. En vertu du décret 1148-2014 du 17 décembre 2014, Gilbert Charland a été nommé membre du Conseil d'administration avec effet le 5 janvier 2015.
5. Michelle Cormier a participé à titre de membre suppléant à la réunion du Comité exécutif tenue le 31 mars 2014, aux réunions du Comité des finances tenues le 16 octobre 2014 et le 11 décembre 2014 ainsi qu'à la réunion du Comité de gestion financière du régime de retraite tenue le 10 décembre 2014.
6. Laurent Ferreira, Éric Forest et Yvon Marcoux sont entrés en fonction le 17 décembre 2014.
7. Jacques Leblanc a participé à titre de membre suppléant aux réunions du Comité de gestion financière du régime de retraite tenues le 20 mars 2014, le 22 mai 2014 et le 10 décembre 2014, aux réunions du Comité des finances tenues le 20 mars 2014, le 5 juin 2014, le 16 octobre 2014 et le 11 décembre 2014, à la réunion du Comité exécutif tenue le 31 mars 2014 ainsi qu'à la réunion du Comité des ressources humaines tenue le 19 juin 2014.



Ci-contre
Untitled, Montreal, 2009,
huile sur toile de lin
montée sur panneaux
de bois, de Harold
Klunder, 2007-2009
© Harold Klunder

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la *Loi sur Hydro-Québec* en matière de gouvernance. Il souscrit également aux prescriptions des autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appliquent aux sociétés d'État, bien qu'il n'y soit pas légalement tenu du fait qu'Hydro-Québec n'est pas cotée en Bourse.

INDÉPENDANCE

À l'exception de Thierry Vandal, président-directeur général, de Gilbert Charland, sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et d'Éric Forest, maire de Rimouski, les membres du Conseil d'administration sont des administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions à l'égard des intérêts de la Société.

NOMINATION

Le gouvernement du Québec nomme les membres du Conseil en se fondant sur les profils de compétence et d'expérience établis par la Société. Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, et le président du Conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans; leur mandat peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non.

RÈGLES D'ÉTHIQUE

Le Conseil d'administration veille au respect des règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, qui découlent notamment du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS

La rémunération de tous les administrateurs indépendants est fixée par le décret 610-2006 et indexée périodiquement par le gouvernement. Elle se compose d'un montant annuel de base de 18 110 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 849 \$ pour chaque réunion du Conseil et de ses divers comités. Un montant annuel de 5 659 \$ est versé aux présidents des comités du Conseil.

En vertu du décret 877-2014, le président du Conseil reçoit une rémunération annuelle de 55 000 \$ et bénéficie de la même rémunération que les administrateurs indépendants pour la participation aux réunions du Conseil et de ses comités ainsi que pour la présidence d'un comité. Les membres du Conseil ont également droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation concernant son rôle et ses responsabilités ainsi que la nature et le contexte commercial des principales activités d'Hydro-Québec. Les administrateurs sont informés du cadre juridique et réglementaire de la Société, notamment en ce qui a trait à la gouvernance d'une société d'État. Les membres des comités du Conseil reçoivent en outre des documents d'information sur le mandat et sur les dossiers de leur comité. Le programme d'accueil et de formation des administrateurs prévoit également des présentations sur des dossiers ou sur des projets importants ainsi que des visites d'installations.

En 2014, les membres du Conseil ont visité le centre de conduite des télécommunications, le centre d'exploitation informatique et le centre de traitement des données. Ils ont également visité les chantiers des postes Bélanger et du Bout-de-l'Île. De plus, ils ont assisté à des présentations sur l'état d'avancement des travaux au complexe de la Romaine, les technologies de l'information, la gestion du parc de véhicules et la sécurité des accès informatiques à Hydro-Québec.

SÉPARATION FONCTIONNELLE

En 1997, Hydro-Québec a mis en place une structure organisationnelle qui permet à certaines unités de travailler séparément les unes des autres tout en faisant partie de la même entreprise. C'est le principe de la séparation fonctionnelle. Les activités de ces unités sont soumises à des règles de conduite et d'éthique précises. Ainsi, le processus d'approvisionnement en électricité du Distributeur est régi par le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, qui a été approuvé par le Conseil d'administration et par la Régie de l'énergie. Ce code garantit l'équité de la procédure d'appel d'offres pour tous les fournisseurs d'électricité. Son application fait l'objet d'un suivi annuel par la Régie. Par ailleurs, la Régie de l'énergie a approuvé le *Code de conduite du Distributeur* en mars 2006. Ce code s'applique aux transactions du Distributeur avec le Producteur concernant des approvisionnements qui ne sont pas soumis à la procédure d'appel d'offres. Il encadre aussi les transactions entre le Distributeur et ses entités affiliées, l'objectif étant d'empêcher que les activités commerciales de ces entités soient financées, en tout ou en partie, par les clients du service d'électricité. Son application fait l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel du Distributeur à la Régie. On peut consulter le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres* et le *Code de conduite du Distributeur* sur le site Web de la Société.

Hydro-Québec TransÉnergie est assujettie au *Code de conduite du Transporteur*, approuvé par la Régie de l'énergie en 2004. Ce code régit les relations entre le Transporteur et ses entités affiliées, et vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement. Les informations qui doivent être rendues publiques en vertu du *Code de conduite du Transporteur* sont publiées sur le site OATI webOASIS^{MC}, à l'adresse www.oatioasis.com/hqt. Dans son rapport annuel à la Régie, le Transporteur dresse un bilan de l'application du *Code de conduite du Transporteur*. Enfin, il convient de mentionner le *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité*. Approuvé par la Régie de l'énergie en décembre 2007 après que la direction – Contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie a été désignée coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, ce code est entré en vigueur en janvier 2008 et a été révisé en septembre 2011. Il a pour but d'assurer que la fiabilité du réseau de transport demeure la priorité du coordonnateur de la fiabilité et de prévenir toute forme de traitement préférentiel pour les autres directions de la division, pour les entités affiliées du Transporteur et pour les autres utilisateurs du réseau. L'application de ce code fait également l'objet d'un bilan annuel auprès de la Régie.

CADRE DE CONTRÔLE

La Direction de la Société maintient un cadre de contrôle interne conforme aux critères exigeants du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale. La Société communique aux employés ses règles d'éthique et de conduite afin, notamment, d'assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Le cadre de contrôle interne contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Il intègre notamment un processus de gestion des risques d'affaires et l'élaboration d'un plan de contrôle annuel qui requiert l'implication de toutes les divisions et unités corporatives. La vérification interne aide à déterminer si le cadre de contrôle est suffisant et efficace, et à évaluer les politiques et les procédures de la Société. Elle comprend une vérification d'optimisation, qui vise à assurer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité des activités de la Société. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants peuvent, sans restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout aspect de leur mandat, en présence ou non de la Direction.

RÈGLES DE SUIVI DE L'INDÉPENDANCE DES AUDITEURS

Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité de vérification de s'assurer du maintien de l'indépendance des auditeurs, dont un processus d'analyse préalable de tout mandat pouvant leur être confié. Ce processus est encadré par des règles relatives aux conditions d'approbation des mandats, qui prévoient entre autres que certains services ne peuvent être fournis par les auditeurs. Une reddition de comptes, qui comprend notamment des rapports sur les honoraires facturés par les auditeurs, est présentée au Comité de vérification. En ce qui concerne le Vérificateur général du Québec, qui est un des auditeurs d'Hydro-Québec, aucun mandat de services professionnels ne peut lui être confié puisqu'il est au service exclusif

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ADMINISTRATEURS EN 2014^a

	Rémunération de base ^{b,c}	Jetons de présence ^c	Avantages imposables ^d
Anik Brochu	18 020 \$	10 986 \$	117 \$
Carl Cassista	18 281 \$	18 576 \$	5 724 \$
Michelle Cormier	18 020 \$	18 177 \$	3 206 \$
Suzanne Gouin	23 651 \$	15 214 \$	197 \$
Isabelle Hudon	18 020 \$	11 003 \$	117 \$
Jacques Leblanc	23 651 \$	25 750 \$	5 573 \$
Michael D. Penner^e	12 269 \$	11 037 \$	1 291 \$
Marie-Anne Tawil	18 020 \$	18 576 \$	5 724 \$

a) Statutairement, les administrateurs non indépendants, Thierry Vandal, Éric Forest et Gilbert Charland, ne reçoivent aucune rémunération de base, ni de jetons de présence, à titre de membres du Conseil d'administration de la Société. Laurent Ferreira et Yvon Marcoux n'ont reçu aucune rémunération à titre d'administrateurs indépendants en 2014 puisqu'ils sont entrés en fonction le 17 décembre 2014.

b) En vertu des décrets 1099-2005 et 610-2006.

c) Y compris l'indexation au 1^{er} avril 2014.

d) Primes d'assurance et bilans de santé payés par Hydro-Québec.

e) Comme l'indique le décret 877-2014, Michael D. Penner reçoit une rémunération annuelle de base de 55 000 \$ à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire de 849 \$ par présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités et une somme additionnelle de 5 659 \$ pour la présidence du Comité de gouvernance et d'éthique.

de l'Assemblée nationale. Il n'est pas soumis aux mécanismes décrits ci-dessus, son indépendance étant encadrée par la *Loi sur le vérificateur général*.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les sociétés KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. ainsi que le Vérificateur général du Québec sont les auditeurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2014. Les honoraires facturés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. en 2014 pour d'autres prestations que les services d'audit et de certification représentent 7,8 % des honoraires facturés, qui totalisent 5,5 M\$.

ACCÈS AUX DOCUMENTS

ET PROTECTION DES

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Hydro-Québec met tout en œuvre pour assurer la confidentialité des renseignements personnels de ses employés, de ses clients et de ses fournisseurs, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, tout en respectant le droit à l'information du public.

Pour faciliter l'accès aux documents dont la publication est prescrite par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, Hydro-Québec les diffuse sur le site www.hydroquebec.com/publications. Ce site fournit en outre des informations sur le droit d'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels, précisant notamment la marche à suivre pour formuler une demande d'accès à un document. On y trouve également les principales publications officielles de l'entreprise ainsi que des documents et renseignements qui présentent un intérêt pour l'information du public. En 2014, Hydro-Québec a reçu 310 demandes d'accès à l'information, dont 240 ont été acceptées intégralement ou partiellement et 47 ont été refusées. La plupart des refus étaient surtout motivés par la nécessité de protéger les renseignements personnels de tiers ou par le fait que la divulgation des documents soulèverait des enjeux commerciaux, stratégiques ou de sécurité. En ce qui concerne les 23 autres demandes soit qu'Hydro-Québec n'a pu les accepter, notamment parce

qu'elle ne détenait pas les documents demandés ou que le demandeur s'est désisté. Treize réponses d'Hydro-Québec ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information et aucune demande d'accès n'a nécessité de mesures d'accommodement particulières pour les personnes handicapées. Toutes les demandes ont été traitées dans les délais prescrits.

ÉTHIQUE

Hydro-Québec accorde une grande importance à l'éthique dans tous les aspects de ses activités. À titre de société d'État, elle doit faire preuve d'une probité exemplaire. Cela n'est possible qu'avec l'appui constant de son personnel, qui doit respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et agir de manière irréprochable. Loyauté, intégrité, respect, discrétion et équité sont des valeurs fondamentales qui reflètent l'engagement social d'Hydro-Québec envers sa clientèle et la collectivité. Les règles d'éthique qui découlent de ces valeurs sont énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec* (voir la page 112) et dans le *Code de conduite* des employés. Ce dernier document, accessible à l'adresse www.hydroquebec.com/publications, vise un double objectif : faciliter la compréhension des principes d'éthique énoncés dans la politique Notre gestion et approuvés par le Conseil d'administration ; aider l'ensemble des employés à accomplir leurs tâches dans le respect des valeurs d'Hydro-Québec.

Quel que soit leur niveau hiérarchique, les gestionnaires d'Hydro-Québec jouent un rôle essentiel dans le maintien du respect des principes d'éthique de la Société. Ils veillent à la mise en application du *Code de conduite*, contribuant ainsi à la préservation des valeurs de l'entreprise. La vice-présidente exécutive – Affaires corporatives et secrétaire générale est responsable de l'interprétation du *Code de conduite* et peut émettre des avis sur des questions éthiques dans un but préventif ou correctif.

ENCADREMENTS LINGUISTIQUES

En 2014, Hydro-Québec a élaboré une version remaniée et mise à jour de la directive Application de la *Charte de la langue française*, conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* de 2011, en vue de son adoption en 2015. Le Comité linguistique permanent de la Société a été consulté à plusieurs reprises tout au long du processus de mise à jour. La mandataire de l'application de la *Charte de la langue française* répond aux questions des employés sur son application et collabore avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour le règlement des plaintes.

Comme par les années passées, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts pour promouvoir la qualité du français dans ses communications internes et externes. Les textes et les documents officiels destinés à la publication ont fait l'objet d'une révision linguistique. Différents cours de perfectionnement ont été proposés au personnel, qui a également accès à une riche base de données terminologiques du domaine de l'électricité et à un service de consultation terminologique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Rapport sur le développement durable porte sur les principales actions menées par Hydro-Québec dans le domaine du développement durable, sur les progrès réalisés à ce chapitre et sur les choix énergétiques durables de la Société. Ce rapport s'inspire des lignes directrices de la Global Reporting Initiative. Il est diffusé sur le site www.hydroquebec.com/developpementdurable, qui fournit de nombreuses informations complémentaires concernant la performance de la Société en matière de développement durable.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2014

	Salaire de base au 31 décembre	Rémunération incitative ^a	Avantages accessoires utilisés ^b	Avantages imposables			
				Automobile			Assurance vie et assurance santé
				Nature de l'avantage	Allocation	Frais d'usage, stationnement	
Thierry Vandal Président-directeur général d'Hydro-Québec	469 188 \$	113 421 \$	–	Véhicule de fonction	–	2 422 \$	8 223 \$
André Boulanger Président d'Hydro-Québec TransÉnergie	393 722 \$	92 641 \$	2 735 \$	Indemnité pour usage d'un véhicule personnel ou fourniture d'un véhicule, plus stationnement	15 346 \$	5 690 \$	10 204 \$
Richard Cacchione Président d'Hydro-Québec Production	392 071 \$	92 252 \$	5 000 \$		–	14 458 \$	7 669 \$
Réal Laporte Président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés Président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James ^c	378 774 \$	89 123 \$	1 221 \$		–	14 639 \$	8 245 \$
Daniel Richard Président d'Hydro-Québec Distribution	366 072 \$	82 454 \$	4 456 \$		15 346 \$	4 842 \$	26 514 \$
Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires							
Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ) - Cotisation usuelle prévue par le régime - Rente calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années - Crédit de 2,25 % par année de cotisation - Reconnaissance de 66,67 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible aux fins du RRHQ							
Programme de prestations supplémentaires - Cotisation assumée par Hydro-Québec - Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis) - Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ <i>Autres dispositions applicables au président-directeur général d'Hydro-Québec</i> - Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années (moins rente payable par le RRHQ) - Crédit de 3,5 % par année de cotisation (moins crédit de rente accordé par le RRHQ) - Reconnaissance de deux années par année de participation - Reconnaissance de 100 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible (moins portion reconnue aux fins du RRHQ) - Rente limitée à 80 % du montant équivalant à la moyenne du salaire de base et de la rémunération incitative des trois meilleures années							

- a) Rémunération incitative versée en 2014. En ce qui a trait à la rémunération incitative relative aux objectifs de 2014, elle sera versée à l'atteinte du déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un résultat net de 3 050 M\$ pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.
- b) Avantages imposables liés à la planification financière et successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles.
- c) Réal Laporte ne reçoit aucune rémunération distincte à titre de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DU SEUL DIRIGEANT RÉMUNÉRÉ PAR UNE FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE EN 2014

	Salaire de base	Rémunération incitative ^a	Avantages accessoires ^b	Avantages sociaux
Sylvain Perron	117 509 \$	16 143 \$	2 000 \$	Régime de retraite et régime d'assurances collectives d'Hydro-Québec

- a) Rémunération incitative versée en 2014. En ce qui a trait à la rémunération incitative relative aux objectifs de 2014, elle sera versée à l'atteinte du déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un résultat net de 3 050 M\$ pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.
- b) Avantages imposables liés à la planification financière et successorale et à la pratique sportive.

SECTION I – INTERPRÉTATION ET APPLICATION

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société;
 - b) « **comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique mis en place dans sa forme actuelle par la résolution du Conseil d'administration du 16 mars 2007 (HA33/2007¹);
 - c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
 - d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société;
 - e) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
 - f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
 - g) « **contrôleur** » désigne le contrôleur de la Société, les contrôleurs des divisions ou des groupes ou des unités relevant du président-directeur général de la Société;
 - h) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
 - i) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
 - j) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;
 - k) « **partie liée** » désigne les filiales de la Société, incluant les filiales de la Caisse de retraite, les partenariats (coentreprises ou entreprises communes dans lesquelles s'exerce un contrôle conjoint des parties) et entreprises associées (entités dans lesquelles l'investisseur détient 20 % et plus des droits de vote) de la Société;
 - l) « **personne liée** » à un administrateur, un dirigeant et un contrôleur de la Société désigne :
 - 1° son conjoint, ses enfants et ceux de son conjoint, de même que ses parents et ceux de son conjoint;
 - 2° son associé;
 - 3° la succession ou la fiducie dans laquelle il a un droit appréciable de la nature de ceux d'un bénéficiaire ou à l'égard de laquelle il remplit des fonctions de liquidateur de succession, de fiduciaire ou autre administrateur du bien d'autrui, de mandataire ou de dépositaire;
 - 4° la personne morale dont il détient des titres lui assurant plus de 10 % d'une catégorie d'actions comportant le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, le droit de recevoir tout dividende déclaré ou celui de partager le reliquat de ses biens en cas de liquidation.
 - m) « **Règlement** » *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 (1998) 130 G.O. II, 3474, pris en vertu des articles 3.01 et 3.02 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - n) « **Société** » désigne Hydro-Québec.

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs, au président-directeur général, aux autres dirigeants de la Société et aux contrôleurs de cette dernière. Les dirigeants et contrôleurs de la Société sont également assujettis au *Code de conduite* ou autre encadrement similaire pouvant exister de temps à autre au sein de la Société. En cas de divergence entre le présent code et ces documents, le texte le plus exigeant s'applique.
Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement.

SECTION II – PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.
Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur assume ses fonctions en respectant les repères suivants :
 - les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, le traitement équitable des clients, des fournisseurs et des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur; et
 - les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social, la gestion, la sécurité et la divulgation financière.
- 3.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
- 3.3 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit dénoncer toute violation au présent code dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence au Président du Conseil et au secrétaire.
Cette dénonciation est traitée de façon confidentielle.
4. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur a cessé d'occuper ses fonctions.
Notamment, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut effectuer de transactions sur des titres dont la valeur pourrait être influencée par certaines actions d'Hydro-Québec, notamment avec des clients, fournisseurs ou autres partenaires dans la mesure où il détient de l'information inconnue du public à cet égard.

1. Le mandat du comité a été modifié par le Conseil d'administration le 13 juin 2008 (HA-104/2008).

5. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 5.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.
- 5.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein, le dirigeant et le contrôleur doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
6. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à influencer ou susceptible de influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.
- 6.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 6.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.
7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 7.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur, dirigeant ou contrôleur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information inconnue du public.
- 7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur, dirigeant ou contrôleur ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information inconnue du public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information inconnue du public.
8. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité de gouvernance et d'éthique sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 8.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.

Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

SECTION III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES CONTRÔLEURS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

9. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

Lorsque le présent code ne prévoit pas la situation, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un administrateur, dirigeant ou contrôleur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que la situation risque d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Société.
10. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
- 10.1 L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.

Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.
11. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par le Conseil pour :
 - a) détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - b) bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur, ce dirigeant ou ce contrôleur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur au sein de l'entreprise liée;
 - c) bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée; ou
 - d) bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

Pour les fins de cet article, « entreprise liée » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.

12. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui :
- a) est partie à un contrat ou à une opération avec la Société ou une partie liée;
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat ou à une opération avec la Société ou une partie liée, ou est administrateur, dirigeant, contrôleur ou employé de cette entreprise, sauf, dans ce dernier cas, s'il s'agit d'une entreprise appartenant au même groupe que la Société; ou
 - c) bénéficie d'un avantage direct ou indirect relativement à un contrat ou à une opération, qui peut raisonnablement être considéré comme étant susceptible d'influencer une prise de décision de sa part;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil et au secrétaire la nature et l'étendue de son intérêt dès qu'il en a connaissance.
- Un projet de contrat ou d'opération, y compris les négociations s'y rapportant, est assimilé à un contrat ou à une opération aux fins du présent article.
- Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.
- L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, contrôleur, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.
- L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ces restrictions ne s'appliquent pas lorsque la décision concerne une entreprise appartenant au même groupe que la Société.
- 12.1 L'administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans la Société ou une filiale. Il ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.
13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
- a) au cours de laquelle le contrat, l'opération ou la question concernée est à l'étude;
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat, l'opération ou la question concernée en acquiert un;
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat ou l'opération déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat, une opération ou une question sous étude.
14. Le dirigeant ou le contrôleur qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :
- a) avoir appris que le contrat, l'opération ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
 - b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat, de l'opération ou la décision concernée; ou
 - c) être devenu dirigeant ou contrôleur, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.
- Le dirigeant ou le contrôleur ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.
15. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat ou d'une opération visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.
16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur, au dirigeant ou au contrôleur.
17. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit dénoncer par écrit au président du Conseil ou au secrétaire les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

18. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit remettre au président du Conseil et au secrétaire, dans les trente jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :
- a) le nom de toute entreprise, incluant son domaine d'activité et son lieu d'exploitation, dans laquelle il détient directement ou indirectement des valeurs mobilières ou des biens incluant des parts sociales, lorsque la détention des valeurs mobilières est supérieure à 10 % de l'ensemble du capital émis et des titres en circulation, en précisant la nature et la proportion des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des biens ;
 - b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
 - c) tout autre fait, situation ou transaction dont il a connaissance qui pourrait le placer dans une situation de conflit d'intérêts ou être perçu comme tel incluant les cas prévus à l'article 12 a), b) et c) du code qui visent également une personne liée.
- L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil et au secrétaire.
- L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit également produire une telle déclaration dans les trente jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.
- Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.
19. Le secrétaire de la Société tient à la disposition des administrateurs et du Comité de gouvernance et d'éthique les déclarations reçues en application des articles 12 à 18.
- De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

DISPENSES

20. Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne participe ni directement ni indirectement;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur;
 - e) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
 - f) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

ATTESTATION

- 20.1 Dans les trente jours de l'adoption du présent code par le Conseil, et au plus tard le 31 janvier de chaque année par la suite, chaque administrateur, dirigeant ou contrôleur doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe C.
- Chaque nouvel administrateur, dirigeant ou contrôleur doit faire de même dans les trente jours de sa nomination à ce poste.

SECTION IV – RÉMUNÉRATION

- 20.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.

20.3 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

20.4 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur n'est pas visé par les articles 20.4 à 20.6.

20.8 Pour l'application des articles 20.4 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés à l'article 33 du Règlement énoncé à l'annexe A.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

SECTION V – APPLICATION DU CODE

AUTORITÉS COMPÉTENTES

20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont Hydro-Québec détient 100 % des actions, d'un dirigeant ou d'un contrôleur de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs de la Société.

21. Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le Comité de gouvernance et d'éthique exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues par le Conseil et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de gouvernance et d'éthique peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, à un dirigeant ou à un contrôleur, le Comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur, au dirigeant ou au contrôleur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

23. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux administrateurs, aux dirigeants ou aux contrôleurs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du Comité de gouvernance et d'éthique et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs en application du présent code.

25. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

26. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :

- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- l'avis a été déposé auprès du Conseil;
- les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète; et
- l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

27. Le Comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

SANCTIONS

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un contrôleur : toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
- s'il s'agit d'un administrateur : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10.1, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

30. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

PRODUCTION PUISSANCE INSTALLÉE EN MW

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES				36 100 MW			
Robert-Bourassa	5 616	Sainte-Marguerite-3	882	Laforge-2	319	Chelsea	152
La Grande-4	2 779	Laforge-1	878	Trenche	302	Sarcelle	150
La Grande-3	2 417	Bersimis-2	869	La Tuque	294	La Gabelle	131
La Grande-2-A	2 106	Outardes-4	785	Beaumont	270	Première-Chute	131
Beauharnois	1 853	Eastmain-1-A	768	McCormick	235	Les Cèdres	113
Manic-5	1 596	Carillon	753	Rocher-de-Grand-Mère	230	Rapides-Farmer	104
La Grande-1	1 436	Romaine-2	640	Paugan	226	Rapides-des-Quinze	103
René-Lévesque (Manic-3)	1 326	Toulmoustouc	526	Rapide-Blanc	204	Autres (19 centrales de moins de 100 MW)	798
Jean-Lesage (Manic-2)	1 229	Outardes-2	523	Shawinigan-2	200		
Bersimis-1	1 178	Eastmain-1	480	Shawinigan-3	194		
Manic-5-PA	1 064	Brisay	469	Manic-1	184		
Outardes-3	1 026	Péribonka	385	Rapides-des-Îles	176		

CENTRALES THERMIQUES		543 MW	CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES EN CONSTRUCTION ET PROJÉTÉES		910 MW
Bécancour (à turbines à gaz)		411	Romaine-1		270
Autres (24 centrales diesels des réseaux autonomes)		132	Romaine-3		395
			Romaine-4		245

PUISSANCE INSTALLÉE DU PARC D'HYDRO-QUÉBEC		36 643 MW	AUTRES SOURCES		9 671 MW
Centrales hydroélectriques (62) ^a		36 100	Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a		5 428
Centrales thermiques (25) ^b		543	31 parcs éoliens appartenant à des producteurs indépendants ^b		2 857
			7 centrales de cogénération à la biomasse et 3 au biogaz appartenant à des producteurs indépendants ^c		206
			4 petites centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs indépendants ^b		48
			Autres fournisseurs ^d		1 132

a) Soit 61 exploitées par Hydro-Québec Production et 1, par Hydro-Québec Distribution.

b) Soit 1 exploitée par Hydro-Québec Production et 24, par Hydro-Québec Distribution.

a) Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production jusqu'en 2041.

b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.

c) Hydro-Québec achète la quasi-totalité de la production.

d) Hydro-Québec a accès à la production de ces fournisseurs.

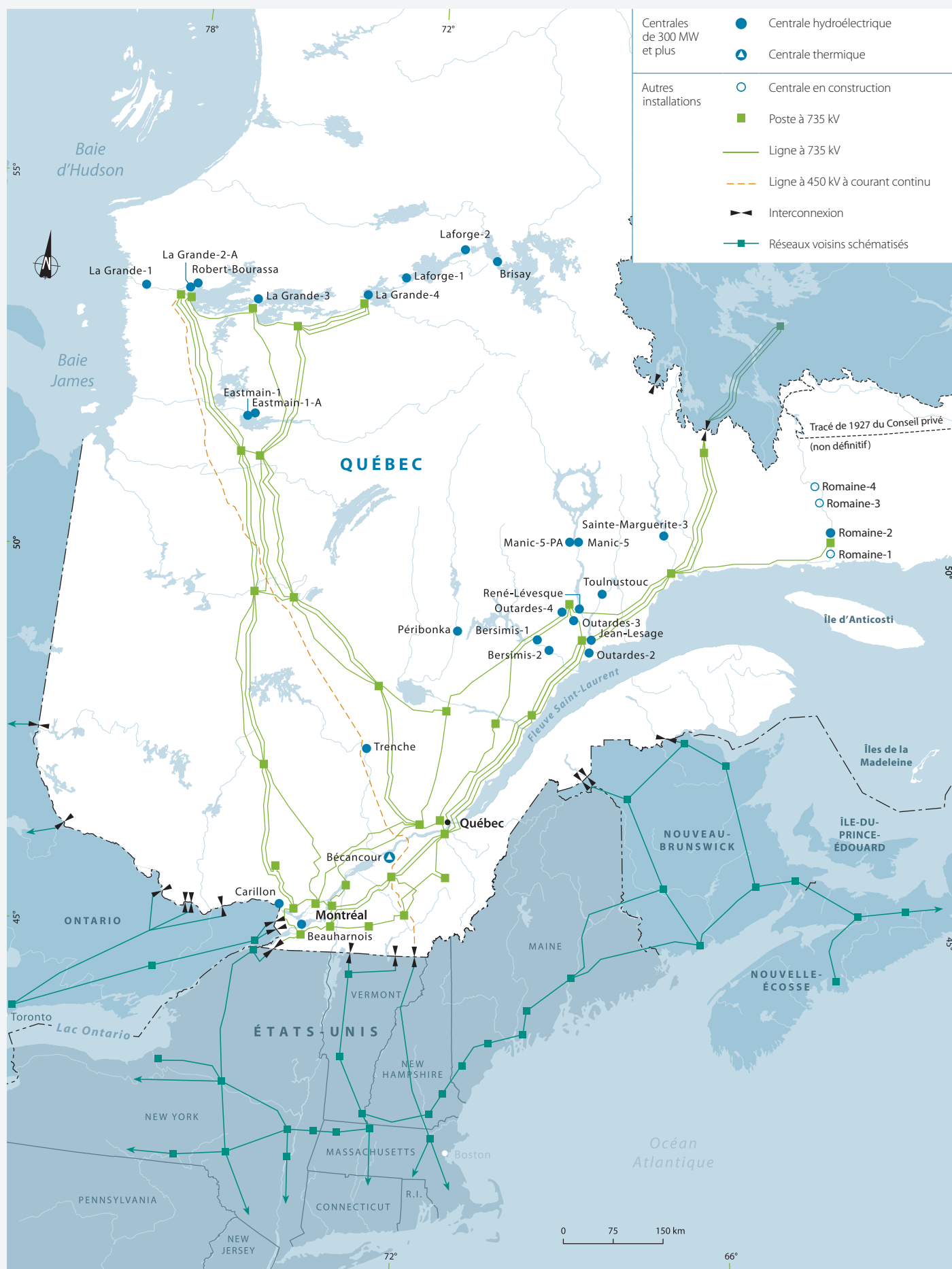
TRANSPORT

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	11 683 ^a	39
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 438	70
230 kV	3 230 ^b	54
161 kV	2 125	43
120 kV	6 938	218
69 kV et moins	3 555 ^c	104 ^d
Total	34 187	530

- a) Dont 261 km de lignes à 735 kV exploitées à 315 kV.
b) Dont 33 km de lignes à 230 kV exploitées à 120 kV.
c) Soit 3 283 km de lignes exploitées par Hydro-Québec TransÉnergie et 272 km, par Hydro-Québec Distribution.
d) Soit 93 postes exploités par Hydro-Québec TransÉnergie et 11, par Hydro-Québec Distribution.

DISTRIBUTION

Tension	Lignes (km)
34 kV	737
25 kV	109 752
12 kV	4 853
4 kV et moins	241
Total	115 583



HYDRO-QUÉBEC

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2211, poste 2316
Courriel : accueil@hydro.qc.ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

75, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydro.qc.ca

UNITÉS DE MESURE

¢/kWh	cent ou 0,01 \$ le kilowattheure
k\$	millier de dollars
M\$	million de dollars
G\$	milliard de dollars
V	volt (unité de mesure de la tension électrique)
kV	kilovolt ou millier de volts
MVA	mégavoltampère ou million de voltampères (voltampère : unité de mesure de la puissance apparente)
W	watt (unité de mesure de la puissance électrique)
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou milliard de watts
Wh	wattheure (unité de mesure de l'énergie électrique)
kWh	kilowattheure ou millier de wattheures
MWh	mégawattheure ou million de wattheures
GWh	gigawattheure ou milliard de wattheures
TWh	térawattheure ou billion de wattheures
MMBtu	million de Btu (<i>British thermal units</i>)
t	tonne métrique
t éq. CO₂	tonne d'équivalent CO ₂

Hydro-Québec remercie tous les employés
et les fournisseurs qui figurent sur les
photos du présent Rapport annuel.

© Hydro-Québec
Affaires corporatives et secrétariat général

Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-72312-7
2014G275F

La version française de ce document fait foi.

This document is also available in English.

www.hydroquebec.com